



Journal de la presse
meuble en papier
ment No. 1073

L'Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

QUEBEC — 63e ANNEE — Numéro 19.300

Prix QUINZE CENTS — Vendredi, 5 février 1971



Constitution canadienne

Québec et Ottawa s'entendent sur une formule d'amendement

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (PC) — Les gouvernements Trudeau et Bourassa en seraient venus à une entente sur une formule d'amendement à la constitution canadienne, ont révélé, hier, des sources fédérales, à Ottawa.

Ces gouvernements tenteraient alors de faire accepter cette formule par les premiers ministres provinciaux qui participent à la conférence constitutionnelle qui a lieu lundi et mardi dans la capitale canadienne.

Cette entente expliquerait, selon ces sources, les déclarations que le ministre de la Justice, M. Turner, a faites à la presse, mercredi, à Ottawa.

Le ministre qui a indiqué que les discussions de la conférence porteraient notamment sur la formule d'amendement à la constitution, a souligné la nécessité pour le Canada et plus particulièrement pour le Québec de faire progresser la révision constitutionnelle amorcée en février 1968.

Un membre du gouvernement siégeant sur le comité mixte de la constitution, M. Marcel Prud'Homme (ML - St-Denis) a qui on demandait hier de confirmer cette information, a déclaré :

"Oui, je crois qu'Ottawa et Québec en sont arrivés à une entente sur une formule d'amendement et j'espère qu'elle sera acceptée, la semaine prochaine, par les autres gouvernements".

M. Prud'Homme a toutefois refusé de faire un lien entre les propos de la veille du ministre Turner et cette entente qui serait survenue entre Québec et Ottawa.

M. Turner a souligné à la presse qu'il venait de terminer des entretiens relatifs à la révision constitutionnelle avec tous les premiers ministres provinciaux et qu'il considérait qu'il était temps que l'on réalise certains progrès avant qu'il ne soit trop tard.

La recherche d'une formule d'amendement avait été acceptée en septembre dernier par la conférence constitutionnelle. C'était d'ailleurs la principale décision prise par les premiers ministres canadiens.

En 1966, le fédéral et les provinces s'étaient entendus sur une formule, dite "Fulton-Favreau", qui permettait d'amender la constitution sans recourir au parlement de Londres. Toutefois, le gouvernement québécois, alors dirigé par l'ancien premier ministre libéral Jean Lesage, décidait, à la suite de pressions, de reconsidérer sa décision et, finalement, de rejeter la formule Fulton-Favreau.

C'est l'ancien chef de l'Union nationale, M. Daniel Johnson, qui avait été le chef de file des protestataires et avait ainsi forcé le gouvernement Lesage à faire volte-face.

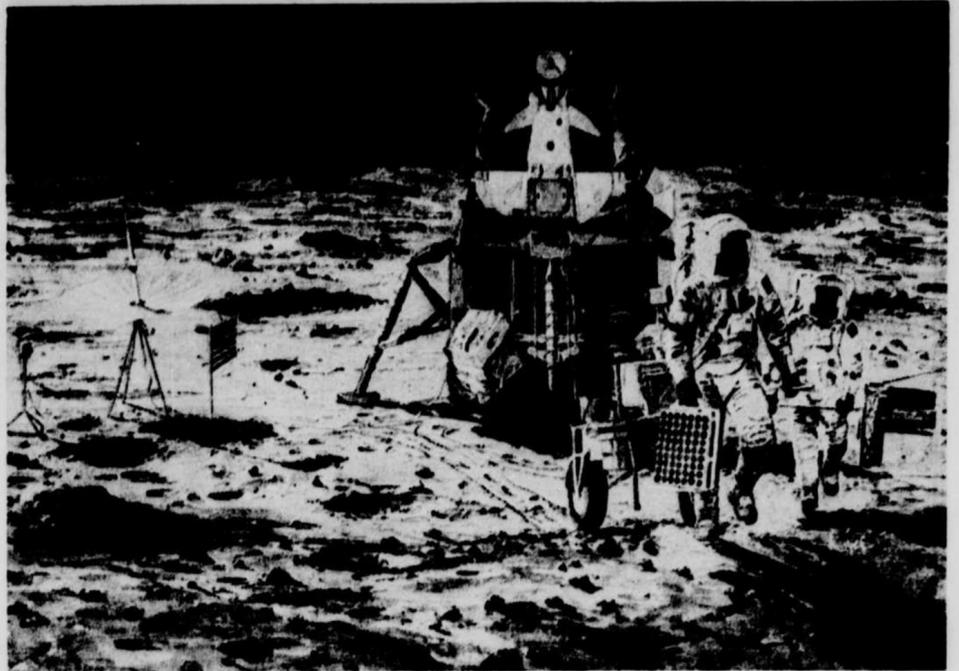
Depuis, notamment sous l'administration du premier ministre Johnson qui suivit celle de M. Lesage, en juin 1966, il ne fut à peu près question de trouver une telle formule.

Ce n'est qu'en septembre dernier, soit après que le premier ministre Bourassa eut succédé au premier ministre unioniste Jean-Jacques Bertrand, que la question est revenue à la table des discussions constitutionnelles. Jeudi soir, il a été impossible de connaître la teneur de la formule qui aurait fait l'objet d'un accord entre Ottawa et Québec.

On a toutefois commenté qu'elle était acceptable par les autres provinces.

La sixième conférence constitutionnelle qui débute lundi à Ottawa se déroulera, comme les dernières, à huis clos.

Le gouvernement Trudeau n'a pas publié l'ordre du jour de la rencontre. Toutefois, le premier ministre et certains de ses collègues ont précisé que les discussions porteront entre autres sur la formule d'amendement, le chômage, la santé et les mécanismes de liaison inter-gouvernementale.



Malgré l'heure avancée, la nuit dernière nombreux sont les télespectateurs qui ont vu le train spatial Apollo-14 alunir tel que convenu sur Fra Mauro. Le suspense de la pile douteuse et du système d'arrimage capricieux était momentanément terminé, du moins jusqu'au retour. Shepard et Mitchell seront les cinquième et sixième homme à débarquer sur la Lune. Un artiste américain reproduit ici un dessin illustrant les deux astronautes qui emportent un chariot à deux roues. Il permettra de transporter plus facilement les instruments scientifiques, les appareils de prise de vues, les cartouches de films, les outils nécessaires pour creuser le sol et les échantillons de roches lunaires qu'ils auront recueillis.

L'affaire des diplômés francophones

Coup porté à l'unité et la compréhension des Canadiens

Par ANDRÉ BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Le chef de l'Opposition aux Communes, M. Robert Stanfield, a reproché, hier, au gouvernement Trudeau "d'avoir porté un coup certain à l'unité et à la compréhension entre les Canadiens" dans l'affaire des 250 diplômés francophones, et de la Fonction publique.

À la suite des proportions inattendues qu'a pris le débat depuis une dizaine de jours, le leader tory a cru bon de convoquer la presse afin de tenter de clarifier sa position.

Au tout début, M. Stanfield a tenu à préciser qu'il ne s'objectait aucunement à l'engagement de 250 jeunes diplômés francophones au sein de la Fonction publique.

Il a dit qu'il est tout à fait normal, pour le bien de l'unité nationale, que les Canadiens français soient intéressés par la Fonction publique et que le gouvernement les invite à s'y joindre.

Cependant, le chef de l'Opposition continue de maintenir qu'en élaborant un programme spécial destiné à un groupe linguistique en particulier, le gouvernement pratique de la discrimination envers les autres.

"Pour arriver à éveiller les francophones envers la Fonction publique, il n'est pas nécessaire d'adopter une politique artificielle, a-t-il expliqué.

"En plus d'engendrer la confusion et la méfiance, une telle procédure pourrait être un affront aux francophones du Canada.

"Il ne devrait y avoir aucune discrimination envers qui que ce soit dans la Fonction publique fédérale."

M. Stanfield a eu des hésitations sur des questions de journalistes francophones, posées en anglais, sur la situation

générale des francophones dans la Fonction publique depuis toujours.

Il a admis que les francophones ne forment qu'un faible pourcentage dans l'administration gouvernementale mais que le gouvernement ne corrigera pas une lacune s'il les favorise au détriment d'un autre groupe linguistique.

Il pourrait alors surgir un autre malaise, de méfiance et de confusion, celui-ci, et préjudicialement "à la bonne entente de tous les Canadiens".

"Comment pourriez-vous intégrer un plus grand nombre de francophones à la Fonction publique, si vous étiez premier ministre?", a demandé un journaliste.

Sur un ton mi-sérieux, mi-badin, M. Stanfield a dit qu'il ne se mettrait pas le nez dans les affaires de la Fonction publique, tout d'abord.

Puis, plus sérieux, il a expliqué qu'il accorderait des postes aux francophones selon le principe de l'avancement au mérite.

"Je ne peux croire qu'il n'existe pas plus de 250 francophones assez compétents pour remplir des fonctions importantes au service du gouvernement fédéral", a-t-il ajouté.

M. Stanfield s'en prend principalement au caractère "secret" du fameux mémoire de la Fonction publique qui propose un programme d'embauche de \$2 millions que devrait appliquer le gouvernement dans la poursuite de son objectif.

Les événements des deux dernières semaines ont illustré, de flagrante manière, ce qu'il advient lorsqu'un gouvernement omet de traiter ouvertement et franchement de telles questions devant le Parlement au vu et au su des Canadiens", a poursuivi le chef de l'Opposition.

La première sortie des astronautes prévue pour 9 heures

Apollo-14 alunit comme prévu

Le train spatial Apollo-14 ayant à son bord les astronautes Alan Shepard et Edgar Mitchell s'est posé doucement ce matin sur la Lune à 10h16 précises.

Les deux astronautes qui auront comme tâche de fouiller les profondeurs du cratère Fra Mauro au cours des prochaines heures, avaient auparavant séparé leur module lunaire de la cabine-mère Kitty Hawk pour préparer leur descente vers la Lune.

Shepard et Mitchell ont abandonné leur confrère Roosa, commandant de la cabine-mère, pour quelque 40 heures, au cours de la douzième révolution autour de la Lune.

L'opération de séparation a été suivie avec une attention toute particulière par le centre de contrôle, en raison des difficultés d'arrimage de dimanche dernier qui avaient failli à un certain moment faire annuler toute la mission.

Roosa a imprimé à sa capsule Kitty Hawk un léger mouvement vers la Lune afin de laisser le Lem, baptisé Antares, sur son orbite rigoureuse.

PREMIERE SORTIE

Les deux astronautes resteront sur la Lune jusqu'à 13 heures 47 demain, pour ensuite se replacer sur orbite lunaire et enfin mettre le cap vers la Terre.

Shepard et Mitchell doivent faire leur première sortie ce matin à 9 heures.

La durée dépendra des réserves en oxygène des deux hommes. Ils exploreront le terrain, examineront les roches et les photographieront, recueilleront des spécimens, enfonceront des tubes de carottage dans le sol, feront des relevés topographiques de la région, mettront en place des appareils scientifiques et des instruments de mesures automatiques et se livreront enfin à diverses expériences sur les possibilités de travail sur la Lune.

AH, LES MIGNONS

Au moment où les deux capsules se sont séparées on a pu entendre Roosa disant aux deux autres :

Vous avez l'air mignons là-bas.

A quoi Shepard a répondu : T'es mignon toi-même.

Houston à Roosa : As-tu pris quelques photos de la séparation ?

Roosa : Oui, j'en ai pris. J'espère qu'elles sont bonnes.

Le Centre de contrôle informe à ce moment les journalistes qu'il n'y a eu aucun problème avec le système d'arrimage au moment de la manoeuvre de séparation des deux modules.

Les sept dernières heures précédant l'atterrissage sur la Lune du LEM ont donné encore une fois aux astronautes au centre de Houston l'occasion de montrer la maîtrise et la précision avec lesquelles ils pouvaient réaliser les plus délicates et les plus complexes des manoeuvres.

Le cardinal Villot serait le successeur de Paul VI

CITE DU VATICAN (P.A.) — Un Français a de grandes chances de devenir le premier pape d'origine non italienne depuis plus de 400 ans.

Les sondages auprès des autorités vaticanes et des observateurs dévoilent qu'actuellement le cardinal Jean-Marie Villot est considéré comme celui devant vraisemblablement accéder au Pape Paul VI, quand celui-ci prendra sa retraite ou à sa mort.

Le cardinal, qui est âgé de 65 ans, est un homme grand et robuste. Il est reconnu pour sa franchise, sa ponctualité et son impartialité.

Le cardinal Villot occupe déjà les deux postes les plus importants du Vatican, après celui de chef de l'Eglise, soit ceux de secrétaire d'Etat et grand chambellan de l'Eglise. Le premier poste lui accorde le rôle de "premier ministre" et de principal collaborateur du Pape. Le second lui attribue l'administration des biens du Vatican et le devoir de diriger l'Eglise, à la mort du Pape, jusqu'à ce qu'un successeur soit choisi.

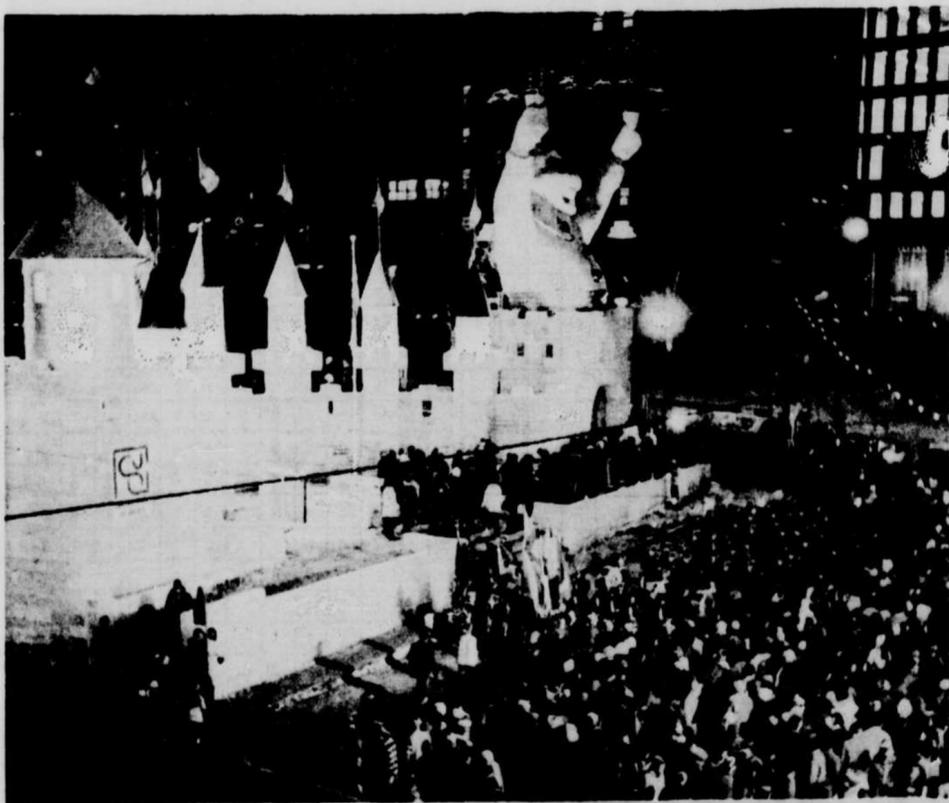
Le cardinal Villot possède une très grande expérience des affaires, tant temporelles qu'espirituelles, de l'Eglise. Son prestige est considérable. Il parle couramment l'italien.

DANS 20 MOIS

Selon des rumeurs persistantes dans les milieux vaticans, le Souverain Pontife songerait à se retirer à l'âge de 75 ans, ce qui signifierait dans 20 mois d'ici.

Les autres "papabili", c'est-à-dire les candidats à la direction de l'Eglise catholique, sont deux autres Français, le cardinal Gabriel Garron, qui dirige la congrégation vaticane de l'éducation, et le cardinal François Marty, archevêque de Paris et président de la conférence des évêques de France. Deux Italiens également sur les rangs sont le cardinal Antonio Poma, archevêque de Bologne et président de la conférence des évêques d'Italie, et le cardinal Pellegrino, archevêque de Turin et grand ami de Paul VI.

Le dernier pape qui n'était pas d'origine italienne a été Adrien VI, un Hollandais, qui a dirigé l'Eglise durant les années 1522 et 1523.



C'EST PARTI MES KIKIS — Et voilà, le 17ème Carnaval de Québec est maintenant commencé. Pendant que le Palais du Bonhomme, au Carré d'Youville est illuminé de mille feux, la foule danse et s'amuse et ce sera comme ça jusqu'au 23 février prochain. Rions! Chantons! Dansons! et surtout soyons accueillants pour nos milliers de visiteurs...

Jordi Bonet défend sa murale au Grand Théâtre de Québec

— Page 13

Sinistre de la rue St-Jean

Un témoin raconte des scènes pathétiques

— Page 3

Sommaire

Annonces classées	14
Décès et funérailles	15
Editorial	4
Moroscope	15
Finance	6-7
Echecs	14
Féminine	5
Mots croisés	14
Mots cachés	2
Nouvelles canadiennes	8
Nouvelles internationales	16
Nouvelles provinciales	2-3-9
Nouvelles régionales	2-3
Offres et demandes d'emploi	13
Spectacles	15
Sport	10-11-12
Télévision	7



Nébulosité croissante avec chutes de neige intermittentes et possibilité de pluie verglaçante en fin de journée. Doux et venteux. Minimum de zéro et 10 sous zéro. Maximum d'environ 20 au-dessus. Avertissement samedi : très doux; neige et pluie verglaçante. Détails en page 15

L'Assurance-santé

Des médecins se plaignent qu'on tarde à les rembourser

par Françoise PAUL

QUEBEC — Plusieurs médecins se sont plaints de retard importants dans le remboursement de leurs honoraires par la Régie de l'assurance-maladie. Le président de cet organisme M. Robert Després a tenu à faire une certaine mise au point à ce sujet.

Il a tout d'abord fait remarquer que la Régie avait un délai de 45 jours pour verser les honoraires aux praticiens. Dans les cas où cette marge n'est pas respectée, un intérêt est prévu. Des avances mensuelles peuvent également être versées à certains médecins qui remplissent des conditions définies: 4.878 médecins se sont à ce jour prévalus de ce droit.

D'après M. Després, la Régie a eu à déplorer sur les relevés d'honoraires un nombre d'erreurs anormalement plus élevé qu'elle ne l'avait prévu. Le taux de rejet prévu pour l'ordinateur était de 20 à 25%; il a dépassé un moment 50%, mais il a été ramené à 42%. M. Després estime qu'à 30% d'erreurs le système pourra fonctionner à plein rendement.

Ces erreurs proviendraient de deux sources: des formulaires mal remplis par les médecins et des avatars de la technique dans le traitement de ces formulaires. Du côté des médecins, à peu près tous les renseignements à fournir ont été à un moment ou à un autre dénotés ou omis. Du côté de la technique, à peu près toutes les étapes peuvent donner lieu à une infime marge d'erreurs. M. Després a également fait remarquer qu'il fallait tenir compte du fait que la Régie avait dû modifier ses rouages à mesure que de nouvelles catégories de praticiens adhéraient au régime.

Une série de correctifs ont été mis sur pied pour réduire le nombre d'erreurs dans les formulaires des médecins. Des instructions plus précises ont été transmises aux fédérations professionnelles, qui se sont chargées de les acheminer vers leurs membres. Le programme d'assistance technique prévoit également la visite de représentants de la Régie aux médecins qui éprouvent de la difficulté avec le nouveau système.

M. Després a dit croire qu'il ne s'agissait pas de mauvaise volonté ou de contestation de la part des praticiens, mais bien plutôt de l'apprentissage d'un système en rodage.

AVALANCHE DE CHIFFRES

De l'avalanche de chiffres cités par le président de la Régie de l'assurance-maladie, M. Robert Després qui faisait le bilan

de trois mois de fonctionnement, on ne peut citer que les plus importants.

Honoraires

Concernant les honoraires versés aux médecins, 3,638,903 comptes de professionnels de la santé de toutes catégories avaient été reçus en date du 1er février. De ce nombre, 2,605,863 ont été traités pour le paiement, les autres étant à différents stades du cheminement. Des relevés d'honoraires traités en vue du paiement, 2,177,536 ont été payés, tandis que 428,327 comportaient des erreurs.

Les paiements effectués en date d'aujourd'hui totalisent environ \$23,600,000.

Avances

Il faut ajouter à ce montant environ \$13 millions versés en avance aux médecins qui n'ont pas perçu leurs honoraires pour trouver les déboursés totaux de la Régie à ce jour. D'après les ententes signées avec les professionnels de la santé, la Régie a en effet un délai de 45 jours pour rembourser les médecins; son président nous a cependant assuré que l'organisme s'efforçait de remplir son rôle en trente jours.

Médecins

Jusqu'à maintenant, 6,674 médecins ont demandé à se prévaloir du système des avances, et 4,878 ont effectivement reçu un certain montant d'argent qui selon les accords peut aller jusqu'à \$4,000 pour deux mois répartis en deux tranches.

Depuis sa mise en application, 4,328 spécialistes, 2,703 omnipraticiens, 1,158 chirurgiens-dentistes et 486 optométristes se sont inscrits comme participants au régime d'assurance-maladie. Par contre, 13 spécialistes et un chirurgien-dentiste se sont désinscrits, alors que 65 spécialistes, 15 omnipraticiens, 35 chirurgiens-dentistes et un optométriste se sont déclarés non-participants au système.

Avant le 1er novembre 1970, la Régie avait réussi à recenser 294 groupes de médecins pratiquant collectivement. Ce nombre est passé à 478, ce qui représente, au dire du président de la Régie de l'assurance-maladie, 2,500 à 3,000 médecins.

Publie

Du côté des bénéficiaires de l'assurance-maladie, on estime à 800,000 les personnes qui n'ont pas encore reçu leur carte. Cet état de fait tient à divers facteurs: négligence à s'inscrire, inscription erronée qui demande une correction, double inscription. Le président M. Robert Després espère que le tout sera normalisé en quelques mois.

Le projet de loi 45

L'ACC demande qu'on élargisse le sens en intensifiant l'information et l'éducation

QUEBEC (Par U. P.) —

L'Association des consommateurs du Canada, dont la présidente est la sénateur Thérèse Casgrain, a demandé que l'on intensifie les programmes d'information et d'éducation aux consommateurs québécois, dont l'ignorance de leurs droits est manifeste. "Nous insistons sur l'impérieuse nécessité de massifier l'éducation et

la formation du consommateur québécois", a déclaré Mme Casgrain qui a demandé en même temps d'élargir le sens et la portée du projet de loi 45, visant la protection du consommateur, que la Commission des institutions financières étudie présentement.

Elle a en effet demandé, à l'instar des autres organismes de protection du consommateur, d'inclure

dans le bill 45 les ventes de terrains sous pressions, de même que la vente des automobiles neuves et suggéré d'avoir au Québec un ministère de la Consommation. L'association demande par ailleurs de laisser 30 jours, au lieu de cinq, au consommateur pour décider s'il doit résilier unilatéralement un contrat de vente de terrain.

L'ACC a d'autre part de-

mandé que l'Office de protection du consommateur ait le pouvoir de divulguer à tous les mois le nom des entreprises qui commettent des infractions à la Loi de la protection du consommateur: "aucune amende, si élevée soit-elle, ne peut pénaliser autant que la divulgation de l'infraction."

L'Association demande en outre que l'on puisse annuler un contrat qui serait basé sur de la publicité trompeuse et que, si un consommateur décide de se prévaloir de son droit de résilier un contrat de vente d'auto usagée, celui-ci indemnise d'une manière ou d'une autre le vendeur en retour.

solument annulée par le caractère étranger des grandes maisons de crédit." Certaines cartes sont en effet assujetties à la loi de New York, tel que les conditions d'émissions le stipulent.

D'autre part, les Editions françaises Inc., distributeurs exclusifs des éditions Larousse, ont demandé au gouvernement de ne pas traiter le livre et son commerce de porte à porte sur le même pied que les autres biens et services, parce que "la seule façon de vendre le livre éducatif et culturel est la vente directe."

De concert avec l'ACC, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale a demandé d'organiser une véritable campagne d'information vulgarisée sur les droits qui seront donnés aux consommateurs par la nouvelle loi.

L'AFEAS a de même beaucoup insisté sur l'organisation de bureaux régionaux de protection du consommateur où les ménages pourraient porter plainte et s'informer de la qualité des biens et services offerts par les commerces et entreprises.

Cette association a de plus demandé que le vendeur d'assurances soit considéré sur le même pied que le vendeur de porte à porte.

CARTES DE CREDIT

Par ailleurs, l'ACC a averti la Commission parlementaire que le bill 45 pourrait être sans effets au sujet de la carte de crédit parce que beaucoup de compagnies qui en émettent ont des bureaux aux États-Unis seulement et que les dossiers de crédit ne sont pas au Québec.

"Il faudrait donc exiger que les grandes maisons de crédit américaines aient un agent au Québec, un agent officiel qui possède un double de ce dossier, sinon notre législation se voit ab-



BIEN MERCI ET VOUS BONHOMME? Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain semble échanger un secret avec le Bonhomme Carnaval alors que tous deux esquissaient un pas de danse lors de l'ouverture du Carnaval hier soir au Palais de glace du Carré d'Youville. C'est Mme Kirkland-Casgrain qui a officiellement ouvert le Carnaval.

Nouveaux contrats

La ville de Québec devra préparer d'ici la fin de février un des règlements afin d'accorder les contrats et de commencer les travaux des paires de stationnement de l'hôtel de ville et de la rue de l'Artillerie.

Il semble en effet que dans les deux cas, les excavations et travaux préparatoires soient sur le point de se terminer et que la construction proprement dite soit prête à débuter.

MOT-CACHÉ

No 454 9 LETTRES CACHEES Le village

La procédure

- Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.
Pour plus de facilité... trouvez d'abord les mots les plus longs.
Des que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et raturez-le dans la liste au-dessus de la grille.

- Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.
Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot-caché".
Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encerclees (HORIZONTALLEMENT SEULEMENT).

Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot.

"Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc." Reproduction interdite par l'auteur.

Grid for the word search puzzle with letters arranged in a 10x20 grid.

Le mot-caché du problème No 451: Beau-frère

Grid for the word search puzzle with letters arranged in a 20x20 grid.

2. Le nouveau droit de l'Eglise sera plus conforme à l'esprit du Concile

Devant les membres de la Rote, qui est une instance ecclésiastique d'appel s'appliquant particulièrement aux causes de nullité de mariage, Paul VI a parlé le 28 janvier de la réforme en cours du droit canon. Elle comportera, a-t-il dit, "une simplification notable de la procédure canonique et une protection plus manifeste des droits personnels des fidèles". Le nouveau droit de l'Eglise sera "plus conforme à l'esprit pastoral de Vatican II".

"Il est malheureusement vrai, devait ajouter le pape, que des emprunts faits aux législations des siècles passés, ont décoloré pour l'Eglise de graves imperfections, voire des méthodes proprement injustes au moins objectivement, dans l'exercice du pouvoir judiciaire". Paul VI a dénoncé cependant une tendance actuelle à négliger le rôle du pouvoir dans la vie de l'Eglise, en discréditant les fonctions canoniques; d'où l'idée d'une liberté illimitée, d'un pluralisme autonome, d'où l'accusation aussi de juridisme à l'adresse de la hiérarchie.

Manifestation près de Pretoria

PRETORIA (AF) — Plusieurs centaines d'Africains ont lapidé des autobus dans le quartier noir de Mabopane, au nord de Pretoria, pour protester contre la mauvaise organisation des transports en commun.

Un chauffeur et un enfant ont été blessés au cours de ces incidents. Plusieurs autobus ont été endommagés.

Un agent de la compagnie exploitante a déclaré que ce n'était pas la première fois que de telles manifestations se produisaient.

Le problème linguistique produit un incident à la Commission des Institutions financières

Par URIEL POITRAS

QUEBEC — Un incident assez pénible s'est produit hier à la Commission parlementaire des institutions financières lorsque, d'une simple demande pour avoir un mémoire présenté en français au lieu de l'anglais, les députés se sont accrochés à cette éternelle épine linguistique et le tout s'est finalement terminé dans les insultes et le départ de députés du Ralliement chrétien et du Parti québécois.

Le Family Service Association of Montreal (agence de comité ouvrier anglophone) se préparait à présenter en anglais son mémoire sur le projet de loi 45 relatif à la protection du consommateur, lorsque le député chrétien de Beauce, M. Fabien Roy a demandé qu'on trouve quelqu'un pour faire les représentations en français. Il était appuyé par son confrère M. Bernard Dumont qui demanda les services d'un interprète à la Commission parlementaire, comme cela se fait dans les autres provinces.

Le ministre des Institutions financières, M. William Tetley rappela alors que tous les mémoires ont été présentés en français, sauf un (celui de l'Imperial Oil): que la Constitution canadienne permet à chacun de s'exprimer en anglais ou en français.

M. Marcel Léger, député péquiste de Montréal-Lafontaine s'adressa alors que les députés prennent le vote sur la demande de M. Dumont. C'est alors que le débat

commença à tourner mal lorsque le député unioniste de Chicoutimi Jean-Noël Tremblay conclut à "un cas caractérisé de démagogie facile", concernant la suggestion de M. Léger. "On sait très bien qu'un appel a été fait il y a quelques jours par un candidat du Parti québécois incitant les Canadiens français à la haine contre le groupe minoritaire anglophone", a-t-il lancé malgré les rappels à l'ordre du président de la Commission.

M. Tetley invita alors les députés à continuer ce débat dans le débat en leur demandant leur avis sur cette question linguistique. M. Roy a alors expliqué que, loin de nier le droit de l'organisme de s'expliquer en anglais, il désirait une représentation en français, une traduction pour pouvoir participer aux débats: "nous voulions tout simplement que le mouvement ait quelqu'un pour le représenter en français de façon que tous les membres de la commission puissent prendre une part active aux travaux et qu'ils puissent entendre les remarques et les revendications de ce groupe. C'est aussi simple que cela."

M. Dumont reprit alors le débat en exigeant que la Commission de l'Assemblée nationale fournisse un interprète et M. Léger expliquait peu après: "Comment voulez-vous que nous, en tant que députés du Québec à 80% francophone, posions des questions en français au représentant de cet organisme, s'il n'y a personne pour nous répon-

dre en français? Le droit de la majorité est-il respecté?"

Le député de Yamaska M. Faucher a alors indiqué que M. Tetley lui servirait d'interprète. Le député de Chicoutimi est revenu alors à la charge en répondant au député Léger que le vrai visage de "l'honnêteté, de l'objectivité et du respect des autres et non pas des meurtres et des assassinats."

M. Tetley se trouva alors "un peu peiné" et se mit à citer le "chanteur hippy

Charlebois" qui disait qu'il fallait respecter les minorités. Finalement MM. Léger et Dumont sont revenus à la charge pour réclamer un interprète tout en précisant qu'il ne s'agissait pas du tout de ne pas respecter les minorités, puisque les services d'un interprète s'emploient dans toutes les provinces et qu'ils ne voulaient pas manquer à leur devoir de représentants francophones.

Devant ce refus, les députés Léger, Dumont et Roy se sont retirés de la table sous les insultes des députés Jean-Noël Tremblay ("Allez voir les terroristes") et Louis-Philippe LaCroix ("Allez retrouver vos gars du FLQ").

Cependant, cette demande d'un interprète a été re-



VOYONS, SUZANNE. — Qu'est-ce que la jolie duchesse de Lévis, Suzanne a bien vu voir de si extraordinaire? Un couple d'amoureux, des carnavaliers sautant plus haut que les autres ou encore réchauffé-elle son joli petit nez mordue par le froid? La scène a été croquée par nos photographes au Palais du Bonhomme lors de l'ouverture du 17ème Carnaval hier soir.

Le sinistre de la rue St-Jean

Par Lionel GALLICHAN

TROIS CADAVRES IDENTIFIES ET PROBABLEMENT UN QUATRIEME CE MATIN

Le sergent Charles Marceau et le détective Léo Doyon, de la Brigade criminelle, de la Sûreté de Québec, qui ont pris charge de l'enquête sur l'incendie qui a fait tellement de victimes, mercredi soir, à Québec, ont rendu public, hier soir, l'identité des trois personnes qui ont perdu la vie dans le brasier.

Il s'agit de Madame Paul Campagna âgée de 60 ans, domiciliée au 29 boulevard des Alliés, dans la paroisse de Saint-François d'Assise, qui rendait visite à son fils, locataire d'un appartement au 640 de la rue Saint-Jean; Mlle Nicole Souillard, âgée de 29 ans, domiciliée à l'appartement 4, du 640 de la rue Saint-Jean, et un homme du nom de Ramsey Abachy, dont on ignore encore l'âge et la profession, mais qui demeurait à la même adresse. La police croit qu'il sera identifié positivement ce matin même, à la Morgue provinciale, soit par un parent ou par un ami ou compagnon de travail.

NOMBREUX BLESSES, DONT QUELQUES-UNS DANS UN ETAT CRITIQUE

Un caporal de la Sûreté de Québec, nous apprenait, hier après-midi, au Palais de Justice de Montmagny, qu'un jeune membre de ce corps policier, qui en était qu'à son stade d'entraînement, aurait été grièvement blessé en tentant d'échapper à la mort. Il a été identifié comme étant Martin Chabot, âgé de 19 ans, dont les parents demeurent dans le comté de Bellechasse ou Dorchester. En plus de brûlures graves, le jeune homme s'est infligé des fractures aux membres en sautant du troisième étage.

D'autres locataires qui ont fui une mort horrible, ont également subi des fractures ou blessures graves en sautant de leurs fenêtres.

ENQUETE MINUTIEUSE MENEE PAR LE CHEF INVESTIGATEUR DU COMMISSARIAT DES INCENDIES DE QUEBEC

M. Benoît Lafrance, chef-enquêteur du département des Incendies de Québec, le premier arrivé sur les lieux, en même temps que les pompiers, a localisé le foyer d'incendie dans le plafond du portique du rez-de-chaussée.

Interrogé par notre représentant sur les raisons pour lesquelles les flammes s'étaient propagées avec la rapidité de l'éclair, M. Lafrance fournit alors une explication très plausible, basée sur des principes scientifiques. Plusieurs portes étaient ouvertes du haut en bas de l'immeuble. Ainsi, dès que la fumée eût envahi les étages supérieurs, et les occupants eurent ouvert quelques fenêtres, il n'en fallait pas plus pour activer un brasier naissant et en faire un véritable enfer, en l'espace de quelques minutes.

M. Lafrance a été corroboré, en ce sens, par un expert de l'Institut de médecine légale et de police technique, de Montréal, M. Bernard Péclet, qui a eu une entrevue assez laborieuse avec l'investigateur Lafrance à ce sujet.

REGLEMENTS MUNICIPAUX

Il n'en reste pas moins que dans ces édifices vieillots, comme l'immeuble Hethrington, qui abritait un grand restaurant et au moins une vingtaine de chambres, en plus de quelques bureaux, n'était probablement pas équipé adéquatement, au point de vue sauvetage, pour évacuer un si grand nombre de personnes en un temps donné, tenant compte des normes de sécurité habituellement prévues dans les règlements municipaux.

Il appert que dans ce vieil immeuble, les corridors sont très étroits; qu'il n'y a pas à chaque étage un boyau à incendie ni extincteur chimique, enfin que l'édifice n'offrait pas suffisamment de protection élémentaire pour loger tant de citoyens à la fois.

QUATRE HEURES PLUS TARD, QUATRE FOIS PLUS DE VICTIMES

Des citoyens qui habitent le quartier Saint-Jean-Baptiste depuis de nombreuses années, ont déclaré que si l'incendie avait éclaté durant la nuit, rares seraient les sinistres qui eussent pu survivre au désastre.

SCENES PATHETIQUES

Un témoin de l'incendie, M. Jean-Paul Gagné, qui occupe un logis, rue Saint-Gabriel, situé juste en face de l'immeuble Hethrington, mais au sud de la rue St-Jean, nous a relaté qu'il n'avait rien constaté d'anormal lorsqu'il est allé chercher ses journaux dans un kiosque voisin du restaurant "Le Gourmet", à 22h55 mercredi.

BRUITS INSOLITES ET CRIS DECHIRANTS

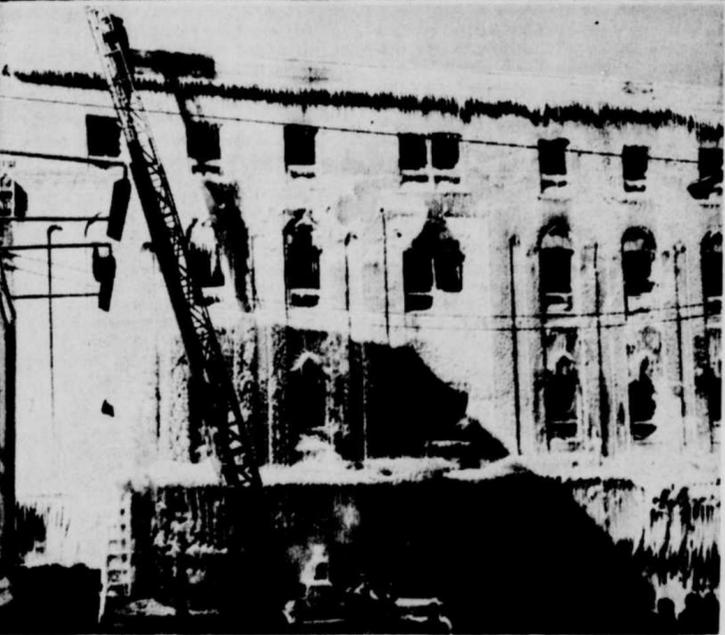
A peine fut-il installé dans sa cuisine, qu'il entendit des bris de vitres cassées et des cris déchirants dans la nuit. "A l'aide, — au secours" — "Venez me chercher, je vais brûler". Au même moment, M. Gagné a entendu le cri strident des sirènes des camions à incendie, des ambulances et des voitures-patrouilles de la police qui convergeaient dans la direction où il percevait ces cris et des bruits.

N'apercevant, de sa fenêtre, que les deux derniers étages supérieurs de l'édifice menacé de destruction par les flammes, son attention fut attirée d'abord par une jeune femme qui sautait d'une fenêtre du troisième étage, tête première. Dans sa chute, son corps heurta une marquise d'un poste de commerce voisin du restaurant "Le Gourmet", puis elle retombe inerte sur le trottoir, allongée sur le dos, pendant que les pompiers lui portaient secours. Pendant ce temps, un jeune homme sortait en toute hâte par la même fenêtre, et s'agrippait par les doigts à des briques ou à des pièces de maçonnerie qui faisaient saillie. Finalement, n'en pouvant plus, les doigts gelés, il tombe dans la rue.

Au même moment, M. Gagné note qu'un autre homme, qui lui semblait jeune aussi, tentait d'ouvrir une fenêtre du troisième étage et n'y réussissant pas, il entreprit de l'enfoncer, mais les appartements de ce troisième étage s'emplirent alors d'une lueur sinistre, et il vit l'homme tomber à la renverse.

Monsieur Gagné ajoute que l'incendie s'est propagé avec une rapidité foudroyante, et qu'en moins de quelques minutes, le sinistre rougeolement des flammes illuminait lugubrement toutes les fenêtres de l'immeuble.

Pendant ce temps, les cris persistaient: "Aidez-moi" — "Venez me chercher", "f'touffe" — "Au secours", "à l'aide". Et ce qui rendait la scène encore plus tragique, c'est que ces cris déchirants se mêlaient au son strident des sirènes des ambulances et des véhicules du Service des incendies, de même que ceux de la police.



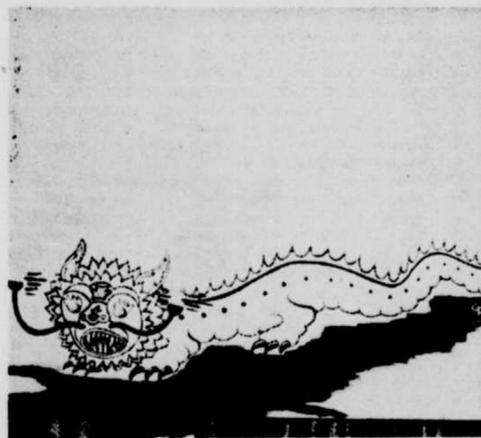
C'est fait, le Carnaval est en marche

Malgré un froid vit, plus d'un millier de personnes se sont rassemblées hier soir, Place d'Youville, pour le lancement du 17ème Carnaval de Québec. Le ministre du Tourisme, de la chasse et de la pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain a déclaré ouvert le Carnaval et quelques minutes plus tard, le président de la Communauté Urbaine de Québec, M. Armand Trottier a procédé à l'illumination de son Palais de Glace. On sait que cette année, le Palais est commandité par la CUQ. Les Duchesses, de blanc et de bleu vêtues ont sauté pour se réchauffer et la foule a suivi. Plusieurs anciens présidents du Carnaval, aujourd'hui membres du conseil d'administration de la corporation du Carnaval de Québec assistaient à la fête de même que les membres de l'exécutif du Carnaval de cette année, avec, à leur tête, le président Marc Fortier. Les trois prochaines semaines seront remplies d'activités et je souhaite que tout le monde s'amuse.

Vive l'automobile

Jean Caron et les membres de son comité du Bal des Citoyens, événement nouveau au Carnaval cette année, auront fort à faire samedi soir prochain alors qu'ils visiteront tous les endroits où des sauteries ont été organisées. On m'a dit que Jean se cherchait un moyen de locomotion rapide pour réussir à visiter tout son monde, mais il paraît qu'il a décidé de ne pas opter pour l'hélicoptère et il n'a pas complètement tort. Mardi dernier, Jean avait demandé au Bonhomme et aux Duchesses d'aller visiter des malades d'un hôpital de St-Damien de Bellechasse et pour sauver du temps, il a choisi de venir nous rejoindre par la voie des airs via l'hélicoptère. Avec le froid de loup qu'il faisait, l'appareil, pendant son séjour au sol a gelé et on n'a jamais pu le faire démarrer avec le résultat qu'il est revenu en automobile.

Un éclair éblouissant de lumières et de couleurs. Les yeux, le nez, la queue du dragon projettent des rayons de lumière. Des rubans fluorescents poussés par un jet d'air donnent l'impression que la bête lance du feu. La queue du dragon se meut en zig-zag et le char est poussé par deux voitures. Il a une longueur totale de 79 pieds et la génératrice qui distribue le courant développe 15,000 watts.



Un voyage à Ottawa

Avant-hier, j'ai été reçu à Ottawa par le premier ministre Pierre Trudeau, dans son bureau au parlement. Oui ma chère, et je te dis que les photographes en ont fait allumer des lumières. C'était parfait. Après M. Trudeau, j'ai rencontré M. Stanfield et je suis allé au Sénat. Avant les visites politiques, j'ai rencontré les patients de l'hôpital du Mont St-Jude et le maire suppléant de Hull ainsi que Jos Monferrand, le roi du Festival des raftmen qui se déroule tous les étés dans la Gatineau. La réception qu'on m'a faite a été fantastique et les gens de la Gatineau se préparent par centaines à venir passer une journée à Québec, soit le 13 février. On dit qu'ils mettront de "l'Action" dans la ville. Le voyage dans la région de l'Outaouais avait été préparé par André Presseau qui a fait un travail admirable.

Journées Carnavalesques...

Les journées carnavalesques qui se tiennent annuellement dans plusieurs centres de loisirs et dans plusieurs terrains de jeux commencent bientôt et la première en liste est celle de l'OTJ de Notre-Dame de Foy, à Ste-Foy. J'irai, avec les Duchesses, inaugurer la journée à une heure de l'après-midi. Il y a au programme diverses activités sportives, un souper canadien, un tournoi de cartes et une soirée récréative au gymnase de l'école. Je suis d'accord avec la tenue de ces journées carnavalesques car elles mettent de l'enthousiasme un peu partout à travers le Québec Métropolitain et favorisent grandement la participation d'un plus grand nombre de personnes aux activités carnavalesques...

D'un Duché à l'autre...

Le président du comité de la Course en canots, le sympathique Yvan Caron m'interrompt au petit moins trois équipiers participant à la course du 21 février cherchant à louer des canots. Il y a entre autres des équipes de Toronto et de Calgary qui ont besoin d'embarcations. Si vous avez un canot à louer, contactez Yvan à 523-3911 ou 522-1211... La nuit de la couleur organisée par LS-Radio a remporté un franc succès et les Québécois n'ont pas manqué d'admirer les résultats de cette excellente initiative... J'ai hâte de couronner ma Reine ce soir...

Budget équilibré à Cap-Rouge

Le conseil municipal de Cap-Rouge a adopté un budget équilibré pour l'exercice financier 1971 lors d'une assemblée spéciale tenue le 25 janvier dernier.

Voici ce budget: Taxe foncière générale \$0.36 du \$100 d'évaluation Taxe des loisirs \$0.13 du \$100 d'évaluation Taxe temporaire pour l'achat de machinerie \$0.06 du \$100 d'évaluation

Une taxe de \$0.50 du pied linéaire a été adoptée pour l'opération du réseau d'aqueducs et d'égoûts en plus d'une autre taxe spéciale de \$0.25 du pied linéaire pour combler un déficit accumulé et pour couvrir les dépenses occasionnelles pour l'extension du réseau.

Le budget total pour ce réseau d'aqueducs et d'égoûts est réparti comme suit: Section générale \$161,276

Section aqueduc et égouts \$159,011 TOTAL \$320,287 comparativement à un budget de \$248,563 pour l'année fiscale 1970.

Religieux-express

par Charles DeBlois

Un rapport sur l'information

M. André Desmaris, directeur de l'Office des Communications sociales, a dernièrement présenté au Bureau du Conseil Presbytériel du Diocèse de Québec un rapport sur l'information religieuse.

Ce rapport n'avait pas pour but de couvrir de façon exhaustive l'ensemble du problème de l'information, mais plutôt de proposer certains moyens concrets pour améliorer la situation actuelle, c'est-à-dire favoriser la cueillette des nouvelles et leur diffusion à tous les niveaux.

Le Bureau a donc approuvé deux propositions du rapport, à l'effet que:

- "que tous les organismes envoient régulièrement le procès-verbal de leurs réunions à l'Office des Communications sociales à titre strictement confidentiel, l'O.C.S., verra à extraire les nouvelles d'intérêt public..."
- "que les organismes n'ayant pas de réunions régulières désignent un responsable que l'O.C.S., contacterait à intervalles réguliers."

Encore "l'affaire Simonis"

Le comité exécutif du conseil pastoral du diocèse de Rotterdam a présenté sa démission, estimant qu'aucune base de coopération n'a pu être établie entre ses membres et le nouvel évêque choisi par Paul VI.

Un sondage d'opinion indique d'autre part qu'un tiers des fidèles se sont prononcés en faveur de la nomination de Mgr Simonis et un tiers contre. Parmi les prêtres, 63% sont défavorables à cette nomination.

Semaine de la fraternité

Pour la 26e année consécutive, le Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs organise la Semaine de la Fraternité qui aura lieu cette année du 14 au 21 février prochain.

Les buts de cette semaine sont de donner la chance à tous de faire un examen de conscience et ainsi de repenser les principes de respect mutuel et de relations humaines qui sont essentiels à notre vie; et ensuite de mettre en évidence et en pratique les moyens pour promouvoir ces principes.



Au procès Mesrine-Schneider, à Montmagny, la phase finale est amorcée.

Par LIONEL GALLICHAN

La preuve testimoniale et documentaire ayant été déclarée close, de part et d'autre, Me Raymond Daoust, c.r., l'un des plus brillants criminalistes du Québec, qui assure la défense du couple d'origine française, accusé du meurtre de Mlle Evelynne LeBouthillier, qui était propriétaire du Motel "Les Trois Soeurs", à Percé, à la fin de juin 1969, a présenté hier, devant les membres du jury, siégeant aux Assises criminelles de Montmagny, un vibrant réquisitoire en faveur de ses clients.

Tout au long de la journée, il s'est appliqué à démolir ou tout au moins à tenter d'ébranler sur ses bases, la preuve de la Couronne, qui avait été offerte par une cinquantaine de témoins depuis le 18 janvier dernier.

Au moins une centaine de pièces à conviction ont été déposées par la poursuite, tandis que la défense en a inscrit près de 50 au dossier.

Me Daoust a d'abord réfuté la preuve des empreintes digitales, se basant en cela sur la preuve de la défense qui a démontré que ces empreintes avaient pu être apposées bien avant la date du décès de la victime. Puis, il a rejeté tous les arguments de la poursuite à ce sujet.

Les bijoux

La thèse de la Couronne, à l'effet que le mobile du crime ait pu être le vol de bijoux, a été partiellement détruite par la plaidoirie de la défense, laquelle plaidoirie selon Me Daoust, est appuyée par le procès-verbal de la Commission rogatoire du 15 mai 1970, à Paris et par d'autres témoignages rendus,

tant par les témoins de la Couronne que par ceux de la Défense.

Quant à ce qui concerne la moustache caractéristique de l'accusé Mesrine, qui l'a fait identifier à plusieurs reprises au cours de l'année 1969, un témoin, Pierre Migaud, coiffeur pour hommes, et venu jurer qu'il avait rasé la moustache de Mesrine le 26 juin.

Quant à ce qui concerne le témoignage de ceux qui ont vu l'accusé Jacques Mesrine avec une moustache, après la date du 26 juin, l'avocat de la défense se pose des questions, et il suggère aux jurés de s'en poser aussi.

Ce matin, débute la plaidoirie de Me Maurice Lagacé, c.r., substitut du Procureur général, qui, avec son collègue, Me Bertrand Laforest, de Rivière-du-Loup, occupe pour le Ministère public.

Cette plaidoirie remplira une bonne partie de la journée, et elle sera suivie de l'adresse du juge aux jurés, qui durera au moins deux heures.

On peut donc s'attendre à un verdict vers la fin de la journée aujourd'hui, ou au plus tard demain dans la matinée.

Il est bien difficile de prévoir quel sera ce verdict.

A priori, les citoyens de la ville de Montmagny, principalement ceux qui ont suivi les audiences régulièrement depuis le 18 janvier, auraient tendance à opter pour un acquittement en faveur de deux accusés qu'ils trouvent sympathiques et charmants.

Mais les membres du jury, eux, qui sont sous serment, et qui ne doivent juger que suivant la preuve qui a été faite devant eux, et qui doivent se soustraire à tout sentiment de sympathie ou d'animosité à l'endroit des accusés, que décideront-ils?

Le sort des accusés est entre leurs mains.

Les étudiants menacés par une autre grève ?



l'éditorial de
Roger BRUNEAU

Décidément, la situation se gâte de plus en plus entre les enseignants et le gouvernement provincial, relativement à la reclassification. Le conflit, lancé sur la place publique par l'Alliance des professeurs de Montréal, menace maintenant de s'étendre à d'autres régions, voire à toute la province. Et nous voici de nouveau en face d'une nouvelle menace de grève qui affecterait plus particulièrement les étudiants à un moment crucial de l'année académique.

Depuis quelques années, nos étudiants ont été manipulés par toutes sortes de circonstances qui leur ont fait manquer des semaines et des mois entiers de cours. A vrai dire, tout a commencé à se gâter dans l'éducation avec le Bill 15 en 1965 alors que le gouvernement donnait le droit de grève aux enseignants, moyennant certaines conditions. Cette même année, nous avons eu la grève des enseignants de la périphérie de Québec. Puis en 1966, ce fut la menace de grève du SPEQ qui provoqua une injonction de la Cour à la demande du gouvernement. L'année de la grande crise en éducation, en 1967, vit apparaître le Bill 25, une loi d'exception qui avait des dents. La convention en vigueur était gelée pour la période des laborieuses négociations. L'année 1968 fut marquée de grèves dans des régions, Le Gardeur, Outaouais, etc. Il y a deux ans, soit en 1969 éclatait une autre grande crise avec des grèves tournantes, des démissions massives, des ultimatum et tout le charivari habituel. Et l'an dernier, autres grèves, autres journées d'études

comme à la CECM où des professeurs "occupaient" des locaux de la commission scolaire. Sans compter que durant toutes ces années, nous avons aussi connu des "lock-out" de la part de commissions scolaires, des grèves de chauffeurs d'autobus, des occupations de locaux par des étudiants, des congés forcés, comme à l'occasion des manifestations pour le Bill 63 à l'automne 1963. Et nous en passons.

Les grèves tournantes actuelles au sujet de la reclassification, sont illégales, comme le serait une grève que déclencherait la CEQ à travers la province pour appuyer des revendications qui affectent quelques centaines d'enseignants. Et sur ce point, le ministre de la Fonction publique M. Jean-Paul L'Allier n'a qu'une attitude à prendre, soit celle qu'il a prise : exiger que l'on mette fin aux grèves, que l'on retourne au travail avant d'ouvrir les négociations. Autrement, le gouvernement serait soumis à une pression intolérable et illégale que d'aucuns appellent du chantage.

La loi a établi les conditions dans lesquelles peut être exercé le droit de grève par les enseignants. Ces précautions furent prises pour éviter les abus, pour assurer, comme le disait le Bill 25, le droit de l'enfant à l'éducation. Cette loi a été adoptée après de longues discussions avec les représentants des enseignants. Et dans ce texte, rien ne peut justifier les grèves tournantes que l'on fait dans la région de Montréal, ni une grève générale que l'on menace de faire dans toute la province dans les prochains jours. Le premier souci du ministre et du gouvernement doit donc être de faire respecter la loi.

Si la loi n'est pas satisfaisante dans les termes actuels, on pourra toujours demander au gouvernement de l'amender, mais on ne saurait arbitrairement l'interpréter tant qu'elle sera ce qu'elle est. Les enseignants sont complètement dans leur tort sur ce point, et

encore une fois, ce sont les étudiants qui paieront surtout pour les pots cassés. Ne trouvez-vous pas que nos enfants ont été suffisamment manipulés par tous ces conflits depuis six ans ?

Le gouvernement semble disposé à discuter sérieusement avec les enseignants de la reclassification. Quant au fond du problème, les enseignants semblent justifiés de se plaindre. Il faut se souvenir qu'en avril 1968, le ministère de l'Éducation publiait le règlement numéro cinq fixant les critères d'évaluation de la scolarité du personnel enseignant. Ces critères étaient précis, détaillés; ils tenaient compte de toutes les situations possibles afin de donner justice à tout le monde. Et apparaît que du côté gouvernemental et des commissions scolaires, on a voulu refaire ces normes, les ajuster à des situations nouvelles ce qui provoque des changements dans le salaire de plusieurs enseignants; certains devront même rembourser au gouvernement, des montants qu'on leur aurait versés en trop dans les deux dernières années.

Il faut s'entendre à ce sujet et cette entente ne se réalisera qu'autour d'une table de négociations où chacun pourra discuter sans sentir peser sur sa tête cette énorme épée de Damoclès qu'est la menace d'une grève générale ou la poursuite de grèves perdues.

Les négociations pour le renouvellement d'une convention collective entre les enseignants, le gouvernement et les commissions scolaires, doivent reprendre en juin prochain. Ce n'est qu'à ce moment, et après que tous les délais prévus par la loi auront été épuisés, que le droit de grève sera acquis pour les enseignants. D'ici là, ils doivent éviter de quitter leurs postes, ils doivent aussi éviter de brandir les menaces qui nous feront croire qu'ils préparent le terrain pour se donner une position avantageuse, une impression de force à l'égard des commissions scolaires et du gouvernement.



reflets

"Joyeux Carnaval"

Pour être joyeux, il le sera ! La joie explosive, nourrie de rires et de chants, est si facile à jouer ! Même les trop jeunes entrent dans la ronde des célébrations arrachant des permissions que les parents donnent souvent à contre-cœur, au nom du civisme. Quant aux moins jeunes, ils s'emballent, courent des risques extravagants, se laissent geler, ou se réchauffent par trop ! Comme s'il n'y avait pas moyen de fêter sans en crever ! De participer dans la mesure de ses forces physiques, de son âge, de ses aptitudes plus ou moins marquées, ou de ses habitudes plus ou moins éprouvées des activités de grand air et des rasades ! Chacun ne devrait-il pas avoir à cœur de payer au Carnaval de Québec un tribut de distinction et de modération ? Rire en ayant conscience de le faire, et sachant pourquoi, est quand même plus flatteur et plus humain que de s'étourdir tout bêtement au nom du froid et de la joie.

Prudence aussi pour nos jeunes ! Il faut continuer à veiller, à prévoir, à redouter le pire même ! Le bon jugement conseille de garder chez eux, le soir, les enfants d'âge scolaire, exception faite, peut-être, de certains spectacles et réjouissances convenant à la famille entière. Mais comment ne pas redouter qu'une adolescente de quatorze ou quinze ans puisse en apprendre beaucoup, et perdre plus encore, le temps d'un soir de danse avec l'inconnu qui la cueille dans la rue ? Il n'y a qu'un temps pour étudier sagement, en vue de l'avenir, tandis que tout porte à croire que d'autres carnivals suivront...

D'autre part, il faudrait bien s'interdire toute forme d'exploitation à l'endroit des visiteurs ! Quelques-uns nous ont dit avoir été saignés à blanc, quant au gîte et au couvert, les soirs de parade notamment. Le civisme devrait être notre constant souci, et chacun de nous y veiller scrupuleusement comme une part de ses responsabilités, sa collaboration personnelle au succès du Carnaval d'hiver de Québec.

Il serait bien dommage de saboter les sacrifices que s'imposent les organisateurs de ces festivités, tous hommes d'affaire de notre ville, plus ou moins épaulés par leurs compagnons. Les directeurs du Carnaval se voient à une cause éreintante qui ne leur rapporte rien individuellement, sinon la satisfaction de servir les destinées et le prestige de Québec. Ne pas nuire au moins, serait déjà une belle façon de servir ! Être hospitalier aussi, pour les parents et amis de l'extérieur, ouvrir volontiers la porte et dresser la table avec bonne volonté, sans faire de frais, simplement mais aimablement. Le Carnaval est une période de réjouissances : chacun de nous devrait pouvoir ajouter aux fleurons de sa couronne un grand souci de joie raisonnable et compréhensive. Se garder surtout d'être rabat-joie ! Quoi de plus vilain et de moins inoubliable en vérité ! Attitude peu flatteuse pour soi, et gênante pour les autres ! Joyeux Carnivals !

Françoise L. Roy

La parole est aux lecteurs

Au Grand Théâtre de Québec

LU SUR LA MURALE DE JORDI BONET

- VOUS ETES PAS ECOEURÉS DE MOURIR, BANDE DE CAVES.
- Graffiti de ruelle d'un parlier joualissant égaré au mur d'un complexe culturel onéreux !
- Pensez généreux dans un verbe de voyou !
- C'est la muse populiste de nos cénacles et de nos faubourgs, — une muse à la harpe de fer-blanc, aux chautouilles rustres et percuteurs et à l'interjection inutile-

ment grossière ! Et l'on voit mal cette formulation aléatoire de voyeurisme littéraire exposée définitivement aux regards médusés des amateurs d'un Musset ou d'un Giraudoux. Le public ne peut admettre ces admonitions de belluaire de la part de ceux qui paye généreusement de ses deniers, il préfère se laisser persuader poliment dans un langage bienvenu. Là où un Beethoven remaniait laborieusement ses textes, là où un Debussy changeait la nuance d'un accord

après y avoir songé toute la nuit, notre muraliste, pour éclairer son œuvre, fait sciemment appel au langage des tristes et humilie la langue française dans les lieux même où elle devrait briller de ses plus beaux feux.

Il est à craindre que cette esthétique du boyau ne justifie chez ceux qui l'arboreront les épreintes les plus généreuses.

JEAN-MARIE BUSSIERES, Organiste au St-Sacrement, Québec.

LAPALME, symbole de courage

Les camionneurs de Lapalme qui, tous les jours manifestent aux abords du Parlement d'Ottawa, malgré la rigueur de l'hiver de ces gens d'un courage extraordinaire. Après des combats savamment construits par le ministère des Postes, ces courageux syndicalistes ont refusé que leur syndicat soit démolit. Que d'humbles travailleurs soient aussi courageux, déconcerte le Premier Ministre Trudeau qui leur a fait un pied-de-nez...

Tout le monde doit se rappeler le courage dont Pierre Elliot Trudeau a tenté de faire preuve en restant sur l'estrade lors d'un échauffourée un certain jour de la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal. Que les gars de Lapalme soient courageux, non pas une fois, mais tous les jours depuis plusieurs mois, en manifestant devant le Parlement d'Ottawa, a de quoi porter ombrage au courage de Trudeau. Au seul nom de Trudeau, personne ne peut s'empêcher de penser à la trinité Trudeau-Marchand - Pelletier, ex-défenseurs des ouvriers. Qui défendent - ils aujourd'hui ? La question se pose dans les milieux syndicaux.

Comment, par exemple, un Jean Marchand qui, jadis, aurait "SCALPE" un "scab" peut-il tolérer que des "scabs" portent la casquette enlevée aux camionneurs de Lapalme ? Le trio Trudeau-Marchand-Pelletier devrait avoir le courage de corriger les frasques de Kierans en réintégrant les camionneurs de Lapalme dans leur position avec droit d'association dans l'union de leur choix. Ce geste courageux des piliers du Cabinet fédéral doit être posé. En auront-ils le courage ? Il serait plus que temps !

Maurice Dussault, 26, boul. des Alliés, Québec 3.

Erotisme ou abortif de l'homme

A notre époque, dite moderne, le divin nectar du célèbre Bacchus semble en voie d'être rejoint et même dépassé par un nouveau fluide aux plaisirs multiples et variés; en effet la cote de l'érotisme monte sans cesse, répandant son odeur de chair nauséabonde. L'homme huma ce parfum bizarre et trouva bon d'en faire son ami, son libérateur. Quelques esprits s'hardissaient et déjà, sur plusieurs toits, l'on criait "Vive" à l'érotisme. Les mass media ne tardèrent point à embolter le pas, précédées, il faut le dire, de tout un matériel cinématographique.

La vertu des honnêtes hommes trembla sur son socle. Et pourtant peu d'entre nous, car vous êtes des honnêtes gens, osèrent donner la riposte. Les seuls qui se risquèrent furent traités d'arriérés, de démodés ou de... religieux zélés. Ainsi donc, l'érotisme aux formes multiples pénètre, un peu plus chaque jour, dans le cœur même de l'homme. Mais pour les esprits éveillés, l'érotisme demeure une maladie, un délire exotique qui attaque et détruit l'essence même de l'homme, comme le venin sournois suspend la vie.

Prétextant la libération de nos tabous, les propagateurs de cette supposée philosophie conduisent l'homme, à coup sûr, vers l'abâtardissement de sa propre race. L'être qui abjure ses principes, au nom d'une prétendue plus grande liberté, renonce à ce qui le compose intrinsèquement. Or l'homme doit parvenir à une complète unité de son être; ses aspirations, ses instincts, il lui faut parfois les dominer, les réprimer, afin d'obtenir une pleine réalisation de sa nature d'être humain. Pour bâtir un monde il faut des hommes, des vrais; et la coordination parfaite de nos facultés et de nos instincts contribue certainement à nous édifier. L'érotisme est l'abortif de l'homme; il ne nous donne pas la force d'entamer la lutte bénéficiaire avec nous-mêmes, il ne contribue pas à abnourir la société d'aujourd'hui.

Denis GUILBAULT, 168, rue Hermine, Québec 8.

Origines missionnaires du Canada

Cher Ami, A notre époque où le Canada fait parler de lui, pour son christianisme, la revalorisation de ses origines qui furent proprement missionnaires, s'impose. Si nous devons nous ressourcer à la Bible, il est bien évident que nous devons nous tourner aussi avec ferveur vers cet épisode, beaucoup plus proche de nous, les origines de la Nouvelle France qui constituent une période privilégiée de l'histoire du peuple de Dieu. Nous y voyons, en effet, une élite nombreuse répondre avec un exemplaire

générosité aux suggestions et avances divines. L'Esprit Saint y est visiblement à l'oeuvre et communique à ces pionniers et fondateurs un dynamisme qui s'est fait sentir jusqu'à nos jours. La présence d'un Canada franc et chrétien, dans le fait inattendu et même "miraculeux" a-t-on dit. Cette présence reste inexplicable, tant qu'on se refuse à mettre en lumière ces origines exceptionnelles. Il s'agit là d'un "signe" concret et visible qu'on ne peut plus longtemps négliger.

A nous donc de tirer de l'oubli la nombreuse élite qui s'est penchée sur le berceau de ce peuple, le plus proche de nous parmi tous ceux de la terre. Grâce à cette revalorisation, les artisans de cette "Histoire Sainte" ne seront non pas l'objet d'un culte figé, mais les illustrations vivantes de l'action salvifique de Jésus Christ. Les exemples entraînants de ceux qui, partis de chez nous, se sont sacrifiés hier, pour que vive aujourd'hui le Canada, exerceront sur nous une bienfaisante contagion et ne manqueront pas d'éclairer notre avenir.

Point de vue

Iniquité à langue fourchue

Sous la rubrique de Règlement No 4, le Comité provincial de classification reclassifie les enseignants. La base n'a pas changé; les salaires fluctuent au rythme des années de scolarité. Mais le système scolaire étant unifié et l'unification complétée par l'abolition des écoles normales en 1969, le calcul des années de scolarité n'est plus un problème: Le cours primaire, six ans; le cours secondaire, six ans; le CEGEP, deux ans; les cours universitaires, un an de formation pédagogique et un, deux, trois ou quatre ans de spécialisation. La scolarité évolue donc entre quinze et dix-neuf ans. Pour le nouveau venu dans la carrière, pas de problème: il n'a qu'à produire ses certificats.

Pour ce qui est de la classification du professorat actuel, elle a été l'aboutissant d'une longue étude et d'une longue préparation. Dans les années soixante à soixante-sept, les écoles Laval et Jacques-Car-

tier, les scolasticats-écoles normales des instituts religieux étaient bondés d'instituteurs et d'institutrices qui y consacraient leurs périodes de vacances à des cours de recyclage et de rattrapage. Toute une génération de professionnels de l'enseignement est passée par là. Pendant l'année académique, beaucoup d'entre eux complétaient ces cours par des cours universitaires qu'on leur avait recommandés et qu'ils suivaient à leurs propres frais. A cette époque, il y a eu une volonté commune, un élan, une poussée vers le savoir et le savoir-faire dont le souvenir devrait être transmis à la génération future comme stimulant à l'étude. D'ailleurs, dans toutes les institutions religieuses, un programme d'études ordonnées et contrôlées étaient en vigueur et tous les enseignants devaient s'y soumettre pendant la majeure partie de leur vie active. De nos jours, une fraction très importante du poten-

tiel de l'enseignement provient de la laïcisation de ces religieux et de ces religieuses. Pour qu'une classification basée sur les années de scolarité fut admissible, il fallait tenir compte de tous ces acquis. C'est ce que l'on a fait. On a admis les équivalences. Le fruit de cette bonne volonté commune, d'une considération honnête de tous les facteurs en jeu, c'est le Règlement No 5 qui détermine le salaire de base de chaque enseignant suivant le nombre de ses années de scolarité. Aujourd'hui, on tente d'abolir ce Règlement No 5. Pourquoi ? — Pour épargner quelques millions au budget du ministère ? Il est à craindre qu'une telle iniquité ne lui en coûte bien davantage. Des centaines d'instituteurs et d'institutrices verront leur revenu diminuer de cinq cents à deux mille dollars par année; bien plus, au dire de la Corporation des professeurs de Montréal,

Edgar Morin, 1424, St-Paul, Ancienne Lorette, Québec.

Point de vue

Vague d'optimisme coupée par un rat... "de mare"

J'avais écrit un article au cours de la semaine consacrée à l'Unité. Cet article était intitulé "Vague d'optimisme"; car certains événements, survenus au cours de laps de temps, valaient la peine d'être signalés. CAPSULES D'OPTIMISME

Ce sont d'abord les "CAPSULES D'OPTIMISME" servies par le bon Père Desmarais, le 22 janvier, et à double dose (s. v. p.) Ses "flambés de plaisir", surtout, étaient succulents, réconfortants, voire même curatives pour quiconque puisse depuis trop longtemps déjà dans des formules noivées affectant le physique autant que le spirituel.

Face à tous ces actes et mouvements subversifs tendant à la destruction morale, économique et sociale du Québec, ces mesures s'imposent. Il en est de même de la surveillance plus adéquate recommandée dans le choix des professeurs et l'élimination de ceux qui veulent passer outre au rôle qui leur est assigné, pour suivre les directives qui leur sont inculquées par le Plan de laïcisation du Mouvement Laïc Français fondé chez nous en 1962. Quant à la protection plus intense que l'on veut accorder à la jeunesse étudiante, pour l'aider à surmonter les assauts de tous ces mouvements subversifs, c'est aussi plein de sens. Trop de nos jeunes ont déjà été ébranlés et corrompus. La folie en a même conduit quelques-uns au suicide.

noires et pentes de ski où la jeunesse s'ébat et se forlifie. Il est aussi encourageant de constater les performances d'un grand nombre de nos jeunes athlètes qui fréquentent ces lieux. De ces initiatives, les anciens se réjouissent, parce que la jeunesse montante qui sait en profiter, prouvera la véracité de cette maxime de Juvénal "Mens sana in corpore sano". On se plaint en certains milieux "exceptionnels", du côté de ces initiatives. Critique malveillante! On doit plutôt féliciter les autorités gouvernementales et municipales d'en avoir permis la réalisation. Ces argentés dépensés sont un placement plus rentable que les \$100,000 versés à la réparation des dégâts causés par le Festival de Manseau. Même si ceux qui ont tenté de minimiser les "vacheries" qui s'y sont déroulées, n'ont pu convaincre les gens sérieux que cela n'est rien que seuls les grands de la Mafia y ont trouvé leur profit.

LE BARREAU DE MONTREAL BOUGE

PRECIUEUX DOCUMENT DU CLUB OPTIMISTE DE STE-FOY

C'est aussi le document soumis par les membres du Club Optimiste de Ste-Foy aux autorités supérieures en place, relativement aux mesures prises durant les sombres jours l'octobre. Ce document congratule les autorités pour ce qu'elles ont fait de bien dans les circonstances et leur donne d'opportunes recommandations pour assurer un avenir meilleur. Loin donc de tous les responsables (ou irresponsables) des manifestations et actions diaboliques qui ont marqué notre belle province, en octobre particulièrement! Elles sont l'oeuvre de déséquilibrés mentaux qui ont, sans doute, absorbé trop de capsules marxistes, maïstos ou darwinistes, que sais-je? Ces questions ou recommandations doivent être sérieusement étudiées par les autorités; notamment, la carte d'identité, le rétablissement de la peine de mort dans certains cas, amendements urgents au Code criminel.

Une sage décision a été prise par le Barreau de Montréal, relativement à l'exclusion des disciples de Thémis indésirables. Il y a longtemps que les gens soucieux de la sécurité publique s'interrogeaient sur l'attitude passive des autorités de cet ordre. Nous devons donc en féliciter le Barreau Métropolitain, ajoutant que bien d'autres ordres et professions pourraient en faire autant.

Que dire de l'inauguration d'un tel palais? Tous ceux qui l'ont vu "en personne" ou par le truchement de la T.V. ont été émerveillés. Heureuse est cette jeunesse qui sait en profiter! De même que des patri-

Juque là l'article intitulé "Vague d'optimisme" avait sa raison d'être. Mais quelques incidents survenus depuis, nous ont justifié d'en produire un

Le Dr Jean Vanier parle de ce qu'il a dans le coeur

Par Thérèse Dalaire

"Je parle de ce que j'ai dans le coeur... de l'Arche, de l'Inde... où nous avons une maison pour déficients mentaux... nous en avons une aussi au Canada, à Toronto."

C'est ainsi que commence mon entrevue avec le Dr Jean Vanier. Dix minutes auparavant, quand j'ai pénétré dans la salle du CEGEP François-Xavier Garneau, il était assis au bord de la scène, en position du lotus — ou presque — répondant aux questions des étudiants. Sa voix douce, lente quoique sans hésitation, nous transmet ce calme intérieur qui l'habite. Si bien que mon appréhension à rencontrer un "grand personnage" — car c'en est un — fond comme neige au soleil. Et c'est toute rassurée que je l'écoute parler des graves problèmes de notre société moderne devant lesquels, le Dr Vanier maintient l'espoir.

SOCIÉTÉ BASÉE SUR LES PERSONNES:

"Notre société, explique le Dr Vanier, est une société extrêmement anonyme, c'est un lieu d'organisation, où il y a primauté de l'efficacité et finalement on voit une énorme insatisfaction à tous les niveaux et dans tous les pays de l'Occident. Les gens sont gavés de matérialisme, gavés de richesses. Et il y a toute une série de gens qui n'ont rien."

Le monde se trouve donc divisé entre pauvres et riches... entre ceux qui sont entrés dans la société et les marginaux. D'où croissance d'insatisfaction de ceux qui sont riches qui veulent maintenir le statu quo, qui ont peur du changement, c'est tout le domaine de ceux qui sont finalement arrivés aux succès matériels. Et d'autre part, vous avez tout le domaine des misérables, des handicapés, des pauvres et qui eux s'orientent soit vers le désespoir ou bien vous avez des mouvements révolutionnaires. On arrive alors à une division des deux groupes."

Le Dr Vanier ne croit pas que par la violence, on arrivera à une situation où on peut repartir à neuf. "Cela, explique-t-il, va contre toutes les lois de la psychologie. Vous ne pouvez pas faire une oeuvre de paix une fois que vous êtes lancé dans une oeuvre de guerre." M. Vanier met son espoir dans les groupes de plus en plus importants de gens qui créent des communautés, qui font que finalement la société vit les valeurs beaucoup plus humaines. Ces communautés, l'apôtre des déficients mentaux, les voit de toutes les sortes: des petits groupes vivant autour des handicapés, des jeunes vivant ensemble dans les quartiers pauvres des villes, des riches qui acceptent une certaine pauvreté, vraiment équipés de style de vie, qui sont compensés au niveau de la pauvreté par l'union fantastique qui existera entre eux.

Reprenant plus loin ce thème de richesse et de pauvreté, le Dr Vanier ne craint pas d'affirmer: "si les riches, si les chrétiens ne font pas prochainement un geste spectaculaire... ce sera fini". "Mais par ailleurs il ajoute que ce qui fait la grandeur de notre époque c'est que partout dans le monde "on a la frousse"... et c'est très bon, dit-il. Selon le Dr Vanier, beaucoup de gens ne bougent pas quand ils



ont peur... Il nous faudra trouver des attitudes traumatisantes, qui sans faire couler le sang, pourront, à longue échéance, changer les structures.

UNITES DE VIE:

Même si le temps mis à ma disposition était limité, je ne pouvais me résoudre à quitter le Dr Vanier sans lui parler des enfants, déficients mentaux, en résidence collective. Le grand spécialiste n'aime pas tellement l'expression "résidence collective" ça ressemble trop à un grand hôtel, dit-il. Il préfère le mot "foyer" ou l'expression "unité de vie". Dans ces foyers sont groupés neuf, dix ou quinze personnes non selon leur âge, non selon un critère intellectuel. "Il y a tellement de facteurs... explique-t-il. Ainsi on crée un nouveau foyer, il y a tellement de facteurs qui entrent en jeu qu'on ne peut pas dire que c'est celui-ci plutôt que celui-là... non. L'assistante-responsable est en relation très bien avec tel ou tel dans le centre... elle connaît, il n'y a pas de critère, ni d'âge, ni de régions. C'est en pensant que les enfants s'adapteront bien là, et que le lieu où ils sont actuellement ne leur convient pas."

LA FÊTE DE LA JOIE:

C'est sur un mot du grand pèlerinage de 10.000 personnes dont 4.000 déficients mentaux, à Lourdes que se termine notre entretien. C'est à partir de sa propre expérience, des quinze voyages précédents, que le Dr Vanier a organisé à la demande des parents et des éducateurs, que cet événement de grande joie, comme il l'appelle. Presque tous les pays d'Europe ont répondu avec enthousiasme. Le Dr Vanier en parle comme d'un succès assuré tant au niveau de la rencontre des jeunes que des animateurs.

TRAVAILLER:

Le Dr Vanier me transmet son espoir que les petites communautés, telles les unités de vie de "l'Arche" peuvent dans un avenir plus ou moins lointain changer les structures de la société. "Si... si... dit-il ce qu'il faut de toute chose humaine, c'est de travailler sans trop regarder le résultat... parce qu'on croit que c'est ce qu'il faut faire... et puis au fond ce n'est pas important qu'on voit le résultat..."

Horizon 2000

A beaux points, brodons notre coussin

Pour le mois de février, le comité provincial d'Arts ménagers vous propose la confection d'un coussin. Ce dernier doit être brodé de façon originale et moderne. Ce morceau comprend donc deux étapes de travail: d'une part la "confection" du coussin, et d'autre part la "décoration" faite de broderie de fantaisie à l'aiguille ou broderie de couleur.

CONFECTION DU COUSSIN

Voici quelques grandes lignes à retenir pour fabriquer le coussin.

Le modèle:

Les dimensions du coussin sont à votre choix, cependant ces dernières doivent être proportionnées, pour faire un coussin de belle apparence.

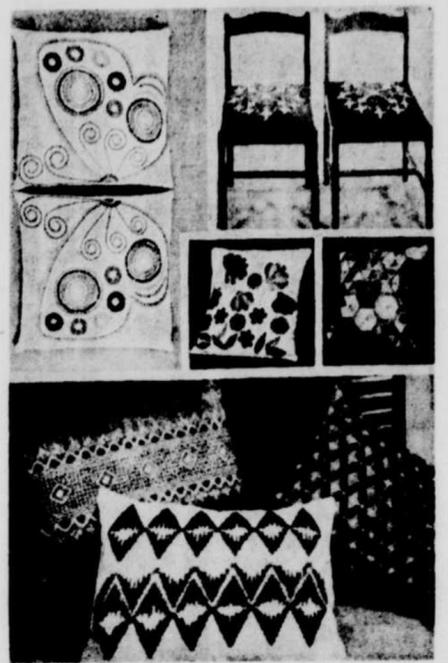
Les coutures d'assemblage devront être solides. Selon le tissu utilisé vous jugez de la façon de les finir. (Les toiles demandent un bon surfil ou une bordure en ruban).

Les coins doivent être identiques.

Le rembourrage:

Cette étape est très importante dans la confection du coussin. Pour obtenir un beau coussin bien formé, je vous recommande le "kapok" ou duvet de Java. Il est blanc; attention, n'achetez pas un kapok mélangé de coton ou d'autres produits. Le véritable kapok se reconnaît par sa blancheur, sa légèreté et son imperméabilité.

Note: Se rappeler que si très souvent le coussin sert d'élément décoratif, il faudrait aussi penser "pratique" et ne pas oublier qu'il est souvent malmené par les jeunes et qu'en de nombreux cas, il remplace ou complète le rembourrage fixe des meubles.



confectionnez-les vous-même!



Marianne Martin
Dépêchez-vous d'acheter ce super patron qui comprend: jupe-pantalon, la veste, pantalon, blouse, foulard et robe. Choisissez un tricot. Demandez le patron 9251; tailles: 10", 12", 14", 16", 18", 20", 8, 10, 12, 14, 16.

Tricotez cette élégante robe ligne A pour vos sorties. Motif de feuille, se porte avec ou sans manches. Demandez le patron 7296; grandeurs: 15-16 incl.

Écrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à:

SERVICE DES PATRONS, L'ACTION,
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

PRIX: 75¢ par patron

Seuls les mandats-poste et les chèques payables au pair à Québec seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables, ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Cl-inclus \$ (les timbres ne sont pas acceptés)
Patron no: Taille:
Patron no: Taille:
Nom:
Adresse:



Des employés procèdent à l'emballage d'une brique de fromage de 40 livres fraîchement démolée. Le cheddar ira mûrir durant 21 jours dans l'entrepôt frigorifique avant d'être distribué sur le marché. (Photo Office du film du Québec)

Un défi décida de sa carrière

par Carol KENNEDY

LONDRES (PC) — C'est le défi lancé par une collègue infirmière, à Vancouver il y a 32 ans, qui a fait de Pat Eccleston un pionnier dans un domaine alors tout nouveau pour les femmes, celui d'hôtesse de l'air. Le jeune compagnie Trans-Canada Air Lines inaugurerait son premier service entre Vancouver et Seattle, et avait accepté l'idée suggérée par M. C. R. Curtis, président de United Airlines, de recruter des infirmières comme hôtesse à bord des avions, afin d'attirer un plus grand nombre de passagers. Pat Eccleston, une brune enjouée alors dans la vingtaine, obtint d'être engagée, après avoir soutenu une lutte considérable contre ses concurrentes. Mariée à M. John Maxwell, directeur des ventes d'Air Canada en Europe, maintenant à la retraite, elle déclare: "Je me sentais comme si on m'avait fait cadeau d'un million de dollars". En 1958, il fallait mettre 50 minutes pour franchir les 122 milles qui séparent Vancouver de Seattle, dans le

tout-petit Lockheed Electra, qui ne contenait d'ailleurs que 10 fauteuils. L'avion transportait 10 passagers, pour la plupart des hommes d'affaires, et l'hôtesse occupait le dernier fauteuil.

L'AÉRODYNAMIQUE

A cette époque déjà lointaine, les hôtesse de l'air devaient être en mesure de répondre à des questions qui ne viennent même plus à l'idée des passagers sophistiqués qui voyagent à bord des réactés d'aujourd'hui. Elles devaient étudier l'aérodynamique et la météorologie, afin d'expliquer comment l'avion pouvait demeurer dans les airs, et ce qui causait les remous d'air. Pat Eccleston quitta son métier en 1941 pour se marier, mais elle a fait un pèlerinage nostalgique dans le passé en 1962, lorsque la Trans-Canada Air Lines a célébré son 25ème anniversaire. La compagnie réussit à retracer l'un de ses premiers Lockheed Electras, encore en service dans une compagnie de mines à Maliana, et le loua pour effectuer une traversée commémorative de Vancouver à Seattle.

Agenda de Marie-Jo

Samedi, 6 février: Souper canadien de la Fraternité Canadienne à 20h.30 dans la salle des Chevaliers de Colomb (240 Chemin Ste-Foy). Le souper sera précédé d'une promenade en traineau. Le départ aura lieu à 19h.30.

Lundi, 8 février: Déjeuner du Cercle des femmes canadiennes à 12h.30 au Château Bonne Entente. Conférencière invitée, Mme Grace McInnis, de Vancouver, bien connue pour sa participation active à la promotion de la femme.

Mardi, 9 février: Thé-causerie de la Ligue catholique féminine à 14h.15 au restaurant K e r h u l u. Conférencier, M. Raoul Hunter, sculpteur et caricaturiste renommé.

Conférence sur la Chirurgie plastique à 20h. au local de la Fraternité canadienne (580 est, Grande-Allee, suite 19) par le Dr Amyot Jolicoeur.

(Extrait de la revue L'AFEAS, février 1971)

Décès de Lady Oppenheimer

JOHANNESBURG (PA) — Lady Caroline Oppenheimer est décédée mardi dans une clinique de Johannesburg. Agée de 71 ans, elle était la veuve de deux magnats de l'industrie minière sud-africaine, et la tante et belle-mère de l'actuel chef de famille.

Il y a deux mois, Lady Caroline avait été blessée dans un accident d'automobile nécessitant par la suite une intervention chirurgicale au cerveau.

Née Caroline Magdalen Harvey, fille d'un baronnet anglais, elle avait d'abord épousé en 1920, sir Michael Oppenheimer,

lequel mourut dans l'écrasement d'un avion en 1933. Deux ans plus tard avait lieu le mariage de Lady Caroline avec son beau-frère, sir Ernest Oppenheimer, qui était veuf.

Après la mort de sir Ernest en 1957, son fils né du précédent mariage, Harry Oppenheimer, lui succéda à titre de président de la vaste entreprise financière et minière Anglo-Américaine, et de la gigantesque exploitation de diamants De Beers.

Lady Oppenheimer laisse également un fils, sir Michael Oppenheimer, et trois petits-enfants.



A vingt ans, on en sait pas très bien ce qu'on veut ou ce qu'on veut apporter soi-même au mariage... on en sait pas trop bien ce qu'on attend... Les difficultés, les désillusions commencent là.

Montréal financière

Montréal New York

Dollar canadien Dollar américain

COFFRES-FORTS

TORONTO (PC) — Les pétroliers de l'Ouest ont fait un bond en avant après le démenti de rumeurs de grève dans l'Arctique canadien, à la Bourse de Toronto jeudi.

L'indice des pétroliers a pris 5-46 à 209,69, après une séance aux trois-quarts en baisse. L'indice des industrielles a pris 44 à 178,49, les autres à 18 à 176,07 et les métaux de base à 94,02.

Le volume des transactions a été de 3,22 millions d'actions contre 2,18 millions mercredi, et ce fut la journée la plus active depuis le 27 novembre dernier.

Les hausses ont surpassé les baisses par 296 contre 234 avec 227 valeurs haussières.

Dans les hausses, Great Plains a pris 1-2 à \$22, Canadian Homestead \$1 à \$8,63, Scurry Rainbow \$1 à \$24-1/4, Central Del Rio \$1 à \$13-1/8 et North Canadian Oils 95 cents à \$8.

Pacific Pete a pris 2-1-4 à \$30-3-4, Ford Canada \$2 à \$77, Petrofina \$1-3-8 à \$21, Bombardier \$1-1-4 à \$14, Bankeno \$1 à \$6, Mattagami 3-4 à \$25, Giant Madison 40 cents à \$4,50, Kerr-Adison 3-8 à \$10-5-8 et Sisco 30 cents à \$2.

Dofasco n'a pas bougé à \$24-3-4 et Stelco a perdu 3-8 à \$27, à la suite de l'abandon des projets d'expansion des mines de fer de Wabush Lake, Terre-Neuve, et Sept-Îles, Qué.

Dans les baisses, Dome Pet a perdu 2-8 à \$87, Famous Players \$1 à \$10-3-4, International Minerals \$1 à \$14-3-4, New Quebec Raglan 3-4 à \$14, Pine Point 1-4 à \$28-3-4 et Patino 1-4 à \$27-3-4.

Par la Presse Canadienne

TITRES LES PLUS ACTIFS

TITRES ventes haut bas ferm. ch.

INDUSTRIELLES

MINES

PETROLES

COTATIQUES INDUSTRIELLES

TITRES ventes haut bas ferm.

MINES

PETROLES ET GAZ

MONTREAL (PC) — Marché modérément actif et en hausse dans tous les secteurs de la Bourse de Montréal, jeudi.

L'indice composé a pris 74 à 178,90. Les hausses et les baisses ont touché 115 valeurs, tandis que 74 demeurent inchangées, sur un volume de transactions combinées de 1,959,000 actions.

Dans les indices, les industrielles ont pris 77 à 180,84, les services publics 17 à 152,66, les banques 1,66 à 179,13 et les papiers 70 à 94,46.

Les pétroliers, en hausse de 3-97 à l'indice, ont mené avec Pacific Petroleum prenant \$2-3-8 à \$30-7-8, Petrofina \$1-3-8 à \$20-1-2 et Husky Oil 1-2 à \$17-1-4.

Dome Petroleum a perdu \$2 à \$87-1-2 sur une vente de 910 actions, après l'annonce d'une baisse de dividendes.

Consolidated Textiles ont pris \$1-2 à \$15, Falconbridge \$1-3-8 à \$140-1-2, Marlborough Properties \$1-1-8 à \$6-5-8, BC Telephone 3-4 à \$67, Southern Press 1-2 à \$50-1-2 et Border Chemical 1-2 à \$7-3-4.

Martime Electric a perdu 3-4 à \$21, Dominion Glass 3-4 à \$15-3-4, Canadian and Dominion Sugar 1-2 à \$35-1-2, Calgary Power 1-2 à \$26-3-4, Consumer Glass 1-2 à \$13-1-2 et Famous Players 1-2 à \$11-1-4.

Bombardier a pris \$1-3-8 à \$14 en révélant son offre d'achat de Industries Bouchard, fabricant de Skis, et de deux firmes distributrices de Moto-Ski au Québec et dans les Maritimes, pour un montant global de \$3,342,000.

Genstar a perdu 1-2 à \$27 après avoir annoncé la suspension des projets d'expansion de 100 millions de Wabush City, Terre-Neuve, et Sept-Îles, Qué., pour des raisons économiques.

Les propriétaires de Stelco estiment que le revenu net de ces exploitations ne couvrirait pas suffisamment les frais d'investissement de capitaux.

TITRES LES PLUS ACTIFS

INDUSTRIELLES

MINES

COTATIQUES INDUSTRIELLES

TITRES ventes haut bas ferm.

MINES

PETROLES ET GAZ

TITRES ventes haut bas ferm.

MINES

PETROLES ET GAZ

Dollar américain

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages contrants 92 points, 64, 93 points, 65; commission canadienne des produits laitiers, 65.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs; No 2 en sacs; pour rouleur; No 1 en sacs 20 à 21-1/2; pour nourrissement en sacs, 19 à 20.

Poudre de lait de beurre: pour nourrissement, 17 à 17-1/2; poudre de lait, 5-1-4 à 5-3-4.

Pommes de terre: prix de gros; Québec, nouvelle récolte, \$1,20 à \$1,30 les 50 lbs.

Prix des oeufs: Prix minima des grossistes au détail en boîtes d'une douzaine: A-extra gros, 50 à 54; A-gros, 44 à 48; A-moyens 36 à 43; A-petits, 33 à 34.

AVIS LEGAL

AVIS PUBLIC est donné que les biens meubles et effets du défunt sont en vente publique au Palais de Justice, le mardi 9 février 1971, à 10 heures précises.

AVIS LEGAL

Le prix des médicaments

Si les fabricants contrecarrent l'action du gouvernement d'autres moyens seront employés

- Ron Bastford

TORONTO (P.C.) — Le ministre de la Consommation, M. Ron Bastford, a donné l'avertissement que, si les fabricants et les importateurs de médicaments continuent à contrecarrer ses efforts en vue d'amener une réduction des prix des produits pharmaceutiques, il suggérera des moyens plus roides de leur faire entendre raison.

luttaient toujours devant les tribunaux afin de faire abroger cet amendement. La Cour de l'échiquier a étudié 35 des 55 drogues brevetées privément et deux causes sont devant la Cour suprême.

UN PETIT EXEMPLE

"A moins que nous gagnions ces causes, nous serons en droit de chercher d'autres solutions," a déclaré M. Bastford. Le ministre a cité un exemple.

Le tranquillisant diétopam vaut \$87 le kilo, soit environ les deux livres, au moment où il entre au Canada. La même quantité, une fois mise en capsules et offerte au détail, vaut \$11,600.

"Voilà le genre d'abus que nous voulons faire disparaître," a noté le ministre. Devant les journalistes présents, il a ajouté qu'un tel gonflement du prix d'une drogue importée n'était pas rare.

S'adressant à une centaine de libéraux de la circonscription de York-Centre, mercredi soir, il a esquissé trois moyens possibles d'atteindre ce résultat :

— Le gouvernement fédéral pourrait abolir les brevets d'invention sur les drogues ou autrement réduire à cinq ans la protection de ces brevets, présentement assurée pour 17 ans;

— Ottawa pourrait suivre l'exemple du Manitoba et créer une agence centrale d'achat des drogues. Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a évalué à 25 pour cent la réduction que l'agence pourrait provoquer sur les prix des médicaments vendus sur prescription;

— Le gouvernement pourrait établir sa propre compagnie d'importation et de fabrication des médicaments — une suggestion déjà faite par M. Bastford, l'été dernier. Mercredi soir, le ministre a répété qu'à son avis telle compagnie était concevable.

DEVANT LES TRIBUNAUX

M. Bastford a déclaré qu'il était très insatisfait de noter une absence d'amélioration dans les prix des médicaments, même après que son ministère eut pris certaines mesures, en particulier un amendement à la Loi des brevets d'invention, qui permet maintenant à toute compagnie d'importer des drogues déjà brevetées aux noms de compagnies compétitrices.

Cet amendement avait pour but de stimuler la compétition et, par la suite, d'amener une réduction des prix. Toutefois, a maintenu M. Bastford, il est trop tôt, après seulement deux ans, pour juger des effets de cette mesure.

Il a rappelé que les grands fabricants de drogues au Canada, étant pour la plupart des filiales de compagnies étrangères, s'étaient opposés à l'amendement comme étant ultra vires et

Les candidats à la direction du NPD promettent de lutter contre le chômage

TORONTO (P.C.) — Les cinq candidats à la direction nationale du Nouveau parti démocratique ont promis, mercredi soir, à l'occasion d'une assemblée conjointe, qu'ils lutteraient contre le chômage et le contrôle étranger sur l'économie canadienne.

Pour combattre le chômage, ils ont tour à tour suggéré une réduction immédiate des impôts, des programmes massifs de construction d'habitations, une augmentation substantielle des dépenses gouvernementales pour des travaux publics et un taux d'intérêt bancaire moins élevé.

Tous ont cependant admis, de façon générale, qu'il était trop tard pour faire quoi que ce soit de valable en vue de réduire le problème du chômage, cet hiver. Ils ont proposé qu'on accorde sans tarder des hausses des prestations d'assurance-chômage.

Les cinq candidats sont : David Lewis, 62 ans,

chef adjoint du parti; Frank Howard, 45 ans, représentant au Parlement de la circonscription de Skeena, en Colombie britannique; Ed Broadbent, 34 ans, député aux Communes d'Oshawa - Whitby; John Harney, 39 ans, ancien secrétaire de l'aile ontarienne du parti; et James Laxer, 29 ans, professeur d'histoire à l'université Queen's.

La réunion de mercredi soir était la première de 19 assemblées à travers le pays, auxquelles tous les candidats participèrent, d'ici la convention, devant se tenir à Ottawa du 21 au 24 avril.

Le désaccord entre les cinq candidats est survenu sur un seul point. Le groupe Waffle ou radical du parti a suggéré que le NPD reconnaisse au Québec le droit de se séparer si c'était le désir des citoyens de cette province.

M. Laxer a appuyé la proposition, mais les autres candidats l'ont rejetée.

Pour les 100 dernières années

Diefenbaker demande une enquête sur la violation des droits des Indiens et Métis

REGINA (P.C.) — Dénonçant la discrimination raciale et religieuse, l'ancien premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker, a demandé mercredi, qu'une commission royale soit chargée d'enquêter sur l'étendue des violations de droits dont les Indiens et les Métis ont été victimes au cours des 100 dernières années.

Prononçant un discours à une réunion commune de la Chambre de Commerce

de Regina et du Conseil canadien des chrétiens et des juifs, M. Diefenbaker a également demandé que des indemnités soient versées aux tribus et aux bandes qui ont subi des traitements injustes ou été privées de leurs droits.

"La Cour suprême du Canada, dit-il, devrait exiger le respect des traités" et le Parlement devrait proclamer que les droits des Indiens découlant de ces

traités ne seraient pas abrogés unilatéralement.

"Une telle déclaration, a ajouté M. Diefenbaker, rendrait aux Indiens la confiance en la justice.

"Il faudrait appliquer immédiatement un programme d'éducation des masses afin d'ouvrir de nouvelles perspectives aux Indiens."

M. Diefenbaker a suggéré de consigner dans une déclaration les objectifs nationaux du Canada et a ré-

clamé des mesures immédiates pour combattre le chômage.

Il s'en est pris aux provinces qui cherchent à affirmer "une souveraineté qu'elles ne possèdent pas".

Il a condamné les deux ou trois provinces engagées actuellement dans ce qu'il est convenu d'appeler la "guerre des poulets et des oeufs", précisant que cela était contraire aux principes fondamentaux de la Confédération.

Les déplacements des diplomates de la Chine populaire seront sujets à un certain contrôle

OTTAWA (P.C.) — Les déplacements des diplomates de la Chine populaire au Canada seront sujets à un certain contrôle, mais aucune formule n'a encore été arrêtée, apprend-on

de sources bien informées.

On prévoit que les restrictions seront sensiblement les mêmes que celles imposées aux diplomates canadiens à Pékin. Ceux-ci, comme tous les autres représentants étrangers, ne peuvent pas quitter la ville sans obtenir d'abord une permission. Le Canada a inauguré son ambassade à Pékin au début de janvier, soit trois mois après l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.

Une délégation chinoise est arrivée à Ottawa, cette semaine, pour préparer l'ouverture de l'ambassade de la Chine populaire. Les représentants chinois se sont établis de façon temporaire dans un hôtel du centre-ville, en attendant de trouver des locaux permanents. Les deux délégations, celle du Canada à Pékin et celle de la Chine à Ottawa, sont dirigées par des chargés d'affaires. Des ambassadeurs doivent être nommés des deux côtés vers la mi-avril.

Les autorités ont néanmoins refusé d'indiquer si le chargé d'affaires chinois, Hsu Chung-fu, avait officiellement été avisé de certaines restrictions relatives

à ses déplacements des membres de la délégation à l'extérieur d'Ottawa. Ils soulignent néanmoins que les représentants chinois ont suffisamment de besoins sur les bras, afin d'installer leur ambassade, pour ne pas songer à voyager au cours des prochaines semaines.

On est également d'avis que M. Hsu aviserait probablement les autorités canadiennes si lui ou ses adjoints devaient sortir d'Ottawa.

RECIPROCITE

Mais il ne fait aucun doute qu'un certain contrôle sera assuré éventuellement.

"En principe, nous voulons agir de la même façon que les autorités chinoises et nous tentons présentement de trouver une formule prévoyant des conditions semblables à celles existant à Pékin", a ajouté un informateur.

Le Canada et d'autres pays occidentaux ont adopté cette formule de réciprocité il y a plusieurs années, afin de combattre les restrictions imposées aux diplomates alliés en Union

soviétique et dans les autres pays communistes d'Europe.

En pratique, dans le cas de l'Union soviétique, la réciprocité est loin d'être complète. Les diplomates soviétiques peuvent s'éloigner à 75 milles d'Ottawa sans en aviser au préalable le ministère des Affaires extérieures, tandis que l'ambassadeur est libre de circuler comme il l'entend.

Par contre, les diplomates canadiens à Moscou, y compris l'ambassadeur, doivent se rapporter au ministère chaque fois qu'ils s'éloignent à plus de 25 milles du centre de Moscou. Et même dans cette zone de 25 milles, plusieurs routes et parties de routes sont interdites aux étrangers.

Toutefois, règle générale, l'obtention d'une permission n'est qu'une question de routine, des deux côtés. De tels contrôles sur les déplacements des diplomates des pays de l'Europe de l'Est n'existent plus au Canada, car, selon le ministère des Affaires extérieures, ces pays ont eux aussi levé le contrôle sur les allées et venues des diplomates canadiens.

Ottawa accepte de différer le projet de \$100 millions à Wabush

OTTAWA (P.C.) — Tout semble indiquer que le gouvernement canadien acceptera la décision des propriétaires de la compagnie Wabush Mines de différer le projet d'expansion de \$100 millions envisagé pour l'installation de minerai de fer à Wabush Lake, Terre-Neuve et Sept-Îles.

En réponse à une question de M. Ambrose Peddle (PC-Grand Falls - White-Edge-Labrador), le ministre des Finances, M. Edgar J. Benson, a dit, hier aux Communes, que le gouvernement n'entend pas entrer en négociations avec les dirigeants de la compagnie afin de tenter de les persuader de revenir sur leur décision.

Le ministre a, par ailleurs, rejeté une affirmation de M. Peddle voulant que le projet ait été compromis en raison des impôts trop élevés qu'aurait eu à payer la compagnie.

MM. Peddle et John Lundrigan (PC - Gander-Twillingate) ont exhorté M. Benson d'adopter des stimulants fiscaux devant faciliter la réalisation du projet de Wabush Mines ou, du moins, de rassurer les dirigeants de la compagnie en portant à leur connaissance les principaux points de la réforme fiscale qui doit bientôt faire l'objet d'une législation.

PRECEDENT

M. Lundrigan a rappelé que le gouvernement avait encouragé de cette manière la compagnie Québec Cartier Mines et la compagnie Iron Ore du Canada à poursuivre leurs projets d'investissements.

M. Benson a répondu que dans ces deux cas, les dirigeants s'étaient entretenus avec lui au sujet des taxes. Après l'annonce de modifications fiscales, les deux compagnies ont pu donner suite à leurs projets.

M. Lundrigan a alors demandé au ministre des Finances s'il était possible de négocier avec les représentants de Wabush Mines et les mettre au courant des principales modifications fiscales à venir, de manière à leur permettre de mettre à exécution leur projet.

M. Benson a fait savoir qu'il serait heureux de rencontrer ces gens, au même titre qu'il le serait des Canadiens pour discuter du Livre blanc sur la fiscalité.

Il a ajouté, cependant, qu'il ne pourrait leur indiquer les points saillants de la future réforme fiscale sans en informer d'abord la Chambre des Communes.

Les étudiants libéraux veulent qu'on s'occupe du problème du chômage chez les jeunes

OTTAWA (P.C.) — Les étudiants libéraux du Canada se plaignent de ce que le gouvernement ne réagit que "faiblement et d'une manière presque décourageante" au problème du chômage chez les jeunes.

Au cours d'une conférence de presse donnée jeudi au siège du parti, le président des étudiants libéraux, M. John Varley, a critiqué le premier ministre, M. Trudeau et le ministre de la Main-d'œuvre, M. Otto Lang, qu'il accuse de ne livrer à des manœuvres de diversion dans leurs déclarations sur le problème.

"Les jeunes chômeurs sont deux fois plus nombreux que les adultes, dit-il. "Certes, un gouvernement qui se dit préoccupé par les problèmes de la jeunesse, devrait lui prêter un peu plus d'attention.

M. Varley a invité le gouvernement à approuver le programme d'été élaboré par les services fédéraux, dont les détails ont pu être obtenus par la presse en janvier. Ce programme comporte des dépenses de l'ordre de \$50 millions.

"Il ne nous reste, dit-il, qu'à espérer que le gouvernement fera preuve d'autant d'imagination que ses fonctionnaires.

"Le gouvernement devrait comprendre que s'il est bon d'embaucher 30.000 étudiants, on pourrait faire mieux en embauchant 50.000 ou 60.000."

A son avis, le gouvernement devrait moins compter sur les campagnes publicitaires des-

tinées à convaincre les entreprises privées à embaucher des étudiants en été, que sur des projets publics. Il propose la création d'un secrétariat pour l'emploi de la jeunesse qui coordonnerait les projets de parcs et de divertissements ainsi que des kiosques de renseignements sur les emplois.

DEUX PROJETS

Les étudiants libéraux, dit-il, vont entreprendre eux-mêmes deux projets qui leur sont propres.

Le premier consistera à établir une liste des familles qui, à travers le pays, seraient disposées à héberger des étudiants de passage en été. Les familles intéressées seront invitées à communiquer leurs noms et adresse à l'organisation, laquelle transmettra les listes aux sections locales des étudiants libéraux.

Le second, est un projet à plus long terme qui tend à apporter une solution au chômage des universitaires. Les familles ou les particuliers pourraient, sur un appel téléphonique, obtenir les services d'un diplômé d'université, pour des leçons particulières ou des cours. C'est un peu, dit-il, comme le Victorian Order of Nurses. Ce service offrira un débouché aux diplômés de chômage et permettra aux particuliers de disposer de possibilités d'éducation.

De l'avis de M. Varley, le même principe pourrait être appliqué aux soins médicaux.

ADMISSIONS 1971-1972 LE SERVICE REGIONAL DE L'ADMISSION C. P. 670 — Québec 10e BUTS CLIENTELE DEMANDES PROCEDURES D'ADMISSION 1971-1972 LE SERVICE REGIONAL DE L'ADMISSION C. P. 670 — Québec 10e PROGRAMMES A. SECTEUR GENERAL (2 ans) B. SECTEUR PROFESSIONNEL (3 ans)

Tableau des programmes et des collèges où ils se donnent. Columns: NO DU PROGRAMME, François-Xavier-Garneau, Lévis-Lauzon, Limoilou, Sainte-Foy. Rows: I TECHNIQUES BIOLOGIQUES, II TECHNIQUES PHYSIQUES, III TECHNIQUES HUMAINES, IV TECHNIQUES ADMINISTRATIVES.

On n'a pas tout VU et ENTENDU MAICO D'APPAREIL AUDITIF Garantie Choix de 25 MODELES de qualité pour convenir à tout budget et à toute perte auditive corrigible. VOYEZ-LES! ENTENDEZ-LES! chez SERVICE AUDITIF MAICO INC. BUREAUX DE SERVICE: 815 Côte d'Abraham Québec 4. Tél.: 529-9325

Journées internationales du film de court-métrage Les 15èmes Journées Internationales du Film de court-métrage se sont ouvertes mardi à Tours. Cinquante-trois films de réalisateurs de plusieurs pays y seront présentés au public et à la critique jusqu'au 6 février. Au cours de la première journée, six films ont été projetés parmi lesquels celui du réalisateur canadien Bernard Gosselin, "L'Odyssée du Manhattan", et celui du tchécoslovaque Wacław Mergl, "Laokoen". ont été particulièrement appréciés du public, composé essentiellement de jeunes universitaires. Deux autres productions ont, à un degré moindre retenu l'attention des spectateurs, le film italien réalisé par Brunetto Del Vita, "La Linéa" et l'oeuvre du réalisateur irlandais Patrick Garry, "La sauvegarde de la langue". S. Bronston trouvé coupable de parjure M. Samuel Bronston, producteur de films spectaculaires tels que "LE CID", "LE ROI DES ROIS" et "LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN", a été déclaré coupable mardi par le jury d'une cour fédérale de parjure pour avoir nié avoir eu des comptes dans des banques suisses. La condamnation, qui pourrait s'élever à cinq ans de prison, sera prononcée le 16 mars. M. Bronston est en liberté provisoire sous caution de 10,000 dollars.

Confiez à "l'Action" vos travaux d'impression

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement vous l'adopterez définitivement

Procès des cinq

Refus du juge Ouimet de se récuser

MONTREAL (P.C.) — Le syndicaliste Michel Chartrand, l'avocat Robert Lemieux, l'écrivain Pierre Vallières, le professeur Charles Gagnon et le journaliste Jacques Larue-Langlois ont demandé à la Couronne, jeudi, de retirer les accusations qui pèsent contre eux, après que le juge Roger Ouimet, qui préside leur procès, eut rejeté une requête visant à les récuser.

Les cinq co-accusés, qui devaient continuer aujourd'hui à défendre leur requête, sont inculpés de conspiration séditeuse en vue de renverser les gouvernements du Canada et du Québec.

Selon Gagnon, l'acte d'accusation est "incohérent". Il s'agit d'une double accusation, a-t-il dit, puisque nous sommes accusés de conspiration séditeuse et d'avoir préconisé le renversement de gouvernements.

Pour Vallières, l'accusation est semblable au sable mouvant qui peut prendre n'importe qui ou n'importe quel. On est censé accuser quelqu'un de quelque chose de précis, a-t-il ajouté.

Procès politique

Le prévenu a déclaré ensuite que les gouverne-

ments fédéral et provincial se servaient de ce procès pour justifier le recours à la loi d'exception, en octobre, en prévision d'une "insurrection appréhendée".

"C'est un procès politique", a-t-il répété en dépit des avertissements du juge Ouimet. Ce dernier a d'ailleurs signalé qu'il examinerait les notes sténographiques de la séance pour déterminer si Vallières s'était rendu coupable d'outrage au tribunal.

En janvier 1970, le même magistrat avait condamné Vallières à sept mois de prison pour outrage au tribunal. Quant à moi, a-t-il dit, je n'ai devant moi aucune accusation de nature politique.

Prenant la parole à son tour, Chartrand a fait valoir que ses co-accusés et d'autres personnes avaient été détenues illégalement sous l'empire de la Loi sur les mesures de guerre de-

puis sa proclamation le 16 octobre.

D'après lui, cette loi "usurpait" les prérogatives des tribunaux en conférant au procureur-général le droit d'accorder ou de refuser les cautionnements.

Conspiration

Chartrand a demandé comment il aurait pu conspirer avec les autres prévenus puisqu'il les avait vus seulement deux ou trois fois au cours des dernières années. Évoquant la "grève de l'amiante" à Asbestos, en 1949, il a rappelé que 13 mineurs avaient été accusés de conspiration mais qu'un seul d'entre eux avait été trouvé coupable.

On n'a jamais su avec qui il avait conspiré, a-t-il remarqué.

Puis il a prétendu qu'il ne pourrait bénéficier d'un procès impartial, affirmant que les procureurs de la Couronne confondraient le

Recommandation au gouvernement

Rapport suggérant la création d'une "justice administrative"

Par JACQUES BOUCHARD

QUEBEC (P.C.) — Un groupe de travail recommande au gouvernement Bourassa de reconnaître officiellement l'existence d'une justice dite administrative et la création d'un conseil des tribunaux administratifs. Ce rapport de 300 pages sur les tribunaux administratifs commandé par le ministre de la Justice, a été rendu public jeudi par M. Jérôme Choquette.

Le groupe de travail dirigé par Me René Dussault, ex-professeur à l'Université Laval et maintenant conseiller sur les politiques sociales au ministère des Affaires sociales, souligne que l'application d'une telle mesure, parallèlement à la justice civile et pénale, concernerait principalement les rapports entre l'administration publique et les administrés dans l'interprétation et l'application des lois administratives.

Par ailleurs, précise le rapport, une justice administrative qui serait à la fois expéditive et plus accessible financièrement aux citoyens, permettrait de mieux réussir le difficile

équilibre entre les impératifs de l'efficacité de l'action administrative et les droits et libertés des citoyens.

Dans cette optique, le groupe de travail recommande au gouvernement de préparer une loi-cadre qui définirait les grandes lignes et la nomenclature de ces tribunaux administratifs.

En outre, les auteurs du rapport ont retenu 10 organismes qui se rapprochent le plus de la notion de tribunal administratif, soit le tribunal du travail, la commission d'appel de l'aide et des allocations sociales, la commission des loyers, le tribunal de la sécurité routière, le juge des mines, le juge sur les matériaux de remboursement, le juge sous la loi de la protection du consommateur, les conseils d'arbitrage sous la loi de l'assurance-maladie, les arbitres sous la loi des abus préjudiciables à l'agriculture et le bureau des expropriations de Montréal.

En des termes non équivoques, le groupe de travail insiste pour que soit conféré au juge administratif un statut identique à son homologue de l'ordre judiciaire et que le traitement, les immunités et le régime de retraite soient les mêmes.

Appel

En outre, le groupe de travail souhaite la constitution d'une Cour d'appel administrative qui ne soit pas assujettie au pouvoir de surveillance de la Cour supérieure et dont les jugements ne puissent faire l'objet d'aucun appel, pas même à la Cour supérieure du Canada.

"Quant au statut des juges de cette cour de dernière instance au niveau administratif, il devra être semblable à celui des tribunaux administratifs, avec cette différence que tous les représentants de cette Cour devront être choisis parmi les membres du Barreau du Québec," note le document.

Tribunaux

Le groupe de travail identifie par ailleurs comme susceptibles de constituer des tribunaux administratifs, si certaines modifications y sont apportées, une vingtaine d'organismes gouvernementaux, dont la commission des accidents de travail, la régie des transports, la régie des alcools, la commission de la fonction publique, la régie des rentes.

De plus, les auteurs du rapport préconisent la création d'un Conseil des tribunaux administratifs composé de dix membres et chargé de la surveillance de ces tribunaux.

Les membres, souligne le rapport, devraient être nommés par le conseil des ministres et répartis de la façon suivante: trois membres représentant le gouvernement, trois personnes nommées par la profession judiciaire, tandis que le milieu des affaires et le monde syndical en désigneraient trois et les milieux juridiques et universitaires y enverraient ensemble un représentant.

Les experts soulignent l'urgence et la nécessité de mettre en place un modèle cohérent d'organisation et de fonctionnement des organismes administratifs, afin de mener à bonne fin la réforme administrative qui s'amorce présentement au Québec.

Avant-propos

Dans l'avant-propos de son rapport, le groupe de travail insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un point de départ, un premier déblayage autour duquel devraient venir se greffer plusieurs autres études d'un caractère multidisciplinaire faisant appel notamment à la science administrative, à la sociologie, à la science politique et à l'économie.

Trois ministres feront partie de la délégation québécoise

QUEBEC (P.C.) — M. Robert Bourassa sera accompagné de trois de ses ministres à la conférence constitutionnelle qui se tiendra à Ottawa, les 8 et 9 février.

Le premier ministre du Québec, dans un communiqué remis à la presse jeudi, mentionne que les ministres qui l'accompagneront sont MM. Claude Castonguay, des Affaires sociales, Victor Goldbloom, responsable de la qualité de l'environnement et Oswald Parent, ministre d'Etat aux Affaires intergouvernementales.

Par ailleurs, la délégation ministérielle sera accompagnée d'une demi-douzaine de fonctionnaires.

L'ordre du jour de la conférence porte, entre autres, sur la procédure d'amendement de la constitution et sur la politique sociale.

Le gouvernement du Québec, note le communiqué, considère que cette conférence constitutionnelle est surtout une réunion de travail, au cours de laquelle il devrait être possible de faire progresser d'une façon constructive le règlement des questions qui figurent à l'ordre du jour.

Rose: "Il sera impossible de trouver 12 jurés impartiaux"

Par Bernard RACINE

MONTREAL (P.C.) — Situation inusitée au procès de Paul Rose: jeudi, deux membres du jury agissant comme vérificateurs ont déclaré impartial un candidat juré qui avait déjà avoué être partial. Le fait d'être déclaré impartial par les vérificateurs signifie que le candidat juré est accepté comme juré et que le greffier doit maintenant l'assermenter comme tel. Or, les jurés doivent être impartiaux, c'est la condition essentielle de leur admission au jury.

Vérificateurs

Les jurés qui ont déjà été choisis assistent à l'interrogatoire et les jurés choisis les derniers servent de vérificateurs, c'est-à-dire que ce sont eux qui doivent décider si le candidat juré est impartial ou partial et s'il peut ou non faire partie du jury.

La situation inusitée s'est produite vers la fin de la séance du matin et le juge Marcel Nichols, qui avait déjà annoncé que le tribunal ne siégerait pas durant l'après-midi, a révélé qu'il tranchera cette situation vendredi.

Après près de trois-quarts d'heure d'interrogatoire, Rose avait réussi à faire admettre par le candidat juré qu'il s'était déjà formé sur l'accusé une idée qu'il lui serait difficile de changer et que, par conséquent, il était partial. Rose avait mis fin à son interrogatoire et le procureur de la couronne n'avait pas jugé bon de questionner le candidat plus longtemps.

Verdict

Le juge Nichols demande ensuite aux vérificateurs quel est leur verdict. Les deux hommes se lèvent et commencent par déclarer qu'il est partial. Ils se rasseyent puis se relèvent et se lèvent de nouveau.

A la stupéfaction de toute la Cour, un des jurés explique qu'ils se sont trompés et qu'ils voulaient dire que le candidat était impartial. Devant cette situation, le juge n'a pas permis que le candidat juré soit assermenté et il lui a demandé de revenir devant le tribunal vendredi matin

alors qu'il tranchera la question.

Après que les vérificateurs eurent communiqué à la Cour leur nouveau verdict, Rose leur a crié: "Merci, ça prouve à quel point vous êtes impartiaux."

Auparavant, un cinquième juré avait été accepté, après plus d'une heure d'interrogatoire.

Nombre de candidats jurés semblent incapables de faire la différence entre les mots "partial" et "impartial" et, à plusieurs reprises, Rose a demandé au juge Nichols de leur expliquer clairement les termes, ce que le juge a fait.

Depuis le début du procès, Rose prétend qu'en raison de la grande publicité qui a entouré l'enlèvement et la mort de M. Laporte, il sera impossible de trouver 12 jurés impartiaux.

La procédure pour le choix des jurés est celle-ci: les candidats jurés sont amenés un à un devant le tribunal. Si le candidat n'est pas mis à l'écart par la couronne ou récuse péremptoirement — c'est-à-dire sans explication — par la défense, il est interrogé successivement par Rose et ensuite par Me Jacques Duroc, procureur de la couronne.

Claude Castonguay:

Une législation sur l'hygiène mentale est en préparation

MONTREAL (P.C.) — Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a révélé jeudi qu'une législation sur l'hygiène mentale et une autre sur l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, tant privés que publics, étaient en préparation. M. Castonguay qui prenait la parole lors de l'inauguration de l'Institut Philippe Pinel, à Montréal, a ajouté qu'il espérait pouvoir présenter ces deux législations lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, ou au plus tard l'automne prochain.

Par ailleurs, M. Castonguay a souligné que la régionalisation actuelle des services psychiatriques sera maintenue en attendant la mise en place des organismes régionaux de santé et de services sociaux, dont son ministère est à préparer le cadre législatif. M. Castonguay a par ailleurs noté qu'il croyait que les services psychiatriques, qui constituent une part importante des soins, doivent élargir leur champ d'activités et acquérir davantage une dimension communautaire et sociale.

PROGRES

Par ailleurs, M. Castonguay a dit que l'ouverture de l'Institut Pinel est un symbole marquant du progrès accompli dans le domaine de la psychiatrie au Québec. "Cet institut remplace l'hôpital psychiatrique de la prison de Bordeaux qui était dénué et ne permettait pas de dispenser aux détenus malades des soins adéquats, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Les caractéristiques de l'institut sont tellement différentes de celles de l'ancien hôpital que plusieurs pays considèrent cet établissement comme un modèle et s'en inspirent pour implanter des ressources semblables dans leur milieu", a mentionné M. Castonguay.

En outre, M. Castonguay a dit que le nouvel institut était considéré comme un centre de formation pour divers professionnels de la santé et qu'il favorisait la recherche dans le secteur de la santé mentale. "Je tiens à signaler jusqu'à quel point cet engagement de la psychiatrie dans un secteur jusqu'à présent négligé, qu'on appelle généralement la psychiatrie légale, m'apparaît important", a poursuivi M. Castonguay.

"Cet engagement se situe dans la ligne de pensée de mon ministère qui désire répondre aux besoins des individus, surtout les plus défavorisés". "Ce désir de répondre aux besoins des individus est d'ailleurs l'un des principaux objectifs qui ont présidé à la fusion des ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social en un ministère des Affaires sociales", a précisé M. Castonguay.

POUR L'INDIVIDU

"Cette réforme, qui a pour objet fondamental l'homme, est en effet centrée sur l'individu dont les besoins essentiels ont toujours été fragmentés en des systèmes distincts, notamment ceux de la santé, des services sociaux et de la sécurité du revenu.

"Elle vise à ce que l'individu n'ait plus à se retier lui-même à chacun de ces systèmes trop souvent non coordonnés et par voie de conséquence, à offrir à l'individu les avantages d'un secteur intégré et coordonné.

"La réforme est axée également sur le fait que l'individu doit être envisagé comme une entité qui a sa vie propre et dont les besoins essentiels doivent être satisfaits à partir d'une approche globale", a affirmé M. Castonguay.

Rejet d'une action intentée contre la société Lafferty

MONTREAL (P.C.) — Le juge André Surprenant a rejeté jeudi une action intentée contre la société Lafferty, Harwood and Co, une maison montrealaise de courtage et de placement, à la suite d'une transaction de titres de la Royal Trust conclue en 1966. La poursuite avait été engagée par la maison de courtage J. C. Boulet Inc. de Montréal, qui est maintenant fusionnée à une autre firme après que Lafferty, Harwood eût annulé un contrat portant sur 200 valeurs de la Royal Trust. Ces actions avaient été achetées hors bourse, avant leur inscription aux Bourses de Montréal et de Toronto, et leur achat était sujet à l'adoption d'un texte législatif du gouvernement provincial portant amendement à la charte de la Royal Trust.

Lafferty, Harwood, qui avait conclu l'achat au nom d'un client, avait annulé le contrat à la demande de ce dernier après que le projet de loi en question fut long feu à la législature du Québec, à la veille des élections générales du printemps 1966.

CINQ CONTRE UNE

Scindées à raison de cinq contre une avant leur inscription aux deux bourses, les actions de la Royal Trust avaient été mises en vente au comptant en attendant l'adoption de la législation sur la charte de la société. Jusque-là, les actions de la Royal Trust ne pouvaient être transférées qu'avec l'approbation des administrateurs de la compagnie.

En rejetant l'action de la maison J. C. Boulet, le juge Surprenant a souligné qu'un prospectus indiquant la date approximative de livraison était normalement publié lorsqu'une vente d'actions était sujette à l'adoption d'un texte législatif. Or, dans le cas qui nous intéresse, aucun prospectus du genre n'a été publié, a-t-il ajouté. En outre, au moment de la vente, la charte de la Royal Trust n'autorisait pas la scission de ses actions, a-t-il poursuivi, et l'objet même du contrat était donc non-existant.

"Est-il raisonnable d'exiger d'un client qu'il attende un an ou 1 1/2 an avant qu'une transaction de titre ne soit confirmée? Etant donné les changements à la Bourse, même une semaine peut représenter une longue période d'attente".

La réforme constitutionnelle vue par M. Laurier Lapierre

OTTAWA (P.C.) — Le professeur Laurier Lapierre, de l'Université McGill, affirme qu'une nouvelle constitution du Canada devrait briser l'emprise fédérale sur les régions et les provinces qui se verraient garantir le droit à l'autodétermination.

Parlant devant le comité conjoint du Sénat et des Communes sur la réforme constitutionnelle, M. Lapierre estime indispensable la décentralisation des pouvoirs de gouvernement fédéral et provinciaux

Membres du Comité du congrès UN '71

QUEBEC (P.C.) — Le chef actuel de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, a fait savoir jeudi que le caucus des parlementaires de son parti a désigné le Dr Roch Boivin, député de Dupuis, le Dr Guy Gauthier, député de Berthier, et M. Alfred Croisette, député d'Alfredville, comme membres du Comité du congrès UN '71.

Ce congrès au leadership de l'Union nationale doit avoir lieu au cours du mois de juin, à Québec, mais la date définitive n'a pas encore été fixée.

Par ailleurs, en sa qualité de président du Bureau du Conseil national, M. Bertrand a annoncé que cet organisme a désigné le notaire Robert Desaulniers de Shawinigan, Me Gabriel Lassonde de Boucherville, Me Raymond Lemieux, de Disraeli, M. Marcel Plamondon, ex-député de Portneuf et Mme Pierre G. Chartier, de Québec, pour compléter la formation de ce comité du congrès.

7e meurtre dans l'espace de 23 jours

MONTREAL (P.C.) — La ville de Montréal vient d'enregistrer son septième meurtre dans l'espace de 23 jours.

La victime est M. Marcel Dumaine, un épicier dans la quarantaine, qui a été abattu mercredi soir à son magasin en tentant d'intervenir au cours d'un vol à main armée.

Les bandits se sont enfuis, semble-t-il, sans emporter d'argent.

Craignez-vous de perdre VOTRE DENTIER?

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher ou tomber au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saupoudrez vos prothèses d'un peu de cette fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, qui maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous mangerez plus facilement. Etant alcaline, FASTEETH n'agit pas sous les appareils. Nil effet gommeux, sirupeux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et procurez-vous votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

Un bon moyen de compléter la formation que votre jeune reçoit à l'école...

Le livreur de journaux développe...

- LE SENS DES RESPONSABILITES
- LA VALEUR DE L'ARGENT
- LE CONTACT AVEC LE PUBLIC

des qualités qui lui aideront dans la vie

l'Action

offre à vos jeunes de 10 à 15 ans l'opportunité de se procurer un léger revenu.

Pour vous inscrire comme porteur de L'ACTION, veuillez communiquer au numéro de téléphone suivant:

522-4771
Service du Tirage

PLUS FORTE AVANCE DE LA SAISON POUR LES AS

8 pts d'écart grâce à un gain de 5-2

Par Jean FOULIOT

Les As ont pris une avance de huit points en tête de la division Est de la ligue Américaine en disposant des Kings de Springfield par 5 à 2. Ce sera toutefois pas un luxe, car ils l'avaient maintenue dans un voyage de six joutes outre-frontières d'ici la fin du tournoi Pee-Wee.

les As y allant en plus d'un filet en infériorité numérique.

PREMIERE PERIODE

Privés de Dave Schultz et de Willie Brossard qui totalisent 400 minutes de punitions, les As ont oublié de frapper à la première période et les visiteurs s'en sont donnés à cœur-joie, bombardant Michel Belhumeur de 19 lancers contre six.

Heureusement le cerbère local a été superbe contre Westbrook, Holbrook et Hoekstra pour obtenir un résultat de 1-1 après les vingt premières minutes, alors que Dilly Smith était appelé à effectuer son seul arrêt dangereux contre Jimmy Mair dans la dernière minute de jeu.

René Drolet fut ébranlé par un bâton haut de Westbrook qui fut punit, mais les As ne réussissent pas à profiter de cet avantage numérique. Les deux clubs étaient à armes égales, quand Tom Trevelyan ouvrit le pointage sur un lancer à

bout portant après un retour d'un boulet de Roger Pelletier. Il a fallu le jeu de puissance des visiteurs pour égaliser les chances, Westbrook effleurant le lancer voilé de Jean Potvin. En plus du but que lui vola Belhumeur, Ed Hoekstra frappa un retentissant poteau qui aurait pu placer les Kings en avant.

DEUXIEME PERIODE

Une punition à Gibbons a permis à Danny Schock de faire devier un lancer de Jim Mair pour son premier but de la saison, dépassant ainsi la production de Keith Wright. La rondelle ressortit si rapidement du filet que Bill Clement sentit le besoin de pousser le retour dans le filet pour éviter toute contestation.

René Drolet porta le compte à 3-1 sur un 2e retour, mais les Kings profitèrent encore une fois de l'avantage numérique, durant une mineure à Clement, pour réduire la marge à 3-2 avec un excellent boulet de côté projeté par Brian

Murphy. Quand Mair prit à son tour le chemin du pénitencier, plusieurs craignirent l'égalité, mais René Drolet déjoua les calculs les plus pessimistes avec un spectaculaire montée terminée avec un revers précis entre les jambiers de Billy Smith pour porter le compte à 4-2.

ROISIEME PERIODE

Les As enfilèrent leur second but sur le jeu de puissance, le second de Danny Schock en avantage numérique, sur des jeux de Clement et Mair, pendant qu'Ed Hoekstra était au banc des punitions. La menace la plus pressante des Kings survint à la 9e minute, quand Belhumeur sauva contre Côté et plongea de son long pour bloquer le retour saisi par Potvin. Les visiteurs, qui avaient fourni leur gros effort au premier vingt, manquèrent ensuite de vapeur et ne menacèrent pas réellement la cage locale, même durant une mineure à Clement à deux minutes de la fin.

LES ALIGNEMENTS

SPRINGFIELD — BUTS: Smith; DEFENSES: Potvin, McMahon, Lachance, Gibbons, Mikkelsen; AVANTS: Hoekstra, Murphy, Westbrook, Healey, Holbrook, Côté, Nielsen, Byrnes, Stanfield, Volmar. QUÉBEC — BUTS: Belhumeur; DEFENSES: Woodley, Mair, MacSween, Pelletier, Cunningham; AVANTS: Clement, Schock, Sarrazin, Trevelyan, Belhumeur, Gaudette, Carrier, Ginnind, Drolet, Nowak. ARBITRE: Bryan Lewis. JUGES DE LIGES: Wayne Muncey, Jacques Croteau.

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE

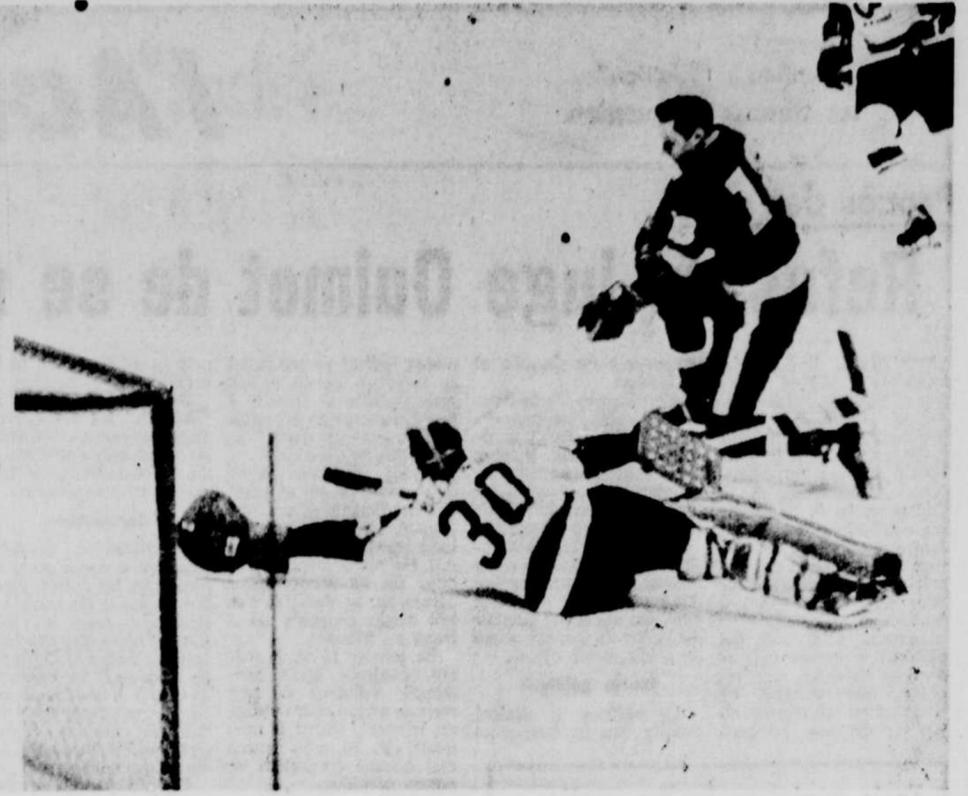
1-Québec, Trevelyan (Pelletier, Huriburt) 7:54 2-Springfield, Westbrook (Potvin, Murphy) 10:37 PUNITIONS: Westbrook 2:53, Pelletier 2:31

DEUXIEME PERIODE

3-Québec, Schock (Mair, Sarrazin) 0:32 4-Québec, Drolet (Huriburt, Satskii) 8:03 5-Springfield, Murphy (Hoekstra) 12:33 6-Québec, Drolet (Woodley, Huriburt) 16:37 PUNITIONS: Gibbons 0:20, Clement 1:08, Mair 0:42

TROISIEME PERIODE

7-Québec, Schock (Clement, Woodley) 1:36 PUNITIONS: Hoekstra 0:36, Clement 1:19 ARRETS: Smith 6 16 16-38 BELHUMEUR 19 10 7-36 ASSISTANCE: 2,354.



Le gardien Michel Belhumeur connaît ses meilleurs moments depuis quatre joutes et les As lui doivent une grande partie des succès qu'ils remportent. On voit sur la photo Belhumeur qui frustre Ed Hoekstra en exécutant un plongeon. (Photo L'Action, par Marcel Lafore)

Dans l'orbite de la rencontre

L'assemblée ordinaire de la ligue Américaine n'a pu changer le règlement concernant les gardiens de buts. Comme c'est dans les statuts, seule l'assemblée annuelle des gouverneurs peut y apporter un changement. Comme résultat, il se peut qu'aucun cerbère n'atteigne les 43 parties nécessaires pour se qualifier sur l'une ou l'autre équipe d'étoiles. Le président de la Galerie Sportive était de retour au boulot après une semaine de maladie, mais le doyen est toujours au repos. Le trophée Hap Holmes sera présentée à Gilles Villemure lundi le 15 février à New York, lors du lunch des chroniqueurs sportifs de la métropole américaine.

La ligue Américaine, a demandé à la ligue Nationale un peu plus de consistance dans les décisions des arbitres: les joueurs ne savent plus à quoi s'en tenir et doivent tester chaque officier de partie en partie. Danny Schock avait deux "C" dans les statistiques, un seul dans le programme et aucun dans le dos. La prochaine joute locale des As aura lieu le dernier dimanche du Carnaval et on honorerait probablement à cette occasion le détenteur du trophée commémoratif "Robert Martineau" pour la dernière saison.

Le président Jack Butterfield fera connaître d'ici quelques jours de nouvelles amendes et suspensions concernant ceux qui quittent le banc des joueurs pour se mêler à des batailles. Les As dominent la ligue dans toutes les sortes de punition: mineures, majeures, mauvaise conduite et naturellement le total de minutes. Doug Volmar, qui a le plus de buts, et Fred Speck, qui a le plus d'aides, appartiennent tous deux à Detroit, ce

qui promet pour la future franchise de Norfolk. Le Mike Boland a signé professionnel avec l'organisation des Kings. S'il ne s'alignait pas, c'est qu'il s'est cassé le nez dimanche. On parle souvent du hockey comme d'une entreprise strictement financière. Alors, comment se fait-il que Brent Hughes joue à Philadelphie où il n'y a pas de place pour 100 personnes de plus, alors qu'il en fait perdre 5,000 au Colisée. Il faut croire que les victoires ont autant d'importance pour une organisation que les dollars.



HIER: Ligue AMERICAINNE, Ligue NATIONALE, Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC, Ligue JUNIOR B PROVINCIALE, Ligue INTERMEDIAIRE B, Ligue AMERICAINNE, Ligue NATIONALE, Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC, Ligue JUNIOR B PROVINCIALE, Ligue JUNIOR B DE L'EST, Ligue JUNIOR B METROPOLITAINE.

LES CLASSEMENTS: Ligue AMERICAINNE, Division EST, Division OUEST, Ligue NATIONALE, Section EST, Division OUEST, Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC, Ligue JUNIOR B PROVINCIALE.

Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC, Ligue JUNIOR B PROVINCIALE, Ligue JUNIOR B METROPOLITAINE, Ligue JUNIOR B DE L'EST.

Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC, Ligue JUNIOR B PROVINCIALE, Ligue JUNIOR B METROPOLITAINE, Ligue JUNIOR B DE L'EST.

Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC, Ligue JUNIOR B PROVINCIALE, Ligue JUNIOR B METROPOLITAINE, Ligue JUNIOR B DE L'EST.

Ligue JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC, Ligue JUNIOR B PROVINCIALE, Ligue JUNIOR B METROPOLITAINE, Ligue JUNIOR B DE L'EST.



Ce que j'en pense...

CE QUE J'EN PENSE LA COURSE AUX FRANCHISES

Depuis qu'elle a adopté la formule des clubs de développement pour six des huit franchises, la ligue Américaine de hockey a retrouvé la faveur des amateurs de hockey excitant. L'agressivité des gradés Juniors, leur désir de tout boucler sur leur chemin jusqu'à ce qu'ils aient atteint une place sous la Grande Tente a fait oublier les déboires des années où le circuit était considéré comme un refuge pour les vétérans qui refusaient de prendre leur retraite.

Apparavant, seule la ligue Centrale servait de tremplin à un nombre impressionnant de jeunes athlètes. Mais l'exemple des Voyageurs de 1969-70, qui ont vu graduer une grosse douzaine de leurs porte-couleurs, a amené les magnats à reviser leurs positions. Bud Polle, qui aurait préféré avoir son club-ferme à portée de la main dans la ligue de l'Ouest, a été incapable de trouver une seule autre équipe de la Côte du Pacifique pour s'installer avec lui en Alberta.

Déjà, les Red Wings de Détroit, qui constituent un des piliers de la ligue Centrale avec leur franchise de Fort Worth, démenagèrent leurs pénates à Norfolk, dans la ligue Américaine, ce qui a amené la ville de Richmond à approcher les Sabres de Buffalo pour qu'ils y installent leur club de développement dès l'an prochain.

Egalement, New Haven, dont le nouveau centre civique sera prêt pour la saison 1972-73 cherche une affiliation afin de renouveler sa rivalité d'antan avec Springfield et Providence, dont les nouvelles patinoires sont également en construction. Long Island est peut-être un aspirant, à moins qu'on y obtienne une franchise dans la Nationale, car il a été prouvé au baseball et au football que la région métropolitaine de New York peut facilement supporter deux clubs majeurs.

Qu'en est-il de Québec?? Le contrat des As se termine cette année et si des pourparlers de renouvellement ont été entrepris, cela n'a pas transpiré. La tentation sera forte pour les Flyers d'accepter une offre des villes américaines géographiquement mieux placées. Mais ils savent que nulle part, dans ces nouveaux palaces, ils ne pourront jouer d'autant de glace pour les pratiques qu'au bon vieux Colisée. Et le but des clubs-écoles est précisément de donner beaucoup de glace aux joueurs en développement.

Si nous nous appelons Gilles Lamontagne, nous verrions à ce que Québec ne se laisse pas ravir par une ville américaine, sa franchise dans le deuxième plus important circuit professionnel au monde. Mais en même temps, nous nous précipiterions en signant un bail qui ait exactement la même longueur que le prochain contrat d'Eddie Bush.

RENDONS A CESAR

Dans le programme officiel du match entre les Junior Red Wings et les Remparts, le Patro Roc-Amador remercia à juste titre la Galerie Sportive de Québec, les Remparts, Olympia Agencies, la Ville de Québec, les officiers du mess de la Citadelle, le Carnaval de Québec, les Racine et tous ceux qui avaient rendu le match possible.

Pour avoir suivi de près les péripéties de l'organisation, nous devons détacher du groupe de la Galerie Sportive un nom en particulier, celui de Louis Chasse, qui avait tout prévu avec une efficacité qui n'a pas manqué d'impressionner nos visiteurs. S'il n'hérite pas de la 8e vice-présidence du Patro, Louis décrochera sûrement le poste de professeur d'anglais du Père Bernier.

L'ANECDOTE DU JOUR

"J'ai été chanceux à la fin des courses hier soir." — "As-tu gagné l'exacta?" — "Non, j'ai trouvé un billet d'autobus à terre, et je n'ai pas été obligé de rentrer à pied chez moi".

ICI ET LA

Le circuit Québec - St-Croix sera définitivement prêt à opérer en juillet prochain. Le club de ski de l'Union Commerciale tiendra dimanche à 2 heures la 2e tranche de la compétition pour la Coupe du Club. Les épreuves au Club des Propriétaires de Chevaux ont donné les résultats suivants: J.A. Verret, président; Lionel Bélanger, 1er v.p.; Ernest Alain, 2e v.p.; Roger Martin, secrétaire-trésorier. Les directeurs sont: Yves Roger, André Jean, Jacques Marquis, Jean Cyrenne, Jules Quesy et Gérard Ratté.

Jacques Revelin a remis à chaque joueur des Junior Red Wings une version anglaise de son livre sur le tournoi pee-wee. La 2e série de la Coupe de ski du Québec a lieu à St-Faustin en fin de semaine. Earl Helskita a arrêté de se battre après avoir reçu une rclée de Keith Magnuson et les Flyers n'étaient sûrement pas pour le garder seulement à cause de ses talents de compteur naturel.

Une collaboration très appréciée de l'organisation du match Red Wings - Remparts a été celle de Marcel Lafore qui a gracieusement fait des copies des photos individuelles des visiteurs pour tous les médias d'information. Pour peu que le temps collabore, le festival atome de Ste-Odile devrait remporter un grand succès. La première partie des Citadelles au tournoi midwest de Drummondville a lieu demain à 12h45 contre Ville LaSalle. Lucien Therrien, de St-Emile, s'est rallié dans la deuxième étape pour remporter le dog-derby du duché de Lévis.

Le circuit de motos-neige O'Keefe se transporte à St-Henri dimanche. Jim "Red Eye" Hay est le nouveau joueur-pilote des Jersey Devils. Le troisième concours fermé du club de ski Lac Beauport aura lieu dimanche matin à 10h30.

On peut obtenir le livre des règlements officiels du ballon sur glace, moyennant \$1, à la Fédération de ce sport, 881 est, boul. Maisonneuve, Montréal 132. Une soirée dansante avec orchestre au profit de l'équipe pee-wee Patro-sélect aura lieu samedi au Patro Roc-Amador. C'est Michel Godin qui a été préféré à Jean-Marie Huard et Dan Tucker comme adversaire de Pierre Deschênes au gala de boxe de lundi soir au Pavillon de la Jeunesse.

Le club de ski Mont Ste-Anne tient une soirée tyrolienne samedi soir au chalet du sommet. Il faudra ajouter 50 cents de stationnement au prix du billet du baseball l'été prochain. Le ski-athon canadien se tient demain après-midi dans toutes les stations de la région.

PAR JACQUES REVELIN

Espérons qu'il viendra en fin...

Le 1er décembre, lors de la seconde visite du National de Rosemont au Colisée de Québec, Claude Provost qui venait de prendre la direction du club montréalais se fit remplacer par Paul Larivière Retenu dans la métropole par la maladie, l'ancien joueur des Canadiens n'avait donc pas vu ses protégés se faire écraser par 12 à 4, le soir des adieux momentanés de Jacques Richard qui avait accompli un tour du chapeau avant de se faire opérer à un genou. Dans ce temps-là, les Remparts étaient irrésistibles et invaincus sur leur glace. Depuis, leur puissance a légèrement baissé, même si en principe ils se sont renforcés. Toutefois, leur formation est encore nettement supérieure à toutes ses rivales au Québec et son deuxième championnat est presque "dans la poche".

Après deux défaites suivies de deux succès, les Québécois ont disputé deux matches hors-courtoirs et les revols au Colisée où ils doivent jouer à trois reprises avant d'entamer une série de six joutes consécutives à l'extérieur, pendant le tournoi international Pee-Wee. Les derniers essais effectués

face aux Juniors Wings de Détroit ayant été concluants, Maurice Filion réalisera les mêmes trios offensifs que mercredi soir. Savard sera donc avec Brière et Lafleur; Lucas aura Richard et Lamarre comme ailiers et Grenier évoluera en compagnie de Duguay et Giroux. Le seul absent sera Yves Lacroix. On ne doit pas le remplacer par un membre de l'équipe du Couillard de Sainte-Foy, à moins que Filion se ravise aujourd'hui.

Les Remparts n'ont eu aucune difficulté à vaincre jusqu'à maintenant le club du Centre Paul Sauvé, celui qu'une publicité ronflante en début de saison avait qualifiée de "redoutable". Leo Bossy, qui le dirigeait alors, fut vite limogé et l'important échange effectué avec les Alouettes de St-Jérôme se s'avéra zéro-bénéfique. Claude Provost a tout essayé depuis pour redresser la situation du National mais les bons résultats espérés se font toujours attendre et c'est à l'avant-dernier rang du classement que les Montréalais se retrouvent actuellement.

Pourtant, ils ont de très bons joueurs, notamment André Pelletier le 8e pointeur de la ligue. Celui-ci a repris en effet son poste après une courte fugue aux États-Unis où il croyait pouvoir décrocher une "bourse

de hockey" à l'Université de Boston. Le National de Rosemont a par ailleurs un excellent gardien de but s'appelant Richard Coutu. Maurice Filion le respecte à tel point que, dernièrement, nous l'avons entendu dire qu'il le fera venir à Québec, si les Remparts délaissent contre les champions de l'Ontario.

Alors, pourquoi cette équipe est-elle en si mauvaise posture? Nous l'ignorons. Son président Jean Rougeau ne le sait sans doute pas non plus, ni les frères Ledue. Peut-être que ça irait beaucoup mieux si ces derniers restaient à l'écart d'un sport qui ne les concerne pas. Mais l'un des deux lutteurs est parait-il le conducteur de l'autobus du club.

La fin de saison approchant rapidement, le National de Rosemont devra sans plus tarder solutionner ses problèmes. Dans un peu plus d'un mois, les huit premiers clubs s'engageront dans les éliminatoires et celui de Claude Provost est présentement le neuvième.

C'est à cause de cela qu'il faut en méditer, car l'énergie du désespoir redonne, souvent de la vigueur aux moribonds... La plupart des partisans du club en ont redoublé sans doute plus calmes et moins impatientes s'ils reviennent non

seulement les Remparts patiner sans trêve, mais surtout si les défenseurs parviennent à neutraliser les attaquants adversaires pour ne pas les laisser s'approcher trop souvent de Reynald Fortier. Celui-ci sera encore en faction car Filion semble attendre la série de joutes "extérieures" pour le remplacer par Serge Gaudreau.

Un autre tour du chapeau de Lafleur serait son seizième. Il en a besoin pour maintenir sa moyenne à deux buts par partie, puisque cette joute sera la 45e et le nombre de ses buts s'élève (seulement...) à 87. Une bonne soirée, comme il n'en a pas connue depuis un certain temps pourrait lui permettre de hausser son total de points à 150 et rendre encore possible l'établissement d'un record fabuleux: 200 points dans une saison de 62 matches. Pourquoi pas?... HIER

(PC) — Les Eperliers de Sorel ont supplanté les Royals de Cornwall -2 hier soir dans un match de la ligue Junior A du Québec.

Richard Lalonde, Laurent Viens et Noël Desfossez ont marqué les buts des visiteurs tandis que Bob Murphy et Gerry Teeple répliquaient pour les locaux.

A Drummondville, les Rangers ont vaincu les Alouettes de St-Jérôme 4-2.

Denis Patry, Michel Belisle, Michel et Pierre Plante se sont partagés les buts des vainqueurs tandis que Claude Rochelleau et Rory McKay répliquaient pour les vaincus.

DETROIT (PA) — Bruce MacGregor, vétéran du Detroit échangé aux Rangers de New York plus tôt cette semaine, a rejoint les rangs de son nouveau club, ce qui a mis fin aux rumeurs voulant qu'il abandonne le hockey.

MacGregor a révélé que Pete Stelmowski, qui était déjà passé plus tôt des Red Wings aux Rangers, l'avait aidé à accepter le changement. Après l'échange l'impliquant lundi dernier, MacGregor avait laissé entendre qu'il voulait songer à son avenir avant de rejoindre les Rangers.

Philadelphie bat Chicago grâce à quatre "frenchies"

PHILADELPHIE (PA) — Les Flyers de Philadelphie ont remporté leur deuxième victoire en quatre saisons dans la LNH sur les Black Hawks de Chicago hier soir en l'emportant 6-2 grâce à un but compté avec l'aide d'un joueur des vaincus. Simon Nolett, Jimmy Johnson, André Lacroix, Jean-Guy Gendron, Bobby Clark et Serge Bernier se sont partagés les buts des vainqueurs tandis que Dennis Hull marquait les deux filets des vaincus. Depuis l'arrivée des Flyers dans la LNH en 1967, les Hawks affichaient un bilan de 13-1-6. Les Flyers ont ainsi pris, seuls, le 3e rang dans la division Ouest.

Nolet a d'abord donné l'avance aux locaux pendant un jeu de puissance, mais Hull a égalé les chances sept minutes plus tard. Les Flyers ont pris une avance définitive dans la 2e reprise lorsque Pat Stapleton a poussé la rondelle dans ses filets en voulant aider Gerry Desjardins à geler le disque. Johnson en a reçu le crédit. Les Flyers ont ajouté trois autres buts dans la 2e reprise, puis Bernier a porté l'avance à 6-1 dans le dernier engagement avant que Hull ne complète le total du match.

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE: Philadelphie, Nolet (6) (Lesuk, Clarke) 10:05 2-Chicago, D. Hull (24) (Mikita, Koroll) 17:06 PUNITIONS: Van Impe 0:39, C. banc, purgés par Campbell 6:16, Magnuson C 9:44, Hale Ph 10:41, Watson Ph 3, Schumatz Ph 3 incontinent 18:13. DEUXIEME PERIODE: Philadelphie, Johnson (12) 2:24 4-Philadelphie, Lacroix (11) (Gendron, Morrison) 4:20 5-Philadelphie, Gendron (16) (Watson) 14:13 6-Philadelphie, Clarke (18) 17:03 PUNITIONS: Desjardins C 5:04, Ashbee Ph 18:18. TROISIEME PERIODE: Philadelphie, Bernier (18) (Van Impe, Nolet) 2:46 2-Chicago, D. Hull (25) (R. Hull, Mikita) 8:54 LANCERS PAR: Chicago 9 9 11-30 6 20 6-33

MacGregor à New York

DETROIT (PA) — Bruce MacGregor, vétéran du Detroit échangé aux Rangers de New York plus tôt cette semaine, a rejoint les rangs de son nouveau club, ce qui a mis fin aux rumeurs voulant qu'il abandonne le hockey. MacGregor a révélé que Pete Stelmowski, qui était déjà passé plus tôt des Red Wings aux Rangers, l'avait aidé à accepter le changement. Après l'échange l'impliquant lundi dernier, MacGregor avait laissé entendre qu'il voulait songer à son avenir avant de rejoindre les Rangers.

178 athlètes québécois vont prendre part aux Jeux d'hiver de Saskatoon

Le Québec, qui en sera à sa troisième participation aux Jeux du Canada, comptera à nouveau des participants dans toutes les épreuves inscrites aux Jeux d'hiver qui seront tenus à Saskatoon du 11 au 22 février.

La délégation officielle, dont le nombre de membres a été élargi hier à l'occasion d'une conférence d'information tenue à la Maison Olympique, sera composée d'un chef de mission, de 5 adjoints (1 F. et 4 H.), de

178 athlètes (82 F. et 116 H.) et de 22 entraîneurs (4 F. et 18 H.), soit 4 personnes seulement autorisées par la Société des Jeux du Canada.

De plus, le gouvernement du Québec enverra à Saskatoon une équipe médicale composée de 3 médecins et de 2 physiothérapeutes (1 F. et 1 H.) et un agent d'information et un photographe.

La délégation québécoise sera dirigée par le chef de mission Claude Lacasse, conseiller technique au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports. Il sera assisté dans ses fonctions par Michèle Verreault-Lortie, du Service des Loisirs et des Parcs de Québec, Michel Bédard, du Service des Sports du Conseil Régional des Loisirs de l'Est du Québec, Raymond Verschelden, du Service des Parcs de Montréal, Alois Voitchofsky, de la Corporation des Jeux du Québec et Jacques Loisel, du Service des activités sportives de l'Université Laval.

Les équipiers présents ont traversé presque allégrement les divers inconvénients du coucher à l'extérieur, les déplacements fixes obligatoires, le calendrier fixe des parties, caennais, sans compter les répétitions pénibles mais essentielles du geste précis à être posé au moment opportun.

Quelque deux cent huit individus ont ainsi profité, durant quatre jours, de précieux conseils d'entraîneurs compétents et dévoués, qui n'ont rien épargné pour produire à nos athlètes les meilleurs atouts.

Le plan SS (Science Sport) Planifié et organisé dans un temps record, habilement coordonné par le Dr Boulet, assisté du Dr Brault, du personnel du Laboratoire du Département d'Éducation Physique de l'Université Laval, ce plan nous donne une image précise de l'évaluation médicale de nos athlètes. Cette expérience, la première en son genre au Québec, est appelée à un avenir prometteur tout au service et à l'avantage du sport amateur québécois.

L'état-major de la mission québécoise



CLAUDE LACASSE
Charlesbourg



MICHEL BÉDARD
Rimouski



R. VERSCHELDEN
St-Bruno



M. VERREAULT-LORTIE
Saint-Foy



ALOIS VOITCHOFSKY
Pincourt



JACQUES LOISELLE
Charlesbourg

Le camp d'entraînement PEPS, réalisé à Québec les 27, 28, 29 et 30 décembre dernier, fut un succès.

La mission voulait par le PEPS recréer, le plus possible, l'atmosphère à laquelle est soumis un athlète lors de compétition de standard plus élevé.

Les locaux adéquats Le Pavillon d'Éducation Physique et des Sports de l'Université Laval fut à la hauteur du service à rendre. Nous sommes reconnaissants au personnel du PEPSUL et à son responsable, Jean Lemieux, qui se sont montrés d'une courtoisie qui deviendra sûrement proverbiale.

Le chef de Mission, Claude Lacasse, a pleinement réalisé la portée de la citation ci-haut, car sans le travail acharné et soutenu d'une centaine de bénévoles, sans l'appui constant de ses adjoints, madame Lortie, messieurs Verschelden, Voitchofsky, Bédard et Loisel, ce dernier ayant été le coordonnateur du camp, cette aventure aurait été impossible.



saskatoon
FEB. 11-22 FEV.

Coquetel sportif

REGINA (PC) — Le quart Ron Lancaster, des Roughriders de la Saskatchewan, se remet très bien d'une opération au bras plus longue durée avec 13 journées, devant le Volley-Ball, 12, et l'Écriture et le Basketball, 11, le Football et la Lutte, 10, tandis que les sports-rois, l'Athlétisme et la Natation, occuperont 9 jours.

LOS ALTOS Californie (AFP) — Le lanceur de poids Randy Matson a été nommé athlète de l'année 1970 par la revue américaine spécialisée Track and Field News, L'Américain étant un athlète de concours, la revue a accordé une mention spéciale, comme meilleur coureur de l'année, à l'Australien Kerry O'Brien pour son record du monde du 3.000 mètres-steeple. Par ailleurs, Track and Field News cite le perchiste allemand Wolfgang Nordwig comme meilleur athlète européen de l'année écoulée.

BRUXELLES (AFP) — En sa qualité de membre du comité-directeur du comité olympique belge, Luc Silance vient d'adresser une lettre ouverte à l'Avry Brundage, président du C.I.O., au sujet de son intervention auprès de la Fédération internationale de ski.

LAUSANNE (AFP) — Dans sa lettre, M. Silance rappelle que, conformément aux règles du C.I.O., le président n'a le pouvoir de prendre seul que des initiatives pour les questions urgentes, ce qui n'est pas le cas de cette fois et estime que l'initiative prise par Brundage à l'égard de la Fédération internationale de ski paraît dépasser les prérogatives d'un président et constituer un dépassement de pouvoir.

NEW YORK (AFP) — Trois cent dollars seulement, c'est le prix avantageux que fait une compagnie aérienne — Overseas National Airways — à 250 Britanniques, amateurs de boxe, pour les transporter de Londres à New York pour le match Clay-Frazier. Outre le voyage, le prix donne également droit à un billet au Madison Square Garden et quatre nuits de séjour dans un hôtel new-yorkais.

MUNICH (AFP) — Le programme des compétitions des Jeux Olympiques de Munich en 1972 a été définitivement établi et, des 21 sports, ce sont la boxe et le hockey qui auront la plus longue durée avec 13 journées, devant le Volley-Ball, 12, et l'Écriture et le Basketball, 11, le Football et la Lutte, 10, tandis que les sports-rois, l'Athlétisme et la Natation, occuperont 9 jours.

Course de motos-neige

Le Carnaval de Québec présentera à nouveau cette année, dans le cadre de ses festivités, une course de motos-neiges sanctionnée par l'Association Canadienne de l'Auto-Neige.

Cette compétition sportive se déroulera à la Piste de Québec au Parc de l'Exposition Provinciale, samedi 13 février à 1:30 p.m. Le président du Comité chargé de l'organisation de cette compétition, M. Jacques Bégin, nous informe que les bourses seront cette année de \$5.000, et qu'au-delà de 200 coureurs professionnels sont attendus.

Réservations acceptées pour les camps de pêche

La direction générale des parcs annonce qu'elle reçoit depuis le 1er février les demandes de réservations pour les auberges et les camps de pêche que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche met à la disposition des amateurs dans les différents parcs du Québec.

Perreault propulse les Sabres vers un autre gain avec son 27e

Buffalo (PA) — Eddie Shack a réussi le truc du chapeau hier soir alors que les Sabres de Buffalo ont vaincu les Kings de Los Angeles 5-2 à l'occasion de leur 3e gain d'affilée leur 9e victoire au cours de leurs 10 derniers matches dans la LNH.

Perreault propulse les Sabres vers un autre gain avec son 27e

Le recrue Gilbert Perreault et Steve Atkinson ont complété le total des vainqueurs tandis que Ross Lonsberry marquait les deux buts des visiteurs. Perreault a ouvert le pointage avec son 27e but de la saison, toujours en quête d'un nouveau record de 35 buts par une recrue dans le circuit.

Perreault propulse les Sabres vers un autre gain avec son 27e

Après une deuxième période sans point, Shack a ajouté son 2e but du match au tout début de la troisième reprise, pour briser l'égalité, puis Atkinson a assuré la victoire aux locaux avant le 3e but de Shack à 20 secondes de la fin du match.

La région de Québec aura 41 représentants à Saskatoon

Voici les noms des personnes de la région de Québec qui prendront part aux Jeux d'hiver de Saskatoon, soit comme officiels, soit comme athlètes.

Responsables de la mission Claude Lacasse (Charlesbourg), chef de mission; Michèle Verreault-Lortie (Ste-Foy), adjointe au chef de mission; Jacques Loisel (Charlesbourg), adjoint au chef de mission; Yves Brault (Ste-Foy), médecin; Georges Morisset (Ste-Foy), physiothérapeute; Daniel Boulet (Québec), directeur administratif; Antoine Villeneuve (Lac Beauport), physiothérapeute.

ATHLÈTES: BADMINTON: Hélène Richard (Québec); Jean-Claude Laprise (Québec); Dennis Martin (Québec); BASKETBALL: Pierre Dion (Québec); BOULE: Fernand Simard (Québec) entraîneur; GYMNASTIQUE: Raymond Michel (Ste-Foy); HALLI-BILLES: Claude Harvey (Québec); Gérard Drouin (Ange-Gardien); Cyr. Rousseau (Ange-Gardien); Daniel Hébert (Boischatel);

Table listing names and locations of participants from various municipalities like Arge-Gardien, Arvida, Bonaventure, etc.

Table listing names and locations of participants for Pointeurs Junior A, including Lafleur, Goy, Goy, etc.



Pointeurs Junior A

Le championnat du Carnaval de Québec de motos-neiges sera présenté samedi prochain, à la place de courses du terrain de l'Exposition. Ce championnat est sanctionné par l'Association Canadienne de l'Auto-Neige et il est organisé par le comité de motos-neiges du Carnaval.

Cette année, le total des bourses a plus que doublé car la saison dernière on avait distribué \$2.000 pour cette compétition qui avait attiré plusieurs milliers de spectateurs. \$5.000 seront offerts aux participants pour le championnat de 1971,

Les meilleurs conducteurs de motoneiges s'affronteront à Québec demain après-midi

ce qui devrait suffire pour amener les meilleurs conducteurs de motos-neige au pays.

La première course est prévue pour 1 heure 30 samedi après-midi et les courses de classification se feront à partir de 10h00, dans l'après-midi. Ceux qui veulent s'inscrire peuvent le faire en s'adressant aux préposés dans la Salle des Expositions, au Pavillon de la Jeunesse. Les inscriptions seront prises entre 4 heures et 11 heures p.m. aujourd'hui et samedi matin de 7 heures 30 à 8 heures 30. Les frais d'inscription

Les meilleurs conducteurs de motoneiges s'affronteront à Québec demain après-midi

pour ces compétitions sont de \$20.00 par coureur.

On attend plus de 200 participants à cette compétition qui doit compter pour le championnat annuel des conducteurs de motos-neige. La remise des bourses, trophées et médailles aura lieu au Pavillon des Congrès, après les épreuves.

Les meilleurs conducteurs de motoneiges s'affronteront à Québec demain après-midi

L'admission sera de \$1.50 par adulte et les enfants de moins de 12 ans, s'ils sont accompagnés de leurs parents, seront admis gratuitement. Plusieurs commodités seront à la disposition des spectateurs, dont un service de restaurant, des services sani-

ya du coeur au ventre!

Advertisement for Kuyper gin featuring a bottle with a heart logo and text: 'de Kuyper le gin au grand coeur'.

Britt Lafforgue remplace digne sa soeur Ingrid



Inter-duchés

C'est en fin de semaine que débiteront les premières finales des Jeux Inter-Duchés. Sept (7) disciplines sportives seront à l'honneur dont l'haltérophilie, le curling, le tir à la carabine, le hand-ball, le volley-ball, le ballon sur glace, ainsi que le navire du Carnaval.

Les éliminations, tenues dans les sept duchés, démontrent que plusieurs milliers d'athlètes participeront encore une fois cette année à cette quatrième édition des Jeux Inter-Duchés.

Toute la population est cordialement invitée à assister à cette manifestation, dont les entrées sont gratuites.

INSCRIPTION :
Il est encore temps de s'inscrire afin de participer à plusieurs disciplines sportives à l'honneur du 13-14 et 20-21 février. Voici donc les renseignements concernant ces sports :

TIR À L'ARC

Faisant suite au succès remporté lors des Jeux du Québec de l'été dernier, le tir à l'arc est intégré dans le cadre des manifestations sportives des Jeux Inter-Duchés 1971.

La compétition est offerte à tous les juniors (moins de 18 ans) de la région administrative no 3 ou du territoire du Conseil Régional des Loisirs de Québec.

Pour se mériter le droit de participer à la finale qui aura lieu le 14 février au Centre Mgr-Marcoux, garçons et filles devront participer à une éliminatoire qui aura lieu à l'un des quatre endroits suivants: Centre Mgr-Marcoux, le 12 février à 9:30 a.m., Centre St-Sauveur, le 6 février à 9:30 a.m., Centre Durocher le 6 février à 9h30 a.m., et à l'école St-Joseph de Loretteville le 7 février à 13h30.

Les Robins (13 à 17 ans) et les Robinoits (7 à 12) devront tirer sur une cible de 16 po., noir et blanc. Les archers de catégorie Robins devront tirer à une distance de 15 verges de la cible, six volées de cinq flèches pour un total maximum de cent cinquante points. Les archers de la catégorie Robinoits seront placés à une distance de dix verges de la cible et ceux-ci devront tirer quatre volées de cinq flèches pour un total maximum de cent points.

Il n'y a aucun frais d'inscription pour les éliminatoires et les participants devront s'inscrire sur place. Information auprès du responsable, M. Léonard Brisson à 842-9408.

PLONGEON

Ce tournoi aura lieu samedi le 20 février prochain au Centre Recréatif Wilbord Bherer, au Parc Victoria, à compter de 12 heures 30. L'Association Canadienne de plongeon amateur Inc (Section Québec) sanctionnera le vainqueur seront ceux de la F.I. compétition et les règlements de participation devront se procurer N.A. Toute personne désireuse la carte de membre de l'association. Deux catégories de compétitions sont ouverte aux plongeurs Amateurs soient Novice, garçons et filles, et Classe B, garçons et filles.

Dans la catégorie Novice tout compétiteur devra exécuter six (6) plongeon. Quatre devront être choisis parmi les cinq plongeon de base suivants: 1—simple avant 101; position a, b, c, d; 2—simple arrière 201; position a, b, c, d; 3—simple renverser 301; position a, b, c, d; 4—simple retourner 401; position a, b, c, d; 5—demi avant tire-bouchons 511; position a, b, c, d; et deux autres que les cinq (5) de base et choisis dans des groupes différents.

Pour ce qui concerne la "Classe B", tout compétiteur devra exécuter huit plongeon. Il devra exécuter les cinq plongeon de base et trois plongeon de groupes différents choisis hors de ces cinq plongeon de base.

Tout compétiteur pourra participer sur les trempings de 1 mètre et de trois mètres. Également, tout compétiteur ayant déjà remporté une première, deuxième ou troisième position dans une compétition sanctionnée par l'A.C.P.A., ne pourra pas se représenter dans la catégorie Novice.

Il n'y a aucun frais d'inscription et les formulaires d'inscription devront être envoyés au Conseil Régional des Loisirs de Québec avant le 15 février 1971.

Pour plus d'information vous pouvez communiquer avec la secrétaire du tournoi Mme Lise Dhandina-Biais en composant 527-0708.

MURREN (AFP) — L'an passé, Ingrid Lafforgue s'était imposée comme l'incontestable "reine" du slalom en remportant le titre de championne du monde à Val Gardena et la discipline "slalom spécial" de la Coupe du Monde de ski alpin à l'entraînement à Bardonecchia au début de décembre, ne peut courir, mais il est probable que la suprématie en slalom restera dans la famille Lafforgue puisque sa soeur jumelle, Britt, vient de remporter sa seconde grande victoire internationale de la saison en gagnant le slalom du 36e Ariberg-Kandahar.

Britt s'était auparavant imposée dans le slalom de Grindelwald et s'était classée seconde de celui de Schruns, quatrième de celui de Val d'Isère et cinquième de celui de Maribor.

L'ensemble de ses performances en Coupe du Monde lui vaut d'être maintenant la favorite de la discipline slalom spécial du trophée Evian avec 70 points, le maximum qu'elle puisse obtenir étant 75 pts avec trois victoires.

Britt est incontestablement la meilleure slalommeuse actuellement. Et la plus heureuse de sa victoire de jeudi à Murren, fut certainement sa soeur Ingrid, dont la jambe droite est toujours dans le plâtre, qui assista à la course et qui fut la première à venir embrasser.

Après avoir remporté le meilleur temps avec trois victoires, Britt a effectué un tour de slalom qui précédait Florence Steurer de 12-100e de seconde, la Canadienne Judy Crawford de 75-100e, l'Autrichienne Gertrud Gabl de 99-100e, Isabelle Mir de 1.03, l'Espagnole Conchita Puitz de 1.17, la jeune française Danielle Debernard de 1.53, etc.

L'Américaine Marilyn Cochran, victime d'une chute mais non disqualifiée, avait perdu toute chance.

Marilyn, sans aucune appréhension dans la seconde manche, plus facile que la première, ou elle réalisa le meilleur temps, battant Debernard de 1.03, Britt de 1.28, Florence Steurer de 1.34, l'Autrichienne Anne-Marie Proell de 1.48, etc.

Britt Lafforgue s'attribua donc la victoire nettement devant Steurer dont la forme s'améliore régulièrement. Debernard qui portait le dossard no 29, Mir, Crawford, etc.

L'équipe de France, battue à St-Gervais la semaine précédente, prenait donc une

lente revanche. Quant à Florence Steurer, sa seconde place ainsi que ses performances antérieures dans l'Ariberg-Kandahar lui ont valu de remporter le "A-K d'Or".

De son côté, Daniele Debernard recevra certainement le "coq" de l'équipe de France les jours prochains.

CLASSEMENTS
Voici le classement individuel féminin de la Coupe du Monde de ski alpin trophée Evian, après le slalom spécial du 36e Ariberg-Kandahar qui s'est déroulé jeudi à Murren:

1. France	74 pts
2. Autriche	597 pts
3. Suisse	264 pts
4. États-Unis	154 pts
5. Italie	144 pts
6. Espagne	121 pts
7. Canada	83 pts

\$30 du billet
WASHINGTON (AFP) — Les habitants de Washington paieront le prix record de \$30 pour assister à la retransmission télévisée en direct du championnat du monde de boxe toutes catégories qui opposera Joe Frazier à Cassius Clay, le 8 mars, à New York.

Les quelque 2,500 places disponibles seront mises en vente, le 15 février. D'après le promoteur, "toutes les places seront vendues en l'espace d'un jour ou deux au maximum".

Union Commerciale
Le club de ski Union Commerciale, avise tous ses membres qu'il tiendra dimanche le 7 février à 2h.00, la 2e manche pour l'obtention de la Coupe du club. Ce concours est ouvert à tous les membres, dans toutes les catégories, soit: vétéran, senior, junior, midget, hommes et femmes. Il se déroulera dans la pente No 1 du centre de ski "Le Relais".

L'inscription peut se faire immédiatement à Wellie Falard, à 842-3421 ou au chalet du club, jusqu'à samedi p.m. La remise des médailles se fera au chalet du club, après le concours.

Haltérophilie
Contrairement à ce qui a été publié dans le programme du carnaval, les Jeux Inter-Duchés n'auront pas lieu le cinq mars, mais bien le sept février 1971, au Centre Recréatif Wilbord-Bherer.

Le tout débutera à deux heures avec en compétition les classes 114, 123, 148. Le tout reprendra à sept heures avec les 165, 181, 198 et les super-lourds. Vous verrez défiler devant vous une trentaine de meilleurs levteurs, tous plus forts les uns que les autres, champions de la ville et de la province, le tout représentant une dizaine de studios. Des noms tels que André Cardinal, Claude Harvey, Gabriel Voisard, Denis Dubé, Robert Lemieux, Pat Villeneuve, Jean Bouffard, n'ont plus besoin de présentation pour donner une idée de l'envergure de ce tournoi.

CLASSEMENT DIVISION A	
Nom	Classement
Wright	4 3 1
Moreau	4 3 1
Chenail	4 2 2
Scullion	4 2 2
Hibbard	4 2 2
Ferry	4 2 2
Darby	4 1 3
Ness	4 1 3

CLASSEMENT DIVISION B	
Nom	Classement
Coles	4 4 0
McCormick	4 3 1
Greco	4 3 1
Cantin	4 2 2
Gibson	4 2 2
Hazel	4 1 3
Carson	4 0 4
Craven	4 0 4

LONDRES (AFP) — Le tennis professionnel sera doté de près de \$4,000,000 de prix cette année.

Le montant de cette somme a été révélé au cours d'une conférence de presse tenue à Londres, conjointement par la Fédération internationale et le World Championship Tennis, organisation américaine qui groupe la majorité des meilleurs joueurs du monde sous contrat. Par la même occasion, les deux organisations ont annoncé qu'elles avaient réglé leur différend.

"M. Ben Barnett, président de l'ILTF, a rendu hommage à la WCT qui a collaboré afin que les deux séries connaissent le succès. Des concessions ont été faites de part et d'autre afin que les dates des tournois soient respectées.

Barnett a déclaré, d'autre part que les 35 tournois dans 21 desquels seront admises les femmes pour la première fois.

Londonne comptant pour le grand prix de l'ILTF, représenteront près de \$1,400,000 en prix, sans tenir compte de patronages éventuels de la part d'organisations commerciales.

Commentant l'accord survenu entre les deux organisations, John McDonald, ancien directeur européen de la WCT a déclaré: "Il était nécessaire pour que l'ILTF et la WCT se mettent d'accord, la WCT contrôle la majorité des meilleurs joueurs du monde et, en conséquence, aucun championnât digne de ce nom ne peut se dérouler sans la coopération du World Championship Tennis."

Il a été convenu qu'il n'y aura pas d'internationaux d'Italie cette année, mais que les Italiens organiseront un tournoi professionnel le premier tournoi européen de la saison européenne du 3 au 9 mai à Milan ou à Turin.

Gustavo Thoeni est devenu un sérieux rival des Français

Thoeni a bondi en tête du classement devant Augert, par une marge de 110-107 au cours du slalom spécial disputé à St-Gervais en France, en fin de semaine dernière, même si le skieur tricolore est sorti vainqueur de cette compétition. La raison est bien simple, Augert avait déjà atteint le maximum de points en slalom spécial puisqu'il avait gagné à Berchtesgaden et à Kitzbühel.

Thoeni, ce jeune italien qui est sorti de l'ombre de façon fort sensationnelle la saison dernière, peut encore se mériter des points tant en slalom géant qu'en spécial. Augert participera aux deux épreuves au Mont Ste-Anne même s'il ne peut plus obtenir de points en slalom spécial. Il peut au moins espérer empêcher ses adversaires de monter des points en s'assurant lui-même la victoire.

La compétition au Québec n'a rien de nouveau pour Augert. Il y a deux ans, il a triomphé lors du Kandahar au Mont-Tremblant et la même année, il terminait au 3e rang dans le combiné de la Classe Internationale du Canada, au Mont Ste-Anne, également. Il s'était classé 2e dans le slalom spécial.

Si le compagne de Thoeni n'a pas encore été choisi, il n'en est pas ainsi dans le cas de Jean-Noël Augert. Ses coéquipiers seront Henri Duvillard, Patrick Russel et Bernard Oréel. Ils sont présentement 3e, 4e et 5e au classement de la Coupe du Monde.

Alain Penz, ce skieur de France qui a gagné les deux épreuves de la Classe Internationale du Canada à Grouse Mountain près de Vancouver sera aussi du groupe. Il semble vouloir terminer la saison actuelle avec beaucoup de succès.

L'Autriche et la Suisse sont également confirmés pour ce sans toutefois avoir encore dévoilé les noms des membres qui forment les équipes.

On retrouvera des noms bien connus tels qu'André Bachleda, de Pologne, Max Reiger, de l'Allemagne de l'Ouest et son compatriote Christian Neureuther.

Tout indique que la crème des skieurs internationaux seront tous présents au Mont Ste-Anne pour la Classe de la Banque de Montréal. Déjà, chez les filles on verra les Michèle Jacot et Françoise Macchi, les deux plus efficaces de l'équipe de France. En ce qui a trait à la représentation canadienne, l'équipe nationale ainsi que le groupe des séries Can-Am seront là pour appuyer l'effort de l'excellente skieuse canadienne Betsy Clifford, Championne mondiale de slalom géant, il ne lui faut qu'une victoire dans le slalom spécial pour atteindre le maximum de cette discipline.

GRANBY (PC) — Un quatuor dans la division B est demeuré invincible hier après la 4e ronde des championnats québécois de curling senior.

Harry Coles, de Lachine, a enregistré son 4e gain d'affilée en déclassant Bob Carson, de Ste-Anne-de-Bellevue, 10-4.

Par ailleurs, Mac McCormick, de St-Lambert, a encaissé son premier revers en cédant par 10-9 devant Pierre Greco, de Québec.

Dans les autres matches de la division B en 4e ronde, Armand Cantin, de Shawinigan, a surclassé Jack Craven, de Val d'Or, 12-10 tandis que Humam Hazel, de Brownsburgh, déclassait Howard Gibson, d'Asbestos, 11-4.

Dans la division A, Don Wright de Hudson, a écrasé Guy Chenail, de Québec, 10-4. Stan Ferry de Montréal Ouest, a déclassé Pat Scullion, de Riverview, 18-6; John Hibbard, de Sherbrooke, a supplanté John Darby, de Baie-Comeau, 6-5; et Emile Moreau, de St-Laurent, a surclassé Bruce Ness, de Howke, 8-7.

Dans la division A en 3e ronde, Ness a vaincu Chenail 13-10; Darby a déclassé Ferry 11-3; Wright a écrasé Hibbard 9-3 et Moreau a supplanté Scullion 6-5.

En 3e ronde dans la division B, McCormick a surclassé Hazel 13-10; Coles a supplanté Greco 6-5; Cantin a vaincu Carson 12-7 et Gibson a déclassé Craven 11-4.

Cours de sécurité
Le prochain cours de sécurité sur le maniement des armes à feu au Casting Club de Québec aura lieu les 9-11-15 février 1971. Ce cours sera donné comme à l'habitude au Centre Audio Visuel situé au No 1158 Boulmarquette à Québec et débutera à 8 heures précises.

Ceux qui sont intéressés à suivre ce cours devront se présenter avant l'heure pour l'inscription et carte de membres.

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le ketch britannique Ocean Spirit était à bord les 2 "soit-disait" Robin Knox-Johnson et Leslie Williams assure le commandement de la course. Cap-Rio selon les dernières informations transmises jeudi par le "Sirius", bateau brésilien qui assure le contact avec le yacht Club de Rio de Janeiro.

Toutefois, la nouvelle principale de ces dernières heures fut constituée par la soudaine réapparition de "Pen Duick III" la goélette d'Eric Tabarly, qui n'avait pas donné de nouvelles depuis une semaine. Alors que les Sud-africains Albatros et Mercury se trouvaient à distance, Tabarly effectuait une remarquable remontée qui le portait à moins de 60 milles du leader.

Ce bouleversement du classement n'a pas affecté la position du coté argentin Fortuna de Rivero-Kelly troisième et auteur d'une course étonnante de régularité. Toutefois la distance de 120 milles qui le sépare de "Pen Duick III" va actuellement en s'accroissant.

LE SKI avec Le Père
SERVEZ-VOUS DES COULOIRS Experts — 12

L'une des plus fortes sensations du ski consiste à se servir du rebord des couloirs pour amorcer des virages en arc. Bien des centres de ski ont des descentes où se sont formées de véritables rigoles, ou les deux revers extérieurs des couloirs ont des rebords particulièrement mous. Vous aurez beaucoup de plaisir à monter le long d'un mur, à redescendre dans le dalot, à remonter l'autre mur et à recommencer.

Un tuyau cependant: servez-vous au maximum du mouvement rotatif du bras extérieur. En montant le mur, pliez le bras extérieur dans un mouvement rotatif. En commençant à descendre, ramenez le bras droit dans un mouvement coordonné. C'est l'un des rares fois où vous pouvez faire pivoter le haut du corps sans que les talons ne glissent dangereusement.

(Tous droits réservés, Toronto Telegram Syndicate)

Trois adversaires possibles pour Pierre Deschênes lundi

C'est officiel, le poids-léger Pierre Deschênes, de Québec, sera au programme de boxe professionnelle du 8 février au Pavillon de la Jeunesse.

On ne sait toujours pas quel sera son adversaire pour sa prochaine bataille, mais Deschênes aura définitivement l'occasion de décrocher une 7e victoire d'affilée depuis son entrée chez les professionnels.

Jusqu'ici, les Promotions "FB" ont approché trois pugilistes capables d'offrir une très belle lutte au jeune espoir de Québec. Il s'agit de Jean-Marie Huard, Dan Tucker, qui fut déjà champion amateur de la Jamaïque et Michel Godin. Il semble de plus en plus certain que le populaire Michel Godin montera dans l'arène contre Pierre Deschênes. Si oui, il s'agira de la plus importante bataille de sa jeune carrière.

Dans ses six premiers combats, Pierre Deschênes a démontré beaucoup de force et de rapidité pour décrocher la victoire à ses six premiers combats dont cinq furent acquises par mises hors de combat. On fera connaître sous peu le prochain rival de Pierre Deschênes, qui a consenti à livrer son premier combat de dix rondes depuis ses débuts professionnels.

Outre cette bataille avec Pierre Deschênes, on sait que Don Ross sera opposé à Ferdinand Marcotte Jr en grande finale. Jean Leroux quittera sa retraite pour se mesurer à Paul Tope, un autre jeune espoir de Québec et Luigi Colavita disputera la victoire à Léo Richard.

INSCRITS À B.B.

Nom	Pts	A	Pts
Esposito, Bos	45	53	98
Orr, Bos	24	61	85
Hodge, Bos	32	42	74
Buck, Bos	31	39	70
B. Hull, Chi	30	35	65
Ullman, Tor	27	36	63
Ratelle, N.Y.	22	32	54
Cashman, Bos	16	39	53
Keon, Tor	25	29	54
McKenzie, Bos	18	32	50
Cournoyer, Mil	17	24	41

ENTENTE CONCLUE ENTRE LES DEUX GRANDES PUISSANCES DU TENNIS

LONDRES (AFP) — Le tennis professionnel sera doté de près de \$4,000,000 de prix cette année.

Le football canadien va-t-il aussi s'élargir aux Etats-Unis?

Gaudaur a ajouté que la ligue "préférerait" accorder une licence au Canada plutôt qu'aux USA, précisant que la demande d'actuelle en serait une canadienne de Windsor.

Le commissaire a précisé qu'il n'avait pas été approché par le groupe intéressé.

JACKSON
OTTAWA (P.C.) — La direction des Lions de la Colombie-Britannique espère poursuivre ses négociations avec celle des Rough Riders d'Ottawa à Winnipeg la semaine prochaine, lors de l'assemblée de la Ligue canadienne de football, le tout afin d'embaucher l'ancien quart des Riders, Russ Jackson.

Selon le directeur-général Jackie Parker, "les chances des Lions d'obtenir Jackson ne sont pas mortes, mais les négociations ne progressent guère".

Parker a révélé que les offres différentes des deux parties afin d'inciter Jackson à mettre fin à sa retraite étaient inacceptables, mais que le sujet "pourrait bien être résolu un jour", ajoutant que les Lions étaient toujours intéressés en Jackson.

Par ailleurs, Parker a qualifié de "rumeur" le salaire de \$100,000 que les Lions seraient prêts à verser à Jackson, "ce qui serait à toute fin pratique impossible au football canadien".

Jordi Bonet et la "phrase" de Péloquin:

"Un cri d'amour lancé à la face du monde"

Par Jean ROYER

"Vous êtes pas écœurés de mourir bande de caves, c'est assez!", mois du poète Claude Péloquin, gravés dans les murs du Grand Théâtre, sont un cri d'amour d'amour lancé à la face du monde.

C'est ainsi que le sculpteur Jordi Bonet a répondu, hier, aux protestations qui s'élevaient contre cette inscription dans la murale du Grand Théâtre. Devant les propos de M. Roger Lemelin prononcés à Télé-4, la semaine dernière, Jordi Bonet a décidé de convoquer une conférence de presse pour réaffirmer sa position.

ROGER LEMELIN

Dans sa déclaration, publiée jeudi dans l'Action, M. Lemelin affirme qu'il ne mettra plus les pieds au Grand Théâtre tant que la phrase

restera gravée et invite les auteurs à protester.

L'auteur des "Plouffe" et créateur du "Père Gédéon" affirme que "la révolte qui, en art, s'exprime par la vulgarité et l'obscénité, reste ce qu'elle est: du crachat." "Il y a des coupables à cette affaire et ils devraient avoir la rouge au front", a dit encore M. Lemelin. Il conclut en suggérant qu'un artiste "montréalais" a sali des murs "de Québec".

POUR DES HOMMES DE PARTOUT

Le sculpteur Jordi Bonet répond, sur ce dernier point, que c'est plutôt un "poète" qu'un Montréalais qui a gravé sa pensée. "Il est temps de comprendre, a-t-il dit, que le premier mot de cette phrase, 'Vous' n'est pas adressé aux Québécois, pas plus qu'aux Américains ou à d'autres, mais à l'homme. Qu'ici on fait de la poésie et de l'art pour des hommes de partout. Quant aux coupables, a poursuivi Jordi Bonet, 'je veux que l'on sache

que moi, je l'ai déjà, le 'rouge au front'. 'J'aurais voulu aller encore plus loin, dans l'espoir et le désespoir. J'aurais voulu encore plus de violence dans ce geste d'amour qui est l'art et lancer ce geste par-dessus toutes les frontières, puisque l'art devient déjà la seule arme avec laquelle l'on puisse dire et blesser sans que l'on tue, a continué le sculpteur.

"COMMENCEZ A VIVRE VERTICALEMENT"

Précisant le sens de la phrase de Péloquin, le sculpteur a ajouté: "Il se pourrait bientôt que tous les artistes soient fatigués de tracer des petits ronds, des petites lignes et des bandes de couleur, et qu'ils descendent dans la rue s'occuper de nos affaires à tous, gratant dans nos murs nos espoirs et nos joies. Commencez à vivre verticalement. Quant au mur d'ici que l'on sache qu'il n'y a pas eu de crachat. Claude Péloquin ne s'est pas exprimé avec vulgarité. On dit cela par complexe de colon,

parce que l'on ne parle pas comme dans la capitale de la-bas, Paris. 'La high class' a toujours considéré la langue du peuple comme vulgaire, a noté Jordi Bonet. "C'est d'un petit racisme d'intellectuel inconscient que l'on souffre. La honte est dans le fait d'avoir honte. La vulgarité est dans la servilité, dans la peur d'être inférieur. J'aime ce texte parce qu'il est franc et que l'on sent que l'auteur est conscient de sa force et de la force de ses mots".

LA LIBERTE DES MOTS

Défendant le vocabulaire du poète Péloquin, Jordi Bonet a poursuivi: "Il ne faut jamais enlever à un peuple la fierté de sa langue. Un peuple est d'abord libre s'il est libre de s'exprimer et la liberté d'expression commence dans la liberté d'employer les mots qui nous sont propres. Aussi il faudra que tous comprennent que le Québec est suffisamment beau et grand pour parler au monde dans sa langue, avec son accent et ses mots. Cesser de nouer les yeux que pour la peur.

A toute la violence que les hommes ont pour tuer et aussi pour laisser mourir, il faudra crier partout qu'il ne faut plus que l'on meure, et s'il le faut, apprendre à laisser à chacun son parler quand on chacien, surtout quand ce sont des poètes qui nous souhaitent la vie. Il y a aussi au Grand Théâtre, cette phrase du même auteur: 'Je suis ici pour crier la beauté multidimensionnelle de l'homme'. Voilà, cette révolte des jeunes, ces 'crachats', ont des sens qui dépassent quelques-uns qui n'ont pas soupçonné encore autour de quoi gravitent ces murs. Tout ce que l'on a pu faire c'est se prendre pour un cave et d'espérer que d'autres, aussi péter, suivent et protestent."

"Puisqu'aujourd'hui, a conclu Jordi Bonet, je ne peux pas garocher par-dessus tous les continents de cette terre ces quelques dizaines de ton-



AUBERGE DE LA COLLINE

Danse ce soir, avec le Trio de l'Auberge, de 7.00 p.m. à 1.30 a.m.

BRASSERIE JEAN TALON

Orchestre Bavarois, cuisine française, et allemande. Ambiance sans égale.

BARIL D'HUITRE

Soir de danse de 10.30 p.m. à 12.30 a.m. — De midi à 7.00 p.m. Danseuse à Gogo.

CABARET VICTORIA

Ce soir, danse avec l'orchestre "Les Gerfauts" et Denis Walsh.

CHATEAU LAC BEAUPORT

Danse à tous les soirs à la discothèque "La cage".

CHASSE GALERIE

La Discothèque la plus sélecte d'Amérique.

CLUB LE VIEUX BARDEAU

Danse tous les soirs avec orchestre. En vedette, cette semaine: LES KANTOS.

COMPLEXE DE LA PORTE SAINT-JEAN

Danse tous les soirs avec orchestre de choix. "Le Temple" discothèque psychédélique. "La Mousse Spachétique", sons et lumières. "La Licorne" bar Disco-Club.

CONGRESS INN — AUBERGE DES GOUVERNEURS

Au piano-bar, à partir de 10.00 p.m.: Pierre Roche.

HOLIDAY INN

Ce soir, "Les caves de l'Abbaye", dansé et musique avec Agostini. Au bar-salon, danse avec le trio Holiday.

HOTEL-MOTEL DES LAURENTIDES

Restaurant Bastogne, de renommée internationale, danse tous les soirs avec orchestre de 9.00 p.m. à 1.00 a.m., le dimanche, de 6.30 à 10.30 p.m.

LA DILIGENCE

Au guitar-bar: Jean-Louis Thomas. Danse tous les soirs.

LE BARILET

Ce soir: Danse avec l'ensemble Jean Brousseau de 8.00 p.m. à 2.00 a.m.

LE VIEUX MOULIN DU SAINT-LAURENT

Samedi: Lajos Molnar et sa musique tzigane à 6 h. p.m. — Les Gais Meuniers (bavarois) à 8 h. 45. Dimanche: Lajos Molnar 6 h. p.m. à 1 h. a.m.

MOTEL LE VOYAGEUR

Au Salon-Bar: "Le Rendez-vous": Le trio Yvon Légaré, Bob Guay et André Bourget de 9.30 p.m. à la fermeture.

RESTAURANT SAM WONG

Danse au Salon-Bar à partir de 9.00 p.m. à 2.00 a.m. avec l'ensemble d'André Laforce.

2,655 personnes ont vu "O-71" de Jean Barbeau

Si l'on en juge par le chiffre des assistances enregistrées jusqu'à date et par le fait qu'on ait dû refuser des gens certains soirs, "O-71" de Jean Barbeau s'avère un franc succès.

En effet, pour les huit (8) représentations offertes depuis le début de la saison, le Trident estime à deux mille six cent cinquante-cinq (2,655) le nombre des personnes ayant vu la "présque-fresque québécoise", "O-71".

La salle Octave-Crémazie contient trois cent soixante-dix-neuf (379) sièges, soit une possibilité de trois mille trente-deux (3,032) spectateurs en huit (8) soirées de spectacle. On peut donc évaluer à 90% l'assistance moyenne pour chaque

représentation, proportion à la fois très éloquent et largement satisfaisante.

Le Trident veut rappeler à son public qu'il y aura relâches supplémentaires les 5 et 21 février, en raison des activités du Carnaval d'Hiver de Québec (couronnement de la Reine au Grand Théâtre et défilé nocturne à la Haute-Ville). De plus, il lance une invitation particulière à la population québécoise, la conviant à ses représentations du dimanche soir offertes, à titre expérimental, à 19h30 (7h30 p.m.) plutôt qu'à 20h30 (8h30 p.m.).

Il est à noter que tous les spectacles du Trident seront offerts à prix populaires et ce, pour toute la durée de la saison 1971.



LE SAMEDI VOYEZ CINE-INFORMATION un guide complet à conserver toute la semaine.

Les analyses de films apparaissant ci-dessous sont classées suivant leur valeur artistique telle qu'établie par l'Office des Communications Sociales. Les chiffres doivent s'interpréter comme suit: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

N.B.: CES FILMS SONT CLASSES SELON LEUR VALEUR ARTISTIQUE

- "Anne des milles jours" Cinéma ODEON (DASHIN)
"Zabriskie Point" Cinéma EMPIRE
"Hôtel St-Gregory" Cinéma STE-FOY (Champlain)
"L'invitée" Cinéma CANADIEN
"Le dernier train du Katanga" Cinéma LE BIJOU
"Les jeune fauves" Cinéma PARIS
"Devine qui vient dîner" Cinéma PARIS
"L'Amour humain" Cinéma CAPITOL
"Un souffle de tendresse" Cinéma CANARDIERE
"Détective privé" Cinéma STE-FOY (Champlain)
"Comment réussir en amour sans se fatiguer" Cinéma LE BIJOU
The Grasshopper Cinéma STE-FOY (Alouette)
"Les héros du bain" Cinéma FIGALLE

- "Les sept sauvages" Cinéma FIGALLE
"Les cryptes de la peur" Cinéma FIGALLE
"Opération V-2" Cinéma ODEON (Frontenac)
"Le sang des vierges" Cinéma LIDO
"Appelez-moi Monsieur Tibbs" Cinéma ODEON (Frontenac)
"Le comte Porno" Cinéma CANARDIERE
"Kamasutra, perfection de l'amour" Cinéma ST-ROMUALD
"Les nièces de la colonelle" Cinéma ST-ROMUALD
"Les cousines" Cinéma CARTIER
"Les cousines" Cinéma LAIRET
"Les fausses vierges" Cinéma LIDO
"Pervertissima" Cinéma LAIRET
"Pervertissima" Cinéma CARTIER

Le ministre Cloutier et l'incident de la murale:

Une explication: "absence réelle de créativité dans la population"

Par JEAN ROYER

L'importance très grande des réactions dans le milieu québécois, face à l'inscription controversée du poète Péloquin dans la murale de Jordi Bonet, peut s'expliquer "par une absence réelle de créativité dans la population".

C'est ce qu'affirmait, hier midi, le ministre François Cloutier, devant les membres de la Société d'Études et de Conférences. Prévenant ses auditeurs de la brutalité de sa remarque, le ministre des Affaires culturelles a déploré qu'au moment où la société québécoise est remise en question et passe des heures si graves, l'on s'arrête à "une phrase d'importance assez mineure sur un mur". "Cette phrase argotique se contente de dénigrer ce que nous dénonçons tous. En Guinée, cinquante hommes viennent d'être pendus. Je suis prêt à parier que la plupart d'entre vous ne le savaient pas. On est tous engoncés dans des problèmes personnels au point de ne voir pas à l'extérieur."

Rappelant que la décision de ne pas modifier la murale est purement administrative et veut respecter la

liberté de l'artiste, le ministre a aussi fait remarquer que la créativité dans nos vies aiderait à faire mieux comprendre. C'est la fonction même de l'oeuvre d'art de choquer et l'artiste a un rôle social important, a ajouté M. Cloutier.

Le ministre, qui a répondu aux questions de son auditoire par moments agressif, a demandé aux dames de ne pas répondre par l'intransigeance à la contestation des jeunes. Faisant des liens entre la phrase de Péloquin ("Vous êtes pas écœurés de mourir bande de caves, c'est assez!") la contestation des jeunes et "la crise la plus grave de notre histoire", le ministre Cloutier a affirmé: "Je préfère de beaucoup avoir une inscription sur les murs que des bombes dans les rues". Ajoutant qu'il ne faut pas s'opposer avec intransigeance à une phrase qui "colle, qu'on le veuille ou non, à notre époque de contestation".

Le ministre a ensuite été amené à parler des difficultés sociales à partir de la réforme scolaire "qui n'a peut-être pas tenu assez compte des valeurs humaines", même si elle répond à un réel besoin de démocratisation.

Sam Sniderman devra-t-il céder son entreprise à des intérêts américains?

Par JOE DUPUIS

TORONTO (PC)—Un mot à la fois d'assombrir l'humeur toujours souriant de Sam Sniderman, l'heureux bâtisseur d'un empire commercial aussi canadien que la feuille d'érable.

Ce mot, c'est "peut-être", et Sam le prononce avec consternation, en parlant de la possibilité de céder son commerce grandissant à des intérêts américains. En fait Sam Sniderman, le propriétaire millionnaire de "Sam The Record Man", "Sam The Tape Man" et, plus récemment, "Sam The Chess Food Man", admet que ses entreprises sont devenues trop considérables pour ses propres capacités.

Plusieurs grandes compagnies américaines nous ont approchés", dit-il, parlant de son commerce de disques et de rubans de magnétophone, situé sur la rue Yonge, à Toronto. De

plus, Sam a maintenant des succursales à Waterloo, London, St. Catharines et Belleville. D'ici cinq ans, le nombre de ces magasins devrait atteindre 80 et produire un revenu brut de \$25 millions, depuis Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique. Mais Sam, qui est un Canadien "pure laine", déplore l'envahissement par les Américains de l'industrie du disque.

Dans un dilemme

"Je les maudis, mais je fais faire d'autre", a déclaré Sam au cours d'une interview dans son bureau du troisième étage. Nous sommes assez bien centrés, actuellement, en Ontario. Mais qu'arrivera-t-il lorsque nous nous installerons à Montréal, ou à Vancouver, ou à Winnipeg? Nous aurons besoin d'ordinateurs et de salles d'entretiens, et pour cela, il nous faudra avoir recours aux installations compliquées et aux cap-

taux des grandes compagnies. "La seule chose que nous pouvons faire, à ce stade, c'est d'essayer de maintenir les profits dans le pays, et de nous assurer que tous les emplois seront tenus par des Canadiens." Sam se décidera-t-il à vendre aux Américains? "C'est possible, répond-il en fronçant les sourcils. Je suis dans un véritable dilemme."

En attendant, Sam continue à se promener dans ses magasins de la rue Yonge, avec son perpétuel sourire aux lèvres et en fumant son éternel cigare. Il continue de répéter: "Je ne suis qu'un petit commerçant qui, par hasard, se trouve être le propriétaire du plus grand magasin de disques au Canada et peut-être dans le monde entier". Les recettes brut pour 1970 ont été d'environ \$5 millions.

Quoi qu'il en soit, il se trouve des gens, comme le pianiste Glenn Gould et le chanteur Sammy Davis, fils, qui vous diront que l'on trouve chez Sam des disques intouchables ailleurs. Et le commis qui fouillera dans les piles de disques, pour trouver ce que l'on cherche, sera probablement Sam lui-même, qui adore s'occuper de sa clientèle.

En collaboration avec le Carnaval EXPO-QUÉBEC présente son 1er SALON DE L'AGRICULTURE PAVILLON DES CONGRES, PARC-EXPOSITION 5-6-7-8 FEVRIER 1971 \$5,125.00 Offerts en PRIMES

Entrée libre (Exposé pour Attraction au COLISEE et PAVILLON de la JEUNESSE)

Les petites annonces

Lisez et utilisez

Résultats surprenants

L'Action

3, Place Jean-Talon, Québec, C.P. 1727

L'ACTION, quotidien catholique a été fondé en 1907...

Les employés de L'ACTION, journal et imprimerie sont membres du Syndicat National de l'Imprimerie (CSNI) Inc.

TARIF D'ABONNEMENT A "L'ACTION" VENTE AU NUMERO 15¢

Livraison par porteurs aux endroits ci-dessous:

Antenne-Lorette, Beauport, Cap-Rouge, Champlain, Charlevoix, Charny, Courville, Duquesne, Giffard, Gros-Pin, Lac-St-Charles, Les Saules, Léves, Loretteville, Nouchetel, Notre-Dame des Laurentides, Oranville, Québec-St-David, St-Émile, Ste-Foy, St-Romuald, Sillery, Village Huron, Ville de Viller, Ville Montmorency.

60 CENTS PAR SEMAINE OU \$25.00 par année

40 CENTS PAR SEMAINE OU \$20.00 par année

STATS-UNIS \$26.00 par année

PAYS ÉTRANGERS \$50.00 par année

COUPON D'ABONNEMENT

Form for subscription coupon with fields for name, address, and payment details.

TARIF DES PETITES ANNONCES

Annonces ordinaires:

Table with columns for number of words and duration (1 day, 3 days, 6 days) and corresponding rates.

Annonces à la ligne agate: 18¢ la ligne, (minimum 10 lignes)

Les annonces ordinaires sont composées en caractères 6 points minuscules...

Argent à prêter

PARTICULIER, je serais intéressé à prêter en tiers et 2e hypothèque par branches de \$2,000 à \$20,000...

A vendre - Divers

TELEVISION en couleur, 259 postes, récepteur \$719, Spécial \$499 Tremblay & Berger Meubles...

Argent à prêter

ARGENT A PRETER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles...

LE PRET HYPOTHECAIRE C'EST NOTRE AFFAIRE

SPECIALISTE EN Tiers ou 2ième HYPOTHEQUE, RESIDENTIEL, COMMERCIAL, PRET TEMPORAIRE...

A vendre - Divers

CAUSE DE DEPART MENAGE neurt à vendre, valeur \$3,000, pour \$1,500, Tél.: 526-1108.

MARGARINE

Golden Cremex de Thihault La cuisine \$7.00 Tél.: 524-0696

HENRI TURCOTTE LTEE CARNAVAL D'AUBAINES

Remise générale de 25% et jusqu'à 50% dans certains cas sur meubles et appareils ménagers neufs...

A vendre - Divers

LIVRES tout genre. Achat, vente, Canadiens. Aussi échangeons romans d'auteurs, marabouts, photo romans, comics, COMPTON DI LIVRE 29, rue St-Vallier-Est. Tél.: 525-6402.

SURPLUS DES FORCES ARMEES

BOTTES THERMOS garanties moins 40 degrés F (Mukluk) Dupont & Demers Enr. 729, 2e Avenue - Québec Tél.: 524-6029

Chambres à louer

Chambre à louer, permis de cuisine, frigidaire, télévision. Tél.: 525-9010. 22942 4-2 (6 ls) 44

Chambres et pension

CHAMBRE à louer et pension de 12 personnes pouvant venir de références. Tél.: 524-6881. 22761 28-1 (1 ms) 46

Clavigraphes

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER - \$7.50 par mois ou 3 mois pour \$18.00. GERALD MARTINEAU, 180 DORCHESTER, Québec. Tél.: 525-5156. 22619 21-1 (24 hs) 60

UNDERWOOD

CLEMENT & CLEMENT INC., 555, boulevard Charest Est, Québec, 529-9244. Clavigraphes OLYMPIA. Vente, services, location machine à additionner, aménagement de bureaux. 22658 14-1 (24 hs) 60

Entrepreneurs

A bas prix, travail garanti, expérience absolue, réparations générales, spécialistes, finition de sous-sol, cuisine moderne, fondation, excavation, béton. Tél.: 842-4206. 22875 5-2 (1 ms) 88

Immeubles

SOCIETE DE FIDUCIE DU QUEBEC COURTIER Fiducie des caisses populaires confies nous la vente de vos propriétés ou commerces dans Québec et banlieue. Nos clients sont sérieux et ont la finance nécessaire. J.-H. Paquet, Tél.: 529-0257. 22406 11-1 (1 ms) 111

Logements à louer

Cap-Rouge, avenue Francoeur, Logement de 3 pièces plus salle de bain, libre en mars. Tél.: 523-7686. 22948 5-2 (6 fs) 118

Logement à louer

St-Malo, rue Dolland, 4 pièces, 220, réservoir eau chaude, balcon, hangar. Tél.: 523-2794. 22941 4-2 (3 fs) 118

GIFFARD

MAGNIFIQUES LOGEMENTS NEUFS 1 1/2 - 3 et 4 et 5 pièces Tous services, inclus, terrasse, intercom. Période gratuite à discuter. Réservez dès maintenant pour avril et mai 3475, Petitclair, Apt 17 683-9029 681-2664 22941 11-1 (24 fs) 118

Machinerie

Pailloader, Michigan 2 1/2 tps, tracteur T.D. 18 avec pelle à fosses, Fardier 25 tonnes, tracteur Dodge 800-60, 1 remorque de garage, 1 lit de garage, 1 machine à laver à vapeur, 1 valve refouleur, 2 wrenches à 1/2 po. Drive, 1 aligneur de roues, 2 skidoo Bombardier, 10-18 H.P. Roulotte de 18 pi. équipée au complet, machine à souder, électrique avec moteur à gaz. Tél.: 1-418-569-3977. 22918 6-1 (1 ms) 120

Machines à coudre

TRAVAIL GARANTI Réparations toutes marques de machines à coudre. Vendeur autorisé. Pfaff, Necchi, White Jean Couturier Technicien, 169, St-Antoine, Lévis. Tél.: 837-8824. 22798 27-1 (24 fs) 120-A

Maisons à louer

Maison seule à louer, 8 pièces, près de Québec. Tél.: 663-3932. 22940 4-2 (3 fs) 126

Maisons à vendre

Cap-Rouge, avenue Francoeur, maison de 9 pièces, 2 salles de bain, plus un revenu, cause départ. Tél.: 653-7686. 22947 5-2 (6 fs) 127

Logements à louer

Ménage neurt 1971 à vendre St-Yves Colonial à voir dans maison Vendre \$1750.00. Comprenant un set de chambre colonial bureau triple bois plein, avec queneuille, 3 morceaux, 2 lampes de bureau colonial, 1 set de cuisine colonial en bois, dossier rond, 1 pot de fleurs, 1 set de salon colonial, 2 morceaux avec gros fauteuil amovible, 1 table de centre 54 pouces bois plein, 1 table de coin avec lampe colonial de table, 1 ensemble de matelas valeur \$260.00, 1 réfrigérateur, 1 chaise automatique de luxe avec permanence press. Valeur \$2850.00 laisser pour \$1750.00 aucun comptant, entreposage gratuit, livraison gratuite. Tél.: 667-4343, Québec. 22563 13-1 (1 ms) 21

Maisons à louer

Maison seule à louer, 8 pièces, près de Québec. Tél.: 663-3932. 22940 4-2 (3 fs) 126

Maisons à vendre

Cap-Rouge, avenue Francoeur, maison de 9 pièces, 2 salles de bain, plus un revenu, cause départ. Tél.: 653-7686. 22947 5-2 (6 fs) 127

Logements à louer

Ménage neurt 1971 à vendre St-Yves Colonial à voir dans maison Vendre \$1750.00. Comprenant un set de chambre colonial bureau triple bois plein, avec queneuille, 3 morceaux, 2 lampes de bureau colonial, 1 set de cuisine colonial en bois, dossier rond, 1 pot de fleurs, 1 set de salon colonial, 2 morceaux avec gros fauteuil amovible, 1 table de centre 54 pouces bois plein, 1 table de coin avec lampe colonial de table, 1 ensemble de matelas valeur \$260.00, 1 réfrigérateur, 1 chaise automatique de luxe avec permanence press. Valeur \$2850.00 laisser pour \$1750.00 aucun comptant, entreposage gratuit, livraison gratuite. Tél.: 667-4343, Québec. 22563 13-1 (1 ms) 21

Logements à louer

GRANDE ENSEIGNE COMMERCIALE, "neon", 6' x 4', en excellent état, une superbe. Pour renseignements, téléphoner 524-2850 ou 529-1481. 22943 5-2 (2 fs) 21

Logements à louer

GRANDE vente de télévisions neufs et recyclés de la Cie Dumont; aussi télévision usagée pour châteaux au montant de \$35.00 et plus. S'adresser au 4 A, Boisclair, Tél.: 522-6779. 22604 15-1 (24 fs) 21

Maisons demandées

Attention. Avons acheteurs sérieux, maisons seules ou à revenu, Québec et Banlieue, payons comptant, immeubles Canadiens Eric, Gilles Theriault, Courtois, 129, 18e Rue, Tél.: 529-6178. 22697 21-1 (24 fs) 128

QUI DIT VRAI?

Le prix d'une propriété ne doit pas dépendre des seuls dons oratoires du vendeur et de l'acheteur, que ce soit pour acheter ou vendre une valeur immobilière, faites appel à notre service de vente d'immeubles. TRUST GENERAL DU CANADA, le plus importante Société de Fiducie Canadienne française, téléphone Québec, 529-5311. 22697 21-1 (24 fs) 128

Marchandises sèches

LINGERIE GENERALE ATTENTION! MARCHANDS COLPORTEURS, JOBBERS. Achetez votre stock au prix du manufacturier. Pantalons, habits, parkas, pantalons, robes, manteaux, foulards, literie de maison, sous-vêtements, chaussures. Demandez catalogues, gratuits. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH INC. 842, St-Joseph Est, Québec. 22577 14-1 (1 ms) March. Sèches

Matériaux construction

MATÉRIEAUX neufs et usagés de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'usagé. Modern Plywood Ltd., 74, BOUL. P.E.I.-XII, Lévis. Tél.: 842-1911. 22578 14-1 (24 fs) 137

Médecins

Dr. Ch. RINFRET Voies urinaires et médecine générale, maladies vénériennes 805, 5e rue St-Joseph, Québec, T.Q. à 11 heures et 2 à 4 heures. Le soir, lundi, mercredi et vendredi de 7 à 9 heures. Tél.: 22861 4-2 (1 ms) 140

Meubles à vendre

CENTRE D'ECONOMIE Meubles Neufs et Usagés. 77 St-Vallier est - 525-8155

Pianos à vendre

Gros et petits pianos reconstruits, accordés, prix raisonnables. Louis Carrier, Marchand, Meubles, neufs et usagés Rinfret Co. Lévis. Tél.: 837-0916. 22626 22-1 (24 fs) 165

Radio-TV-Stéréos

TELEVISEURS, \$30, \$40, \$50, garantie 12 mois. Location téléviseurs neufs, \$24, plus 3 mois, spécial lampes, écrans, neufs, 19-21, \$22.95. Plante & Gagnon 681-5496. 22199 19-12 (j.v.s. au 19-2) 183

Roulottes

GARAGES André Belland, dépositaire roulottes Rocket et Holiday. Aussi maisons mobiles "Commodore". Postage et attachement. Vente, service, 2367, boulevard Hamel-Ouest, Les Saules. Tél.: 527-0749. 22909 21-1 (1 ms) 192-A

MAISONS MOBILES

Toutes dimensions. Construites au Canada aux exigences de notre climat. Nos prix sont très raisonnables. 10 années d'expérience à votre service. M & M CARAVANE Ltée 1760, BOUL. HAMEL-OUEST 527-4072. 527-3441

SPECIAL

ROULOTTE 17' NEUVE toute équipée, avec attachement prêt à partir. \$2,450 Aussi maison mobile à prix spécial. TRANS-CANADA MOBILE & TRAILER INC. 872-2073 1084, Rte 2, Ancienne Lorette 22873 5-2 (2 fs) 192A

Service domestique

Aide familiale. Québec entretien général de maison ou elle devra coucher et cuisine à enfants à l'école. \$40.00 semaine de 6 jours. 643-2688 ou 681-0720. 22905 3-2 (3 fs) 198

Terrains à vendre

CHARLESBOURG EST, magnifique terrain à construire, 125 x 100, Prix d'occasion, Raymond Beaudin, notaire. Tél.: 523-5352. 22579 14-1 (1 ms) 210

Terres demandées

ACHETERAIS terre de culture, terre boisée, terre de développement, terrains, particulier, 651-3831. 22569 15-1 (24 fs) 213

Vendeurs demandés

HOMME OU FEMME demandé, pour continuer le Service Rawleigh deux consommateurs. Entrez dans votre propre commerce profitable. Pas d'expérience ni capital requis. Écrivez à The W.T. Rawleigh Co. Ltd., Dept. E, 585-916, 4005, Richelieu, Mt. 207, Québec. 22955 5-2 (1 fs) 214

AUTOMOBILES

ACCESSOIRES - PIECES REPARATION - SERVICE

Autos à vendre

CONCESSIONNAIRE MAZDA VENTE et service, Garage O. Gosselin Inc., 185, avenue St-Sacrement, Québec. 681-0529. 22734 25-1 (24 fs) A.V.

TURMEL AUTOMOBILE

1969 Cortina GT, 1968 Chevrolet Malibu, 1968 Volvo sedan, 1967 Cortina GT, 1967 Volvo, 1966 Volvo, 1965 Volvo Station Wagon, 1965 Volvo, 1965 Volvo TURMEL Auto, 1285, Dorchester-Nord, Québec. Tél.: 523-2793. 22408 9-1 (1 ms) A.V.

Voitures d'occasions

Toutes marques, tous modèles aux meilleurs prix AUTOMOBILES INC. 1240 Boul. Charest Ouest 681-0671 22853 5-2 (1 fs) A.V.

RINFRET AUTO VENDEUR VOLKSWAGEN

1968 Volkswagen, 1967 Rambler Rebel 39,000 milles, 1967 Volkswagen de luxe, 1967 Mitter, 1967 Pontiac, 1965 Volkswagen, 1962 Ford 36,000 milles, 50, rue Delta, Rond Point, Lévis. Tél.: 833-2132. 22615 25-1 (1 ms) A.V.

SPECIALIAUX

CAMARO 70 \$8396, tout équipée, millage 7,000. \$3650

OLDSMOBILE 68 Delta 88, tout équipée, tout vinyl. \$2350

ROGER BARRÉ AUTO.

1095 de la Canadienne Tél.: 529-3331 22863 3-2 (1 ms. v. au 8-2) A.V.

MOTS CROISES

Problème No 834 HORIZONTAL 1-Agitations, troubles de l'ame - Critique d'art français. 2-Dilatation permanente d'une veine (pl.) - Couleur. 3-Nom que l'on donne quelquefois aux enfers - Petite brosse en soie de porc. 4-Refuter - Bruit. 5-Règle double - Conj. Riv. de France - Fl. italien. 6-Attention - Instrument à vent. 7-Anleterre (anglais) - Mouvement circulaire. 8-Ordoance - Nég. Dont le mari est décédé. 9-Couronne papale - Onomatopée d'un choc. 10-Paradis - Principe constitutif d'un objet matériel quelconque. 11-Docteur en Sorbonne - Tellement. 12-Prov. indéf. - Ville d'Espagne. VERTICAL 1-Qui dépend d'un événement incertain. 2-Sœur de Marthe - Lac africain - Fils de Jacob. 3-Bord. Issire d'un bois - Ébranler. 4-Fl. d'Italie - Que l'on apporte en naissant.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

Moyen-Orient El Sadate accepte de proroher le cessez-le-feu

D'après AFP Dans le discours qu'il a prononcé jeudi devant l'Assemblée nationale, le président Anouar El Sadate a accepté de proroher le cessez-le-feu israélien le 7 mars et a proposé le retrait partiel des troupes israéliennes stationnées sur la rive est du canal de Suez pour permettre la rouverture de la voie d'eau.

"Notre engagement le plus important et le plus sacré a-t-il dit, est de libérer tous les territoires occupés durant la guerre des six jours. Ce droit est imprescriptible et nul ne peut nous le reprocher.

"En dépit de cela, nous acceptons l'appel du secrétaire général de l'ONU et nous avons décidé de ne pas ouvrir le feu pendant une période ne dépassant pas 30 jours et expirant le 7 mars prochain.

"Il incombe au secrétaire général de l'ONU et à la communauté internationale toute entière de s'assurer, dans cette période, qu'un progrès réel soit réalisé sur le fond du problème et non sur des questions de forme. Le secrétaire général doit avant la fin de cette période présenter au Conseil de sécurité un rapport sur les progrès obtenus."

Faisant ensuite l'historique des six mois de cessez-le-feu et des efforts de l'ambassadeur Jarring le président Anouar El Sadate a souligné l'intransigeance d'Israël et sa détermination "à appliquer une politique expansionniste".

"L'ennemi, a-t-il dit, maintient l'occupation de nos terres et veut affermir cette occupation en apportant des transformations à la nature de la terre. C'est ce qui se produit notamment à Jérusalem, sur la rive occidentale du Jourdain, sur les hauteurs syriennes ou des kibboutz sont créés et dans le Sinaï."

Après avoir exalté "le soutien fraternel de l'URSS qui, a-t-il dit, constitue un exemple de amitié internationale et d'unité des Etats hostiles à l'imperialisme et à l'agression", le président El Sadate a rendu hommage à l'attitude de la France "dont la politique, depuis le début de la crise du Moyen-Orient, a influencé sans aucun doute la position de l'Europe occidentale".

Quelques minutes après la fin du discours du président égyptien Mme Golda Meir a réagi en affirmant que "les Israéliens ne seraient pas effrayés par des menaces et ne seraient pas amenés à agir contre leurs intérêts essentiels". Deux heures plus tôt, le président du conseil israélien avait lancé un appel pour la paix.

Mme Meir a interrompu des déclarations d'ordre social qu'elle faisait devant des dirigeants syndicalistes pour souligner que, par les paroles de son président, l'Egypte créait une "époquable tension". Mais, a-t-elle ajouté en Israël, "on reste calme comme d'habitude et les affaires continuent."

"Je plains les peuples dont les dirigeants considèrent que la guerre est le sommet de l'héroïsme", a ajouté Mme Meir. "Je ne comprends pas le président Sadate; il est le chef d'un peuple qui a terriblement souffert de guerres dans lesquelles l'ont entraîné ses prédécesseurs. Ne se rend-il pas compte de ce que signifierait une nouvelle guerre en termes de souffrances pour les Égyptiens comme pour les Israéliens?"

"Nous ne voulons ni de nouvelles guerres ni de nouvelle victoire, a conclu le président du Conseil israélien, nous voulons discuter avec nos voisins, sans menace, sans ultimatum et sans date limite pour l'expiration de la trêve."

"L'acceptation par le président El Sadate d'une trêve additionnelle de 30 jours, est un feuillet technique lui permettant de renforcer sa position" ont déclaré de leur côté les commentateurs spécialisés des Affaires arabes de la radio israélienne.

Au fur et à mesure que le président de la RAU prononçait son discours, celui-ci était donné par le bulletin d'informations de la radio israélienne et commenté point par point:

"L'existence d'El Sadate sur un calendrier d'évacuation des terres israéliennes des territoires occupés, l'évacuation de ces territoires et l'affirmation qu'au cas où des progrès ne seraient pas accomplis en 30 jours, les Égyptiens se battraient, transformant cette trêve en véritable ultimatum", ont ajouté les commentateurs, s'interrogeant sur la signification de la proposition du président égyptien demandant à Israël d'évacuer la partie orientale du canal durant ces trente jours de trêve.

Le fait que Le Caire accepte de prolonger d'un mois le cessez-le-feu donne un nouveau repit pendant lequel il est absolument nécessaire de donner tous les encouragements possibles à la mission Jarring et il devrait être possible de faire des progrès, déclare-t-on jeudi dans certains milieux occidentaux, parties à la concertation sur le Moyen-Orient.

On exprime le voeu dans ces milieux que les entretiens sous l'égide de M. Jarring se concentrent pendant cette période sur les points susceptibles d'apporter de tels progrès. Pour cela, les ambassadeurs des quatre Grands peuvent jouer un rôle extrêmement utile et il serait souhaitable qu'ils aident M. Jarring en lui fournissant des directives.

"Il convient de considérer la décision égyptienne comme une contribution de la RAU à la cause de la paix", a déclaré jeudi soir M. Georges Pompidou, président de la République française, alors que les journalistes l'interrogeaient, à Nouakchott, sur la prolongation du cessez-le-feu.

Le chef de l'Etat français a fait cette déclaration au cours d'un entretien avec les journalistes qui l'accompagnent dans son voyage en Afrique.

"Cette décision, a ajouté le président, était prévue par la France et pour cause... Elle est cependant méritoire, car les négociations n'ont pas encore apporté de résultats positifs". Nous espérons que la décision égyptienne "renforcera l'avalanche de M. Gunnar Jarring de poursuivre les négociations et de contraindre les parties en cause à s'expliquer sur tous les aspects du problème" a conclu M. Pompidou.

Pendant ce temps, les autorités jordaniennes, si elles ont pris un certain nombre de mesures de sécurité, ne manifestent aucune préoccupation 24 heures avant la fin du cessez-le-feu. Les dirigeants jordaniens soulignent que la position d'Amman n'a pas changé:

"Le problème de la prolongation du cessez-le-feu ne se pose pas pour la Jordanie, disent-ils, qui considère que le cessez-le-feu annoncé à la fin de la guerre de 1967 reste toujours en vigueur". Les responsables de la Résistance, de leur côté, observent une attitude expectative. Ils se gardent de toute déclaration, mais la plupart des observateurs estiment que les fedayine ne sont pas en mesure de déclencher des opérations d'envergure contre Israël à partir du territoire jordaniens.

Nouvelles purges à Szczecin

VARSOVIE (AFP) — Le comité du parti pour la Volovodie de Szczecin a été profondément remanié, annonce jeudi la presse polonaise.

Trois secrétaires du comité, MM. Jerzy Olszyna, Josef Lachowicz et Wieslaw Rogowski, rédacteur en chef de l'organe du comité régional "Glos Szczecinski" ont été démis de leurs fonctions.

Le premier secrétaire du parti pour la Volovodie de Szczecin, M. Antoni Walaszek, avait déjà été démis le 13 janvier dernier pour être remplacé par M. Eugeniusz Olubek, chef adjoint du département de l'organisation au comité central.

On croit savoir que les trois ex-secrétaires du comité de Szczecin s'étaient fait critiquer pour leur attitude intrinsèque au cours des événements de décembre. Cela concerne notamment le rédacteur en chef du journal local du parti M. Rogowski dont les articles lors des émeutes n'avaient pas été pour plaire à la population.

Trois autres secrétaires ont été nommés à leur place: MM. Kazimierz Cypryński, premier secrétaire du parti pour le district de Stargard, Andrzej Grabski, secrétaire du conseil régional du peuple de Szczecin et Jerry Laraz inspecteur au département d'organisation au comité central.

Ces modifications sont intervenues à la suite de la réunion plénière du comité qui s'est déroulée avec la participation de M. Kazimierz Barcikowski, nouveau membre du secrétariat du comité central depuis le 7ème plénum.

L'horoscope

SAMEDI, 6 FÉVRIER, 1971

21 mars au 20 avril (Bélier) — Efforcez-vous d'augmenter votre bagage de connaissances, c'est dans votre intérêt. La semaine se déroulera sous le signe de la concurrence.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Ne vous laissez pas séduire uniquement par la côté brillant des choses, intéressez-vous à ce qui se trouve au-delà des apparences.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Ne chargez pas trop votre programme. Prenez des notes pour vous aider, il ne faut pas trop exiger de votre mémoire.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Les finances, les recherches juridiques, les analyses et les débats sont favorisés, par la marche des planètes. Pensez au futur en même temps qu'au présent.

24 juillet au 23 août (Lion) — Ne vous laissez pas arrêter par la routine. Vous y gagnerez à être plus social et plus ouvert aux problèmes de l'actualité.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Ne vous prenez pas trop au sérieux et considérez avec un grain de sel les petites contrariétés de l'existence.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Endossez les bonnes suggestions de vos associés. Vibrations planétaires propices aux intellectuels.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Prenez le temps de bien choisir, il ne faut rien précipiter. Vous ne serez ni le premier ni le dernier.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Soyez circusspect et n'allez pas au-devant des ennuis. On vous soumet un projet en espérant que vous l'approuverez.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Vous connaîtrez un succès bien mérité. Réduisez la dépense d'argent et dans plusieurs domaines. Vous obtenez une information précieuse.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Vos exemples parleront plus fort que des paroles. On vous fait une proposition d'appropos.

20 février au 20 mars (Poissons) — Vous trouverez une solution presque sans la chercher. On fait appel à votre savoir-faire.

11% des étudiants n'ont pu trouver du travail en 1970

(P.C.) — Un total de 89 pour cent des étudiants cherchant un emploi, l'été dernier, en ont trouvé un, ou moins pour un temps, selon un relevé du ministère canadien de la Main-d'œuvre et de l'immigration.

Le ministère, dans le bilan d'une enquête, rendu public à Ottawa, jeudi, note que 351,000 des 396,000 étudiants en quête d'emploi en ont trouvé un. Parmi les chanceux, 57 pour cent ont travaillé de deux à quatre mois; 21 pour cent, d'un mois à deux 13 pour cent, pour plus de quatre mois, et sept pour cent, pour moins d'un mois.

La moyenne des gains durant l'été s'établit, d'après le gouvernement, à \$960. Cette enquête a été faite auprès de 17,000 étudiants de 54 établissements d'enseignement postsecondaire au Canada, collège, CEGEP et universités.

Selon l'enquête et le communiqué, l'entreprise privée a fourni 62 pour cent des emplois aux étudiants; les gouvernements provinciaux, 11 pour cent, le gouvernement fédéral, 10 pour cent, et les municipalités, neuf pour cent.

Le chômage étudiant s'établissait à 11 pour cent à l'été 1970, au regard de sept pour cent en 1969.

Il est dangereux de respirer à Montréal

MONTREAL (PC) — La concentration d'anhydride sulfureux dans l'atmosphère, au-dessus de Montréal, a légèrement diminué jeudi matin. Toutefois, le service municipal de santé prévient toujours les personnes souffrant de troubles respiratoires de demeurer autant que possible à l'intérieur.

A midi, hier, la pollution de l'air était évaluée à un degré variant entre 30 et 40 parties par million. C'était la plus forte proportion jamais atteinte cet hiver.

A 10 heures, jeudi, cette proportion avait baissé à 28 parties par million, ce qui était tout de même trois fois plus que la proportion permise selon une loi municipale. Le point dangereux pour la santé humaine est le degré 20.

M. Jean Marier, du service municipal de santé, a souligné mercredi que la situation pouvait devenir réellement critique à moins d'un changement subit de la température.

"Nous avons averti les personnes âgées et celles souffrant de maladies respiratoires de ne pas s'aventurer à l'extérieur, à moins que ce soit nécessaire".

Offres et demandes d'emploi

On recherche :

CHEZ LES HOMMES

Un pressier offset avec au moins 3 ans d'apprentissage pour imprimerie locale. Tél. : 694-3278.

Un tailleur avec expérience pour faire des réparations de vêtements pour hommes dans un commerce de confection pour hommes. Salaire intéressant. Tél. : 694-3776.

CHEZ LES FEMMES

Une réceptionniste-téléphoniste bilingue pouvant faire de la dictée à la vitesse de 40 mots à la minute. Doit posséder une 12ème année et être âgée de 20 à 35 ans. Heures de travail : de midi trente à 9h, p.m. du lundi au vendredi et de 9h. à midi le samedi. Tél. : 694-3580.

Une commis-vendeuse avec expérience en pharmacie pour emploi à la haute-ville. Tél. : 694-3653.

Une aide-cuisinière possédant expérience pour préparer les salades. Emploi dans un casse-croûte situé à la haute-ville. Tél. : 694-3157.

Des vendeuses d'expérience pour départements de confection pour dames. Tél. : 694-3547.

Pour de plus amples informations, adressez-vous aux bureaux du



Centre de Main-d'œuvre du Canada
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration
dans le Québec métropolitain.

Nécrologie

CHABOT — A St-Isidore de Dorchester, le 3 février 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé subitement M. Lucien Chabot, époux de Mme Madeleine Dion, père de Jacques (Jeanne-Marie Guay), François (Mme Robert Thompson), Louise, Bernard (Jeanne Poulin), Suzanne, Antoine, Jean, Thérèse. Il demeurait à St-Isidore de Dorchester.

Les funérailles auront lieu samedi, à 2 heures 30.

Départ des salons funéraires Gonzague Valois & Fils Inc., 166, rue Ste-Genevieve à 2 heures 15, pour l'église de St-Isidore et de là au cimetière paroissial. 4-2 (2 fs)

GIGNAC — A Sillery, le 3 février 1971, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Henriette Tweedell, épouse de feu M. Adolphe Gignac, mère de Maurice (Anne-Marie Chalfour), Thérèse (Mme Camil Lockwood), Renée (Mme Germain Gendron), Lucienne (Mme John S. Gilbert), Pagnac (Pierrette Abel), Mme Pauline Gignac, Raymond, Carmen (Mme Frédéric Egar). Elle demeurait au 1870, chemin St-Louis.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 975, Marguerite-Bourgeois à 9 heures 45, pour l'église de St-Michel et de là au cimetière St-Michel de Sillery. 4-2 (2 fs)

MONTREUIL — A Québec, le 4 février 1971, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Corine Cloutier, épouse de feu M. Roméo Montreuil, mère de Marie-Marthe (Julie Morency), Marcel (Georgette Lasanté), Lucienne (Armand Dorion), Yvette (Claude Andrews), Emile (Thérèse Baston), Evelyn (Julie Lortie), Gaston (Lorraine Falardeau), Mlle Dorothy Montreuil, sœur de Adrienne (Alcide Côté), Antonette (Moïse Trudell), Annette (Georges Beaumont), Marcel (Evelyn Yvanne). Elle demeurait autrefois à Notre-Dame de Jacques-Cartier.

Les funérailles auront lieu lundi, le 8 février 1971, à 9 heures.

Départ du salon mortuaire de l'Hôpital Général, 260, boulevard Langelier, sous la direction de la Cie Hubert Moisan, à 8 heures 50, pour l'église de Notre-Dame de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles. 5-2 (2 fs)

HUDON — A l'Hôpital Notre-Dame de Fatima, La Pocatière, le 3 février 1971, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Eugène-Edouard Hudon, époux de feu dame Cordélia Rouleau, père de Anne-Marie (Mme Albert Blais), Marguerite (Mme Charles-Eugène Grenier), Claire (Mme Gérard Levesque), Gérard (Gertrude Benoit), Charles-Eugène (Mme Morisset), Sr Elisabeth, Sr Monique, Florence (Mme Georges H. Hudon), frère de M. l'abbé J. Hudon et de l'abbé J. Hudon. Il demeurait au 105, 14e Rue, La Pocatière.

Les funérailles auront lieu samedi, le 6, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Marius Pelletier, 408, 9e Rue à 1 heure 50, pour la Cathédrale de la Pocatière et de là au cimetière paroissial. 4-2 (2 fs)

PAQUIN — A Québec, le 2 février 1971, à l'âge de 48 ans et 6 mois, est décédée Mlle Marie-Laure Paquin, fille de feu M. Séverin Paquin et de feu dame Lucienne Groleau, sœur de Germaine (Mme Eugène St-Germain), Léonine (Mme Arthur Walsh), Elizabeth (Mme Séverin Perron), Gédéon (Laura Perron), Jacques (Marie-Paule Latrinière), Gérard (Madeleine Perron), Joseph (Cécile Perron), Yvonne (Mme René Venne), Agathe (Mme Paul-Aimé Turgeon), Cécile (Mme Gilles Thibault), Jean (Doris Michaud), Marc (Carmen Paquin). Elle demeurait à St-Gilbert, Co. Portneuf.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Guy Denis, 950, boulevard Dussault, St-Marc-des-Carières à 2 heures 40, pour l'église de St-Gilbert et de là au cimetière paroissial. 4-2 (2 fs)

LAROCHE — A Québec, le 2 février 1971, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Cécile Portelance, épouse de M. René Laroche.

Les funérailles auront lieu samedi, à 11 heures.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, Marie-de-l'Incarnation à 10 heures 45, pour l'église de St-Malo et de là au cimetière St-Charles. 4-2 (2 fs)

PARÉ — Au Foyer St-Sacrement, le 3 février 1971, à l'âge de 87 ans et 7 mois, est décédée dame Zélia Langlois, épouse de M. Alfred Paré, mère de Aléa, Lucienne (Mme Sam Langlois), Marguerite (Mme Maurice Paré), Jeanne (Mme Maurice Barbeau), Rachel (Mme Maurice Audet), Madeleine (Mme André Garant), Germaine (Mme Germaine Guay). Elle demeurait autrefois à St-Raphaël de Bellechasse.

Les funérailles auront lieu samedi, à 5 heures.

La dépouille mortelle sera au funéraire Lépine Ltée, 2815, avenue Marguerite-Bourgeois jusqu'à vendredi soir, 10 heures.

Elle sera exposée ensuite à St-Raphaël à la résidence A. Lacasse Enr. jusqu'à samedi.

Départ de la résidence funéraire A. Lacasse Enr., à 4 heures 45, pour l'église de St-Raphaël et de là au cimetière paroissial. 5-2 (2 fs)

LAROCHE — A Ste-Foy, le 3 février 1971, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Louis-Marie Laroche, épicerie-boucherie J.-B. Laroche, époux de dame Desjardins Fortin. Il demeurait au 2907, chemin Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 1025, Route de l'Église, Ste-Foy à 9 heures 45, pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière paroissial. 4-2 (3 fs)

PROTEAU — A Québec, le 3 février 1971, à l'âge de 66 ans, est décédé M. J.-H. Augustin Proteau, vétérinaire guère 1939-45, fils de feu M. Jean-Baptiste Proteau et de feu dame Victoria Brousseau, frère de Mlle Léopoldine Proteau, Mlle Anne-Marie Proteau, M. Jean-Baptiste Proteau, M. Benoit Proteau, M. Pierre Proteau. Il demeurait au 600, avenue Laurier.

Les funérailles auront lieu samedi, le 6 février 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire La Cie Hubert Moisan, 35 Est, Grande-Allée à 1 heure 50, pour l'église St-Cœur de Marie et de là au cimetière Belmont. 4-2 (3 fs)

LAMARRE — A Lévis, le 1er février 1971, à l'âge de 43 ans, est décédée dame Blainde Caron, épouse de M. Romeo Lamarre, fille de M. et Mme Napoléon Caron, mère de Yves, Louis, Lorette, André, Diane, Claudette, Yolande et Sonia, sœur de Sylvio, Léopold, Laurent, Iona (Mme A. Couture), Carmen, Edmond, Lorraine (Mme André Mercier). Elle demeurait à 3, rue Caron, Lauzon.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Richard Gauthier, 239, St-Joseph, Lauzon, à 9 heures 45, pour l'église de St-Joseph et de là au cimetière paroissial. 3-2 (3 fs)

ROY — A Lévis, le 2 février 1971, à l'âge de 25 ans, est décédé M. Jean Roy, fils de M. Alphonse Roy et de dame Céline Breton, frère de François (Liliane Daivie), Jacques (Lisette Gagné), Alida, Andrébousque, Dorothee (Mme André Gilbert), Georgette (Mme André Bussière), Miles (Louise Jacquelin) et Lucie. Il demeurait à 25, rue Ste-Thérèse, Lévis.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ de la résidence de sa mère Mme Alphonse Roy, 25, rue Ste-Thérèse, à Lévis, à 2 heures 45, pour l'église de Notre-Dame, Lévis et de là au cimetière Mont-Marie.

Le salon sera ouvert de 1 h. p.m. à 10 h. p.m.

S. V. P. pas de fleurs, envoyer les dons à la Société Canadienne du Cancer. 3-2 (4 fs)

LEFEBVRE — A Québec, le 4 février 1971, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Horace Lefebvre, peintre, époux de dame Thérèse Dubé, père de Gilles, Diane (Mme Jacques Deschênes), Andrée, François, Normand, Benoit, frère de Philippe (Adrienne Dorion), Gabrielle (Mme Léa Bedard), Alexandrine (Mme Germain Villeneuve), Jeannette, Gilberte (Mme Sarto Langlois), Pierrette (Mme Sarto Langlois), Gertrude (Florence Villeneuve). Il demeurait au 2225, rue Brunelle.

Les funérailles auront lieu samedi, le 6, à 2 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, avenue Bardy, Angle de la Canadienne à 1 heure 45, pour l'église de St-Pascal de Maizerets et de là au cimetière St-Charles. 5-2 (2 fs)

NADEAU — A Québec, le 4 février 1971, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Eugène Nadeau, entrepreneur-menusier à sa retraite, époux de dame Alice Beaudoin. Il demeurait au 47, des Chênes-Est.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 990, 1ère Avenue à 9 heures 45, pour l'église de St-Albert-le-Grand et de là au cimetière Belmont. 5-2 (2 fs)

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo pour vendredi:

Régions de Montréal, de l'Outaouais et des Laurentides: pluie verglaçante. Doux et venteux. Minimum de cinq au-dessus. Maximum près de 30. Aperçu pour samedi: très doux; pluie.

Régions de la Mauricie et du Lac-Saint-Jean: nébulosité croissante avec chutes de neige intermittentes et pluie verglaçante en fin de journée. Moins froid. Venteux. Minimum au alentours de 20 sous zéro. Maximum près de 20 au-dessus. Aperçu pour samedi: très doux; neige et pluie verglaçante.

Régions de Québec et de Rimouski: nébulosité croissante avec chutes de neige intermittentes et possibilité de pluie verglaçante en fin de journée. Doux et venteux. Minimum de zéro à 10 sous zéro. Maximum d'environ 20 au-dessus. Aperçu pour samedi: très doux; neige et pluie verglaçante.

Région de Gaspé: généralement ensoleillé. Minimum de cinq à 10 sous zéro. Maximum près de 15 au-dessus. Aperçu pour samedi: neige se changeant en pluie verglaçante, puis en pluie.

TORONTO (PC) — Températures relevées jeudi. Minimum, de 7 p.m. à 7 a.m. et maximum, de 7 a.m. à 7 p.m.:

	Min.	Max.
Vancouver	35	43
Victoria	34	43
Edmonton	—	4
Calgary	—	15
Regina	—	9
Winnipeg	1	7
Toronto	22	28
Ottawa	14	8
Montréal	—	6
Québec	—	3
Fredericton	—	10
St-Jean, T.-N.	5	9
Halifax	—	3
Charlottetown	—	3
St-Jean, T.-N.	—	8
Chicago	26	37
Detroit	25	—
Boston	8	32
New York	23	27
Washington	22	32
Miami	71	73
St-Louis	32	55
Los Angeles	47	70
San Francisco	48	57

LES PIEDS NICKELÉS



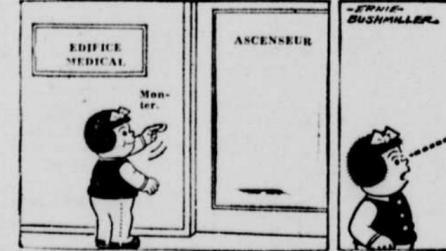
LE FANTÔME

par Lee Falk et Ray Moore



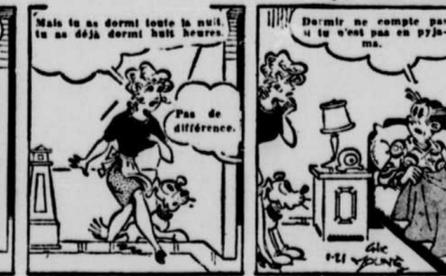
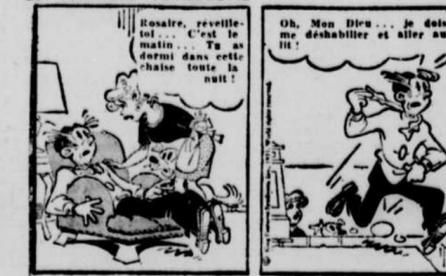
PHILOMÈNE

Par Ernie Bushmiller



LA FAMILLE TETEBECHÉ

par Chic Young



Monsieur Nadeau repose présentement à la résidence funéraire Cloutier Ltée, 990, 1ère Avenue.

Monsieur Nadeau laisse dans le deuil: ses fils, ses filles, ses gendres et ses belles-filles: M. et Mme Jean-Charles Nadeau (Thérèse Gendreau), M. et Mme Benoit Nadeau (Yvette Brochu), M. et Mme Gaston Paquet (Lucie), M. et Mme Jules Nadeau (Gertrude Goulet), M. et Mme Bernard Nadeau (Thérèse Filion), Mlle Thérèse Nadeau, M. et Mme Léopold Dussault (Jeannine), ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. et Mme Alcièr Hamelin (Adrienne), M. Alphonse Nadeau, M. Robert Quézel (Marie-Blanche), Mme Joseph-A. Nadeau, Mlle Cécile Nadeau, M. Eugène Beaudoin, M. et Mme Edmond De La Durantaye, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

La reproduction de cette prière a été payée par Mme E.G.E. en remerciement pour l'aide obtenue avec promesse de faire publier dans nos pages ce qu'elle bénéficiera à d'autres. Sincères remerciements.

PRIÈRE EFFICACE A MARIE, REINE DES CŒURS
O Marie, Reine des Cœurs, avocate des causes désespérées, Mère si pure, si compassante, Mère du Divin Amour et pleine de lumière divine, je mets entre vos mains si tendres les fautes que nous implorons de vous. Regardez nos yeux, nos besoins spirituels et temporels, vous pouvez nous exaucer par les mérites de votre Divin Fils, Jésus-Christ.
Nous omettons, si nous sommes exaucés d'aider à Vous faire connaître sous le vocable de "MARIE, REINE DES CŒURS" et de chercher à répandre votre gloire céleste.
Exaucez-nous près de votre autel, où tous les jours vous donnez tant de preuves de votre puissance et amour pour la guérison de l'âme et du corps.
O Marie, Reine des Cœurs, entendez-nous. Nous avons confiance en vous.
O Marie, Reine des Cœurs, guérissez-nous. Nous avons confiance en vous.
O Marie, Reine des Cœurs, exaucez-nous. Nous avons confiance en vous.
N.B. — Récitez cette prière 9 jours consécutifs, confessez, et faire la sainte communion.
J.-C. Chaumont, P.A., V.G., Imprimeur.

SERVICE ANNIVERSAIRE

BEAUPRE — Samedi le 6 février 1971, à 10 heures a.m. en l'église de Jacques-Cartier, sera célébré le service anniversaire de M. Georges Beaupre, époux de dame Geneviève Bélanger. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 22907 4-2 (2 fs) S.A.

SIMARD

Samedi, le 6 février 1971, à 4 heures P.M. en l'église de St-Louis de Courville, sera chanté le service anniversaire de Mme Maurice Simard (Adrienne Rousseau). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 22799 5-2 (2 fs) S.A.

REMERCIEMENTS

DELSISLE — Les familles Delisle Robitaille, Hamel et Moisan remercient de sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Antoine Delisle, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles.
A tous un cordial merci. 22953 5-2 (1 fs) Rem.

Nationalisation partielle de la compagnie Rolls Royce

LONDRES (A.F.P.) — Menacée de faillite, Rolls Royce ne sera pas mise en liquidation, ni vendue à une autre compagnie, mais nationalisée partiellement par le gouvernement britannique. Le ministre de l'Aviation, M. Frederick Corfield, l'a annoncé hier aux Communes.

Aux termes d'un projet de loi dont le Parlement sera saisi dès le début de la semaine prochaine l'Etat prendra sous sa coupe toutes les activités de la compagnie intéressantes à la défense nationale, la collaboration avec les autres pays et les activités des armées de l'air et des compagnies aériennes de divers pays. Il contrôlera ainsi essentiellement les divisions des moteurs d'avions, des turbomoteurs de marine et des turbines à gaz de la compagnie.

Aucune conséquence pour le "Concorde"

PARIS (AFP) — La crise de Rolls Royce n'affectera en rien le "Concorde" (équipe de moteurs fabriqués pour une grande part par la firme britannique) déclare-t-on à Paris dans les milieux aéronautiques.

Le fait même que le gouvernement britannique ait décidé de sauver in-extremis les secteurs "activités essentielles" de la célèbre société, dont celui des moteurs d'avions, montre tout l'intérêt que Londres porte à cet appareil, ajouté-t-on dans les mêmes milieux.

Il n'est pas exclu toutefois que la remise en ordre financière de la firme britannique ait pour conséquence d'augmenter le prix unitaire des moteurs du "Concorde" (60 de ces moteurs sont actuellement en cours de construction).

Dans les milieux aéronautiques français, on ne partage pas les vues pessimistes exprimées aujourd'hui en Grande-Bretagne sur les repercussions de la crise de Rolls Royce à l'égard de la coopération franco-britannique.

En abandonnant le moteur RB 211 qui devait équiper l'Avion américain Lockheed "Tristar", Rolls Royce estime-t-on, en réduisant la gamme de ses productions pourra se consacrer davantage aux réacteurs en cours de mise au point, et notamment l'Adour, qui équipe l'avion-école franco-britannique Jaguar.

REACTION DE LOCKHEED

De son côté, le constructeur aéronautique américain Lockheed Aircraft, a annoncé qu'il allait étudier à la fois la possibilité de trouver un moteur de remplacement pour son tri-réacteur Tristar et celle de continuer la fabrication du RB-211 qui devait initialement équiper cet appareil.

Des discussions vont avoir lieu avec les administrateurs de la Lockheed et ceux de la Rolls Royce.

PARIS ET LE CONCORDE

A Paris, on déclare dans les milieux aéronautiques que la crise n'affectera en rien le Concorde, équipé de moteurs fabriqués pour une grande part, par la firme britannique.

Le fait même que le gouvernement britannique ait décidé de sauver in-extremis les secteurs d'activités essentielles de la célèbre société, dont celui des moteurs d'avions, montre tout l'intérêt que Londres porte à cet appareil, ajouté-t-on dans les mêmes milieux.

Il n'est pas exclu, toutefois, que la remise en ordre financière de la firme britannique ait pour conséquence d'augmenter le prix unitaire des moteurs du Concorde 60 de ces moteurs sont actuellement en cours de construction.

Dans les milieux aéronautiques français, on ne partage pas les vues pessimistes exprimées en Grande-Bretagne sur les repercussions de la crise de Rolls Royce à l'égard de la coopération franco-britannique.

A LA BOURSE DE LONDRES

L'affaire a causé hier, au Stock Exchange, le plus gros mouvement de baisse depuis le début de l'année, et ce mouvement de baisse des valeurs industrielles a été suivi de celui des valeurs de la défense. Une légère reprise est intervenue en fin de journée après l'annonce de la nationalisation partielle de la compagnie par le gouvernement. Ce renouveau permettra, en effet, de limiter les dégâts, quoique l'abandon du RB-211, s'il se confirme, éprouvera de nombreux sous-traitants.

La livre sterling s'est également ressentie de la crise. Elle est retombée de \$2,4186 mercredi à \$2,4166 au cours de l'après-midi, de jeudi clôturant finalement à \$2,4170.

Levée du "blackout" indochinois

Le territoire laotien n'aurait pas été envahi

WASHINGTON (A.F.P.)

Avec la levée, jeudi, du "blackout" indochinois imposé il y a six jours, il s'avère que ni les troupes sud-vietnamiennes ni leurs compagnons d'armes américains n'ont pénétré en territoire laotien, mais que l'éventualité d'une telle incursion par l'armée de Saigon ne s'aurait être exclue, à ce stade initial de l'immense opération entreprise à la frontière du Sud-Laos.

Le porte-parole de la Maison Blanche s'est félicité, jeudi, de ce que le mouvement de panique générale, qui a fait croire qu'une armée "alliée" avait effectivement envahi le Laos, eût été sans fondement.

Il n'a pu donner, cependant, d'explication tout à fait satisfaisante de la sévère consigne de silence qui avait entouré le déclenchement, sur deux fronts, d'une offensive visant le dispositif logistique nord-vietnamien au Cambodge et dans la partie Ouest de la première région militaire du Sud-Vietnam, dans l'extrême Nord de ce pays.

Ordre du général Abrams

A l'instar du secrétaire à la Défense, M. Melvin Laird, le porte-parole du président Nixon a souligné que l'initiative de ce blackout et de sa levée avaient été du ressort exclusif du général Creighton Abrams, commandant en chef des forces américaines au Vietnam.

Ce même porte-parole a affirmé que l'absence de toute perte américaine sur le front de la première région militaire justifiait, a posteriori, les mesures de précaution adoptées par le général Abrams.

M. Ronald Ziegler a fait état, une fois de plus, de la concentration de Nord-Vietnamiens le long de la piste Ho Chi Minh, au Sud-Laos et dans la partie occidentale de la première région sud-vietnamienne, puis il a indiqué que ces effectifs "ont

choisi de ne pas engager le combat", circonstance qui "pourrait être significative".

Cependant a-t-il ajouté, l'opération menée dans cette région n'en est qu'à sa première phase et "il est difficile de prédire quelles seront les mesures prises dans l'avenir".

De son côté, le secrétaire à la Défense, M. Melvin Laird a indiqué un peu plus tôt que 10,000 soldats améri-

a rappelé qu'il s'agissait d'une région où les troupes américaines avaient subi des pertes dans le passé.

La conversation du secrétaire à la Défense avec des étudiants, n'a pas apporté de révélations nouvelles sur les opérations militaires annoncées à Saigon. M. Laird s'est surtout employé à justifier l'imposition de l'embargo sur les informations qui a été sévèrement critiqué au Congrès et dans la presse américaine.

Commission elle-même de décider si cette comparaison doit se faire à huis clos ou en public et précise que M. Rogers se conformera à cette décision.

Mansfield ne comprend pas

Le sénateur Mansfield, leader de la majorité, craint que les opérations sud-vietnamiennes au Laos ne s'étendent à la Thaïlande.

Le sénateur démocrate du Montana a souligné que cette crainte se fondait sur une question de géographie: "Il n'y a que quelques milles de là jusqu'à la frontière de la Thaïlande", a-t-il dit, déclarant ensuite aux journalistes qu'il ne "comprendait toujours pas" pourquoi l'opération lancée par les forces sud-vietnamiennes avec l'appui des forces américaines à la frontière du Sud-Vietnam et du Laos avait été enveloppée de tant de mystère.

"Cela, a-t-il dit, semble indiquer une pénétration dans la "queue de poêle" du Laos, je suppose, par les troupes sud-vietnamiennes, et sans doute dans le but de couper la route" de ravitaillement du Nord au Sud-Vietnam.

Scott comprend

De son côté, le leader de la majorité républicaine, M. Hugh Scott, s'est fait l'écho d'un son de cloche tout différent: "Je crois, a-t-il dit également aux journalistes, qu'il s'agit d'une réaction de protection contre les concentrations ennemies. L'objectif de l'opération est la protection des forces américaines pendant leur retrait".

Quant à l'opération au Cambodge, le sénateur Scott a déclaré: "Ce mouvement engagé contre les sanctuaires toujours existants ne viole nullement les directives du Congrès".

Rogers veut justifier

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat William Rogers est prêt à déposer en public sur les derniers événements d'Indochine devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat, a indiqué jeudi le porte-parole du Département d'Etat.

La comparution de M. Rogers, que plusieurs membres de la Commission ont déjà réclamé à son président, le sénateur William Fulbright, pourrait avoir lieu la semaine prochaine.

Le Département d'Etat estime qu'il appartient à la

HANOI (AFP) — Un groupe de sept membres des commandos des "imperialistes américains" a été fait prisonnier après les fêtes du TET dans la province de Yen Bay a plus de 150 kilomètres au Nord-Ouest de Hanoi, annonce jeudi le journal de l'armée "Quan Doi Nhan Dan".

Le journal ne précise ni la nationalité des commandos — on peut penser qu'il s'agit de Sud-Vietnamiens — ni la date précise de cette capture, ni la région exacte où ils ont été pris. Le récit de la capture indique simplement qu'elle a été effectuée dans une haute région montagneuse de la province de Yen Bay habitée par les minorités Yao. Ce sont deux chasseurs, intrigués par la découverte d'un casque de saut en mousse dans un ruisseau, qui ont alerté les miliciens des villages voisins. Sous un tas de feuilles et de branches, ils ont en outre trouvé deux parachutes. La poursuite s'est engagée dans la montagne et a permis de découvrir un groupe d'hommes assis dos à dos, armés sur le genoux en train de manger en silence. Pris par surprise, le commando s'est rendu sans résistance et toutes les armes ont été récupérées, ajoute le journal.

La province de Yen Bay est peu peuplée. Montagneuse, elle est traversée en ligne droite par la ligne de chemin de fer Hanoi-Laoakay - (Chine). Depuis le début de cette année, la presse nord-vietnamienne a déjà publié une dizaine de récits de captures, notamment dans la région montagneuse de la frontière lao-nord-vietnamienne, dans la partie méridionale du Nord-Vietnam.

cains au total étaient impliqués dans les opérations de soutien des troupes sud-vietnamiennes massées à la frontière du Laos ou déjà engagées en territoire cambodgien.

Parlant à un groupe d'étudiants de High Schools visitant hier matin le Pentagone, M. Laird a d'autre part souligné que les vastes mouvements de troupes exécutés ces derniers jours près de la frontière laotienne dans l'extrême Nord-Est du Sud-Vietnam "s'étaient déroulés sans une seule perte attribuée à des combats avec l'ennemi". Le chef du Pentagone

Offensive cambodgienne

Quelque 10,000 militaires engagés dans l'opération

D'après A.F.P.

Le haut-commandement cambodgien a confirmé, jeudi après-midi, la nouvelle offensive de troupes sud-vietnamiennes à l'est du territoire khmère. Cette offensive dirigée par le général Do Cao Tri, a déclaré le colonel Am Rong, porte-parole militaire, a été lancée à l'aube jeudi. Elle a pour but de réduire les positions et les sanctuaires que deux divisions nord-vietnamiennes ont établis dans ces régions.

Le colonel Am Rong a déclaré ne pas connaître le nombre exact des soldats sud-vietnamiens engagés dans l'opération. De source militaire bien informée, on indique qu'il s'agirait de quelque 10,000 hommes dont les deux tiers étaient déjà stationnés au Cambodge.

Le porte-parole s'est efforcé de minimiser l'importance de cette intervention en déclarant que celle récemment lancée sur la route numéro quatre, Phnom Penh-Kompong Som, était plus importante.

Il a en outre déclaré ignorer si ces troupes étaient appuyées par l'aviation américaine. Les unités sud-vietnamiennes, a-t-il ajouté, soutenues par deux bataillons cambodgiens vont ravitailler les régions entourant les plantations françaises de Chup et Mimot, au Sud-Est de la capitale provinciale de Kompong Cham, pour tenter de déloger les deux divisions nord-vietnamiennes qui y sont établies.

Les deux plantations d'hévéas ont été dévastées en mai et juin de l'année dernière, lors de l'intervention américano-sud-vietnamienne. Le général Do Cao Tri commandait déjà les forces sud-vietnamiennes engagées à cette époque, dans le même secteur.

Par ailleurs, au Laos, les forces royales ont repris deux des quatre postes qu'elles avaient perdus mercredi, à l'aube autour de Louang-Prabang, ancienne capitale royale située dans le nord du pays.

L'encerclement de Louang-Prabang par les forces de gauche se précise, mais on fait remarquer dans les milieux officiels de Vientiane que cela se produit chaque année, à pareille époque, et qu'il n'existe aucun indice permettant de croire que les Nord-Vietnamiens et le Pathet Lao ont l'intention

de s'emparer de la ville.

En effet, souligne-t-on pour des raisons politiques — le Pathet Lao est officiellement monarchiste — Louang-Prabang a toujours été épargnée.

En revanche, on se montre beaucoup plus inquiet dans les mêmes milieux sur le sort des bases jumelles de Samthong et de Long Chen, situées à quelque 70 milles au Nord de Vientiane.

Ces deux positions — où résident une cinquantaine d'Américains — constituent les centres nerveux des opérations de guérilla menées dans le Nord du Laos par la CIA services de renseignements américains.

Les bases de Samthong et Long Cheng sont défendues par plus de 8,000 hommes. Cependant, M. Siouk Na Champasak, délégué du premier ministre à la Défense nationale, a déclaré jeudi que "18,000 Nord-Vietnamiens se trouvent à l'Ouest de la plaine des Jarnes — soit à une dizaine de milles des deux bases — et qu'ils se préparent certainement à passer à l'attaque".

Pour sa part, au cours de la conférence de presse qu'il a tenue jeudi, le prince Souvanna Phouma a estimé que l'attaque ennemie contre les deux bases aura probablement lieu de deux côtés: une force venant du Nord et une autre du Sud.

"Nous suivons de très près l'évolution de la situation dans cette région étroitement surveillée et nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour faire face au danger", a-t-il poursuivi.

Le prince Phouma a encore fait état, sans fournir de détails, de "très grandes actions ennemies" dans la province de Sayaboury, au Sud-Ouest de la ville de Louang-Prabang et de la zone de la frontière thaïlandaise.

Reflux Nord-Vietnamiens

On signale d'autre part un mouvement de reflux vers l'Ouest d'éléments Nord-Vietnamiens — venant apparemment de la piste Ho Chi Minh — observé jeudi dans la région de Tangvay, avant-poste gouvernemental situé à 25 milles au Sud de Muong Phine.

Ce mouvement, précise-t-on de source officielle, a commencé il y a une dizaine de jours, mais il a tendance à nettement s'amplifier.

D'autre part, ajoute-t-on, 3 bataillons des forces spéciales laotiennes étaient jeudi soit "en train de reprendre" la localité de Muong Phaline, qu'elle avait évacuée le 28 janvier dernier sous la pression adverse.

Ces troupes progressent face à une faible résistance vers la piste Ho Chi Minh dont elles se trouvent à une trentaine de milles.

D'autres forces spéciales du gouvernement laotien, qui menaient depuis trois semaines une opération ultra-secrète de harcèlement et de sabotage sur la piste Ho Chi Minh, à plusieurs dizaines de milles au sud de Muong Phine, ont été évacuées par des hélicoptères américains, déclare-t-on de même source.

Elles seraient ramenées plus à l'Ouest en prévision de mouvements éventuels de reflux des Nord-Vietnamiens dans la zone gouvernementale laotienne.

La brutale flambée de violence de Belfast

BELFAST (AFP) — La capitale de l'Irlande du Nord a connu la nuit dernière une brutale flambée de violence, comparable aux pires moments de ces 12 derniers mois. Prenant prétexte de perquisitions opérées d'ailleurs tant dans les quartiers catholiques que protestants de Belfast, les extrémistes de l'I.R.A., l'organisation clandestine républicaine, sont descendus dans la rue et ont harcelé les forces de l'ordre avec un déploiement de moyens rarement vu jusqu'alors. A plusieurs reprises, des rafales d'armes automatiques ont été tirées sur les soldats britanniques et au moins quatre d'entre eux ont été blessés, dont un sérieusement. L'armée a riposté une fois dans le quartier de Falls Road en tirant sur les manifestants après qu'un soldat eut été touché d'une balle à la face. Les moqueurs qui semblaient parfaitement organisés ont fait usage également de grenades, de bombes à cloas, d'acide et de cocktails molotov. Toute la soirée, des dizaines de petits groupes très mobiles et bien encadrés ont attaqué les militaires, dressé des barrières, incendié des véhicules et quelques magasins. Les soldats ont répliqué en mettant en action tout leur arsenal de représailles: "canons à eau, mi-

lions en crouche dur, charges à la matraque, etc..." Ce n'est toutefois pas avant 2 heures du matin qu'ils ont pu rétablir le calme. Ils ont procédé à une quarantaine d'arrestations.

Le quartier général des Forces de l'ordre, a fait porter la responsabilité de ces émeutes aux extrémistes républicains qui ont attaqué, précise le communiqué de l'armée, sans la moindre provocation des forces de sécurité. On souligne également que si ces émeutes ont éclaté spontanément, il ne faut aucun doute que les troubles qui ont suivi avaient été soigneusement préparés et organisés.

Depuis le début de l'année, on note en Irlande du Nord, une recrudescence des activités de l'I.R.A qui, après le calme relatif des mois précédents, effectuée une reprise en main de ses militants en relançant l'agitation et en faisant exemple de rigueur au sein de ses propres rangs. Ces derniers temps, plusieurs personnes ont été tuées. Il s'agit, estime la police, de membre de l'I.R.A. exécutés sans doute pour avoir trahi la cause de l'organisation.

Mais c'était la première fois que les extrémistes républicains procédaient à une démonstration de force au cours de manifestations notamment en ouvrant le feu sur les forces de l'ordre. Cette dégradation de la situation est inquiétante pour le premier ministre, M. Chichester Clark, qui fait l'objet de sévères critiques sur sa droite. Les protestants "ultra" estiment en effet que sa politique de maintien de l'ordre manque de vigueur et ils ont déposé une motion de censure contre le premier ministre devant le conseil unioniste de l'Ulster, dont les 990 membres forment l'ossature du parti de M. Chichester Clark. Elle sera examinée le 1er mars prochain. En attendant, le pasteur Ian Paisley croise également le fer avec le chef du gouvernement. Il avait organisé pour aujourd'hui un défilé monstre de protestation contre M. Chichester Clark à Belfast auquel devaient assister plus de 50,000 "loyalistes". Mais en raison des troubles survenus hier, cette manifestation a été annulée.

Programme post-Apollo Poursuite des entretiens sur la coopération Europe-Etats-Unis

CENTRE SPATIAL DE HOUSTON, TEXAS (AFP) — Les entretiens en vue de la coopération entre les Etats-Unis et l'Europe dans le cadre du programme post-Apollo se poursuivront les 11 et 12 février à Washington, annonce le ministre italien de la recherche scientifique et technologique, M. Camillo Ripamonti en visite à Houston, à l'occasion d'"Apollo-14".

La délégation américaine discutera avec des membres de la conférence spatiale européenne que préside M. Théo Lefevre, ministre belge de la programmation scientifique. La France, l'Italie et la République fédérale allemande notamment prendront part aux conversations de Washington.

Les participants américains à cette rencontre seront le sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires politiques U. Alexis Johnson, et le Dr George Low, administrateur intérimaire de la NASA.

Au cours d'une conférence de presse au Centre spatial M. Ripamonti a émis "le vif espoir que les Européens surmonteront leurs divergences et différencieront leurs positions, aux côtés des Etats-Unis, à la réalisation du grand rêve des années 1970: dans l'espace. Le ministre italien faisait appa-

remment allusion, de l'avis des milieux informés, à un certain nombre de questions sur lesquelles les pays européens ne se sont pas encore mis d'accord, en vue de présenter un programme commun de coopération spatiale avec les Etats-Unis.

"Être absente" de certains grands programmes spatiaux aux cours de cette décennie signifiait pour l'Europe sa non-participation "aux objectifs" et aux aspirations de la nouvelle génération.

Le principal projet spatial discuté entre Américains et Européens dans le cadre du programme post-Apollo, concerne la navette spatiale, ou véhicule spatial, qui servira jusqu'à une certaine date au transport de satellites et de techniciens qui à l'issue de voyage orbitaux de durée variable regagneront la Terre et occuperont leur places à d'autres groupes.

Décollant comme une fusée, la navette atterrirait à la façon d'un avion.

Cessez-le-feu

La situation sur les lignes arabo-israéliennes

TEL AVIV (AFP) — Les correspondants militaires israéliens sur les lignes du cessez-le-feu signalent que "la tension s'accroît le long du canal de Suez et de la ligne de cessez-le-feu syro-israélienne sur les hauteurs de Golan, tandis que le calme règne sur les lignes de cessez-le-feu avec la Jordanie et le Liban".

Du côté égyptien, ajoutent ces correspondants, aucun mouvement de troupe important n'a été observé, mais l'activité aérienne égyptienne s'est accrue. Des avions d'observation sont sans cesse en vol, peut-être pour repérer "une éventuelle attaque israélienne par surprise". Les soldats égyptiens ne se promènent plus en groupe, comme c'était le cas depuis le début du cessez-le-feu. Les travaux de renforcement des positions égyptiennes se poursuivent tout comme "la guerre des hauts parleurs". Ainsi, dans la nuit de mercredi à jeudi, la propagande égyptienne, s'adressant aux soldats des positions adverses déclarait: "soldats israéliens, ici la voix de ceux qui veulent vous amener la paix... vos dirigeants ne veulent pas la paix, mais plus de terre Arabe (...)" nous voulons aussi une solution juste pour les réfugiés Arabes".

Selon le correspondant du quotidien "MAARIV", qui cite des milieux bien informés, si "l'on ne s'attend pas que les égyptiens recommenceront à tirer dès le 5 février, on s'attend tout de même à ce qu'ils reprendront les hostilités un peu plus tard".

Ce correspondant ajoute que, du point de vue militaire, "Israël est dans une position de force" et que "l'équilibre de la puissance est en sa faveur".

Sur les lignes syro-israéliennes, les correspondants des quotidiens du nord signalent que des renforts sont arrivés sur les positions syriennes avancées et que l'atmosphère est tendue. Le feu a été ouvert plusieurs fois la nuit dernière depuis le territoire syrien sur les positions israéliennes des secteurs d'Abassia et de Buksin, dans la région du Golan, mais aucune perte et aucun dégât n'en ont résulté.

Cinq des six soldats ont été touchés par des rafales d'armes automatiques et le sixième par des éclats d'une bombe remplie de clous.

Sadate accepte le cessez-le-feu

BULLETTIN LE CAIRE (AFP) — "Nous acceptons de répondre à l'appel de M. Thant et de proroger le cessez-le-feu d'un mois, jusqu'au 7 mars prochain", a déclaré le président Sadate. Le président Sadate a également proposé le retrait partiel des troupes israéliennes avant le 7 mars sur la rive orientale du canal de Suez, ce qui permettra à la RAU la réouverture du canal pour le bien de l'économie internationale.

CALENDRIER

VENDREDI, 5 FEVRIER 1971
Sté Agathe, vierge et martyre
Premier quartier le 2, à 9 h, 31 a.m.
Pleine lune le 10, à 2 h, 41 a.m.
Dernier quartier le 18, à 1 h, 14 a.m.
Nouvelle lune le 26, à 4 h, 49 a.m.
N.B. — L'heure indiquée est d'après l'heure normale de l'Est.

- ARTICLES de Bureau
- CENTRE D'IMAGERIES
- ARTICLES de CLASSES
- LIVRES de bibliothèques
- ARTICLES RELIGIEUX

LA LIBRAIRIE CANADIENNE Ltée
3 magazine pour vous servir
399, de la Conardière
Tél. : 525-5119
Centre d'Achats Conardière
Centre d'Achats Laurier

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

"Si l'opération réussit et si les Sud-Vietnamiens peuvent te-